

REUSSIR LES CONCOURS DE CONSERVATEURS DES
BIBLIOTHEQUES : UN TEMOIGNAGE

TABLE DES MATIERES

INCIPIT : « TRAVAILLEZ, PRENEZ DE LA PEINE : C'EST LE FONDS QUI MANQUE LE MOINS. » (JEAN DE LA FONTAINE).....	3
PROPOS LIMINAIRES :	3
CHAPITRE 1 – CONSEILS BIBLIOGRAPHIQUES	5
SECTION 1 - OUVRAGES GENERAUX ET FONDAMENTAUX :	5
SECTION 2 - OUVRAGES PORTANT SUR DES THEMATIQUES PLUS SPECIALISEES :	7
SECTION 3 - SUR QUELQUES PROBLEMATIQUES CONTEMPORAINES :	16
CHAPITRE II – CONSEILS METHODOLOGIQUES.....	17
SECTION 1 - CONSEILS VALABLES POUR TOUTES LES EPREUVES :	17
SECTION 2 - CONSEILS VALABLES POUR LES EPREUVES ECRITES :	20
<i>Sous-section 1 - Conseils pour l'épreuve de composition</i>	<i>20</i>
<i>Sous-section 2 - Quelques exemples de sujets intégralement rédigés et de bonnes copies :</i>	<i>24</i>
<i>Sous-section 3 - Conseils pour l'épreuve de note sur dossier</i>	<i>82</i>
<i>Sous-section 4 - Un exemple de bonne copie et deux exemples de sujets rédigés</i>	<i>84</i>
SECTION 3 – S'AGISSANT DES EPREUVES ORALES :	101
CHAPITRE III – CONSEILS TERMINAUX.....	109
pour terminer, quelques encouragements :	112

Je dédie ces lignes à tous ceux qui m'auront poussé et aidé à préparer et à réussir ce concours difficile. Qu'ils y trouvent un humble témoignage de ma gratitude et de ma sollicitude. Je remercie enfin M. Alain Lanavère pour sa contribution à l'une des propositions de rédaction de sujets d'annales que vous trouverez dans ce document.

INCIPIT : « TRAVAILLEZ, PRENEZ DE LA PEINE : C'EST LE FONDS QUI MANQUE LE MOINS. » (JEAN DE LA FONTAINE)

PROPOS LIMINAIRES :

Les lignes qui vont suivre et les opinions qui y sont émises sont écrites sous l'entière et exclusive responsabilité de leur auteur et ne prétendent nullement à une objectivité qui, par définition, est à géométrie variable.

J'exposerai dans ces pages mon expérience personnelle de candidat préparateur à ces concours et ce qui m'a permis ou aidé à réussir. Cette expérience est par définition personnelle et n'est pas nécessairement transposable ou substituable à celle d'un autre candidat confronté à la même situation, aux mêmes obstacles et à la même difficulté.

J'insiste, pour les futurs lecteurs de ce document, sur la nécessité, parmi les conseils qui vous seront donnés dans ces pages, de choisir la méthode de travail, la méthodologie des épreuves et les lectures qui vous conviendront le mieux et vous permettront de combler en priorité vos lacunes les plus criantes. « *Tête bien faite vaut mieux que tête bien pleine.* » Retenez que la culture générale est une culture « générale » et non pas spécialisée ou érudite. Le choix de lectures se voudra suffisamment large et riche pour que chacun puisse y trouver son compte. Si vous hésitez entre plusieurs ouvrages qui traitent du même sujet, feuillotez le livre, lisez la table des matières, balayez l'introduction et la conclusion et écoutez-vous ! Le choix se fera de lui-même...

Ces pages entendent venir en complément des autres bibliographies et méthodes existantes qui vous seront dispensées et proposées dans vos centres de préparation respectifs ou des ouvrages que vous trouverez sur le marché dédié à la préparation des concours administratifs. Elles n'entendent pas forcément s'y substituer.

Concernant enfin le choix des sujets et à l'exception des copies qui ont été soumises aux futurs lecteurs de ce document le parti a été pris volontairement de privilégier des propositions de traitement de sujets d'annales antérieures à la première année de publication des meilleures copies par le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche – soit l'année 2015.

Sur ce, bonne lecture !

CHAPITRE 1 – CONSEILS BIBLIOGRAPHIQUES

PRECISIONS :

La présente bibliographie n'entend pas tendre à l'exhaustivité, ni remplacer celle donnée par le ministère de l'Enseignement Supérieur dans le cadre de la présentation du concours de conservateur - bibliographie que vous trouverez ici :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/ESRS2113986N.htm>.

L'auteur a simplement « listé » et cherché à partager aux lecteurs ceux des ouvrages qui l'ont aidé à réussir ses dissertations et ses oraux de culture générale et ce le plus souvent dans de bonnes, voire très bonnes conditions. Allez d'abord aux besoins les plus pressants en fonction de vos lacunes.

Pour plus de clarté, des astérisques ont été disposés et ordonnés à la fin de presque tous les ouvrages allant de * à *** et s'efforçant de croiser les critères en fonction des niveaux de facilité et de difficulté, ainsi que de temps disponible pour chacun des livres cités. Des commentaires personnels accompagnent la publication de la plupart des ouvrages cités dans cette liste de lectures.

SECTION 1 - OUVRAGES GENERAUX ET FONDAMENTAUX :

- Paul HAZARD, *La crise de la conscience européenne***, 1935. *La pensée européenne au XVIIIème siècle ***, 1946. (Deux « classiques » indétronables et qui ont été réédités en collection de poche. Si vous le pouvez, lisez les deux ! Le style est remarquable et les ouvrages constituent un morceau d'anthologie de littérature comparée et d'histoire des idées).
- Jean-Marie VERNIER, *L'héritage européen***, L'Homme Nouveau, 2019. (Remarquable mise au point et en perspective. L'auteur brosse un portrait des acquis et des strates de la culture européenne et occidentale depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours qui mérite qu'on s'y arrête. Ceci étant dit, sa lecture nécessite des bases solides en philosophie.).
- Jacqueline RUSS, *La marche des idées contemporaines***, Armand Colin, 1994. *L'aventure de la pensée européenne **, Armand Colin, 1995. (Probablement un des auteurs les plus utiles pour les concours des bibliothèques. L'auteur, agrégée de philosophie, a, dans les deux ouvrages qui précèdent, rédigé des synthèses qui se recommandent par leur clarté et leur accessibilité).
- Ouvrage collectif : *Lettres européennes : histoire de la littérature européenne****, CNRS, 2021. (Cet ouvrage vient d'être réédité mais est assez chronophage. Mieux vaut d'abord bien maîtriser la littérature française et quelques grandes œuvres classiques. En effet, la culture générale est aussi une culture personnelle qui a été assimilée et digérée et qui est partie intégrante de l'expérience de vie de chacun).
- Fernand BRAUDEL, *Grammaire des civilisations***, 1987. (Un classique à actualiser).

- Jean-Jacques CHEVALLIER, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours**, 1949. (Prendre l'ancienne version, c'est-à-dire celle qui a été publiée par l'auteur lui-même. Cet ouvrage est le fruit d'un cours dispensé à l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et relève le défi de présenter en un volume les grands « classiques » de la science politique moderne depuis *Le Prince* jusqu'à *Mein Kampf*! Un modèle du genre et qui n'a pas été réédité. Cet ouvrage, selon votre convenance, peut vous épargner la lecture des œuvres étudiées ou vous donner l'envie de les lire. A vous de voir).
- Pierre MANENT, *Cours familiers de philosophie politique ***, Fayard, 2001. (Plus récent que le précédent et fruit d'un cours de culture générale dispensé à l'IEP de Paris en Prép'ENA. Très complet).
- Daniel VILLEY, *Petite histoire des grandes doctrines économiques ***, PUF, 1944. (Un des plus grands économistes de sa génération. Membre de la Société du Mont Pèlerin et de tendance plutôt libérale-conservatrice. Cette histoire se recommande par l'étendue des connaissances qui y sont mobilisées et sa neutralité axiologique, quelle que soit l'opinion qu'on pourra avoir sur son auteur par ailleurs).
- Jean-Marc DANIEL, *Petite histoire iconoclaste des idées économiques***, Agora, 2016. (Plus récent et actualisé que le précédent mais complémentaire car présentant un point de vue doctrinal différent du précédent).
- Henri MENDRAS, *La Seconde Révolution française**, Gallimard, 1988. (Si vous en avez un à lire de ce sociologue : lisez celui-là ! C'est un des ouvrages les plus pénétrants qui ait été écrit sur le sujet de la grande mutation des mœurs et des pratiques sociales qu'a connu la société française entre 1965 et 1984 – bornes chronologiques que l'auteur a retenu sur le sujet). *La France que je vois.* et *Les grands auteurs de la sociologie.** (avec la collaboration de Jean Etienne. Présentation des principaux auteurs de la sociologie en des pages courtes) ;
- Hervé LOILIER, *Histoire des arts**, Ellipses, 1997. (Remarquable pour une introduction didactique et accessible à tous).
- Ernst GOMBRICH, *Histoire de l'art ***, 1950. (Pour une première approche. Regard académique porté sur cette discipline).
- Thierry BERNARDEAU, *Histoire de la musique/La musique dans l'histoire**, Hatier, 1987. (Cet ouvrage se recommande pour sa simplicité et un premier degré d'initiation au sujet. Il ne prétend nullement à l'exhaustivité mais entend donner des repères et des grands jalons pour une première entrée en matière).
- Thierry BERNARDEAU et Macel PINEAU, *La musique**, Nathan coll. "Repères pratiques", 1998. (Court, synthétique et très bien fait).
- Laurent DANDRIEU, *Dictionnaire passionné du cinéma**, L'Homme Nouveau, 2013. (Excellente présentation de films à voir et à revoir et souvent excellemment bien choisis. L'ouvrage est à lire comme une promenade cinématographique. J'avais pour ma part pris le parti de « visionner » tous les films marqués 3 ou 4 étoiles du livre...).
- Joseph BÉDIER & Paul HAZARD, *Histoire illustrée de la littérature française***, 1923 (2 volumes). (La meilleure sur le sujet même si elle s'arrête aux années 1920. Ne se trouve que d'occasion ou en bibliothèque. A actualiser cependant avec le Lagarde et Michard XXème siècle).
- Maurice DAUMAS, *Les grandes étapes du progrès technique**, 1981. (QSJ ?. Que d'occasion).
- Joseph VAILLE, *Un peu de physique pour tous**, 2009. (édition à la demande. Probablement, pour ceux qui auraient tourné le dos à leurs études scientifiques scolaires, la plus claire et la plus accessible introduction à cette discipline pour susciter sa curiosité et une meilleure

compréhension du monde qui nous entoure. Des exercices pratiques amusants et faciles sont proposés à la fin de chaque chapitre, avec quelques corrigés, pour vérifier que les connaissances ont bien été assimilées et comprises).

- Jean STAUNE, *Notre existence a-t-elle un sens ?***, Presses de la Renaissance, 2007. (Enquête passionnante et sans aucun recours à une quelconque modélisation mathématique. Prendre la dernière édition). *Les clés du futur* (du même auteur).
- Dominique CARDON, *Culture numérique**, Presses de Sciences Po, 2019. (Très bonne vulgarisation d'une thématique et d'une tendance lourde fondamentale dans la profession).
- Bruno OPPETIT, *Philosophie du droit **, Dalloz, 1998. (Une des meilleures introductions sur le sujet qui vient d'être rééditée chez Dalloz dans la collection *Bibliothèque du droit* et qui se recommande pour sa clarté et son plaisir de lecture).
- Antoine BRUNET, *La civilisation occidentale**, Hachette édition, 1990. (Une excellente introduction et mise au point sur le sujet pour gens pressés, quoi qu'un peu datée. L'ouvrage est accompagné de frises chronologiques et tableaux synoptiques comparés en fonction des domaines de discipline couverts par l'ouvrage).
- Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit***, Perrin, 1988. (Un classique dans le milieu des bibliothèques).
- Aux presses de l'ENSSIB : *Histoire des bibliothèques françaises.**** (Surtout le tome 4).

SECTION 2 - OUVRAGES PORTANT SUR DES THEMATIQUES PLUS SPECIALISEES :

De manière générale, et compte tenu du temps de préparation disponible, on privilégiera, pour se faire rapidement une vue d'ensemble sur un sujet, les collections de poche du type "Repères" chez "La Découverte" ou "Que sais-je ?" aux Presses Universitaires de France. Cela permet d'aller vite et de gagner en efficacité.

Science et histoire des sciences :

- Gilles-Gaston GRANGER, *La science et les sciences**, PUF, QSJ ?, 1993. (Excellente mise au point quoiqu'un peu ancienne pour une première porte d'entrée dans ce domaine).
- Claude ALLEGRE, *L'imposture climatique**, Plon, 2010. (Sans doute une des meilleures « vulgarisations » sur un des aspects de la question de l'écologie. Même si cet essai est un peu ancien, il n'a cependant rien perdu de son actualité et de sa vigueur et donne un son de cloche différent des rapports du GIEC et organismes officiels et ce d'autant que l'auteur s'appuie pour ce faire sur son expérience académique et scientifique pour aborder la question. On peut bien évidemment ne pas partager son opinion mais il est bon de la connaître car elle exprime un des points de vue qui a cours dans cette discipline).
- Michael GUILLEN, *Des ponts vers l'infini***, Seuil, Points Sciences, 1995. (L'auteur – professeur de mathématiques à Harvard – se propose en 17 chapitres de présenter à l'amateur intéressé une synthèse des principales avancées et conclusions des grandes problématiques des mathématiques modernes en les mettant à la portée du lecteur au moyen d'une présentation exclusivement littéraire de ces dernières. Très précieux !).

Les médias et le numérique :

- Francis BALLE, *Les médias**, PUF, 2010. (Petit QSJ ? qui est probablement la meilleure entrée en matière sur le sujet).
- Dominique CARDON, *Comprendre la culture numérique**, Presses de Sciences Po, 2020. (Prolongement de son premier ouvrage *Culture numérique*, cet ouvrage se présente en quelque sorte comme un abécédaire lexical pour lecteur pressé de cette fameuse « culture numérique ». Très utile !).
- Jean-Noël JEANNENEY, *Une histoire des médias***, Seuil, Points, 1990, 5ème édition. (Complémentaire du précédent. Ecrit dans un style didactique et clair, cet ouvrage, qui est le fruit d'un enseignement donné à l'IEP de Paris, a le mérite de remettre en perspective sur le plan historique et géographique, un univers qui a envahi aujourd'hui tous les aspects de notre vie : le philosophe G. F. Hegel ne disait-t-il pas que « la lecture quotidienne du journal est comme la prière du matin de l'homme moderne »). *Quand Google défie l'Europe.** (L'auteur écrit dans cet ouvrage en sa qualité d'ancien directeur de la BNF. Ces pages permettent de mieux éclairer la genèse des projets Gallica et Europeana, ainsi que les limites de toute entreprise de numérisation qui ne serait pas précédée et éclairée par un travail préliminaire de construction d'un projet bibliothéconomique digne de ce nom).
- Marshall MAC-LUHAN, *Pour comprendre les médias****, Seuil, Points, 1968. (Un « classique » par un des plus éminents spécialistes du monde des médias. On lui doit l'expression de « village planétaire »).
- Dominique WOLTON, *Internet et après ?***, Flammarion, 1999. (Un point de vue critique sur Internet écrit à la fin des années 1990. Remarquable et précieux aussi par les renvois de références listées à la fin de chaque chapitre).
- Aux Presses de l'ENSSIB : *Education critique aux médias et à l'information en contexte numérique****, 2021. (Complément précieux pour tout futur professionnel des bibliothèques confronté à des enjeux de sensibilisation et de formation à l'information à l'heure des Web 2.0 et 3.0. Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif et présente différentes contributions réalisées sur cette thématique et adaptées à des contextes et des univers socio--professionnels et académiques différents. Piocher en fonction de sa curiosité).

Le livre et la lecture :

- Alberto MANGUEL, *Une histoire de la lecture**, Actes Sud, 1998. (Sans doute la porte d'entrée la plus distrayante).
- Bruno BLASSELLE, *Histoire du livre**, Gallimard, 2008. (Une aventure passionnante avec ce conservateur de bibliothèques, simple et accessible).
- Roger CHARTIER, *Le livre en révolutions**, Textuel, 1997. (Série d'entretiens avec l'un des grands spécialistes de l'histoire du livre et de l'écrit – l'autre étant Henri-Jean MARTIN – sur les mutations passées, contemporaines et à venir de l'objet livre. A "actualiser" cependant).
- Françoise BENHAMOU, *Le livre à l'heure numérique**, Le Seuil, 2014. (Excellente mise au point qui se lit facilement et qui prolonge la référence précédente).
- Robert NETZ, *Histoire de la censure dans l'édition**, PUF, QSJ ?, 1998 ; (Riche et court. Plus clair que Robert DARNTON sur le sujet).

- Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition***, La Fabrique, 2015. (Un ouvrage récent sur un sujet et une problématique contemporaine qui est en évolution constante pourrait-on dire. Sa lecture est précieuse car la thématique de ce livre a fait l'objet du sujet de note de synthèse donné au concours interne de conservateur d'Etat en 2016. On pourra regretter la trop grande abondance et prolixité de l'auteur quand le temps de préparation de concours est compté).
- Pierre BAYARD, *Comment parler des livres qu'on n'a pas lu ?***, Minuit, 2007. (Un ouvrage au titre provocateur...quoique...et qui donne des clés de compréhension précieuse sur les questions du silence des livres et du dialogue silencieux mais ô combien réel entre un auteur et son lecteur potentiel, même si celui-ci ne se donnera pas toujours la peine de donner à l'auteur la peine et le temps qu'il s'est donné pour entreprendre ce dialogue à venir avec son public).
- Fernando BAEZ, *Histoire universelle de la destruction des livres****, Fayard, 2003. (Pour ceux qui en ont le temps. Cet auteur mérite de figurer dans cette liste car il a mené un travail d'enquêteur et de reconstitution sur un sujet qui devrait être au cœur des préoccupations de tout professionnel des métiers du livre, eu égard non seulement au caractère salvateur et libérateur de ce qui est contenu dans l'objet livre, mais également à la dialectique - ô combien cruciale et actuelle - conservation du savoir/mémoire et identité. Sur ce sujet, on évoquera aussi les ouvrages riches de Xavier POLASTRON, *Livres en feu*. et de Martine POULAIN, *Livres pillés – lectures surveillées.*).

Bibliothèques :

- Umberto ECO, *De bibliotheca**, Milan, 1986. (Un manifeste toujours d'actualité par un romancier et un conservateur de renom).
- José ORTEGA Y GASSET, *La mission du bibliothécaire**, 1935, réédité chez Allia en 2021. (Dans un genre similaire au précédent avec une insistance novatrice pour l'époque sur le rôle social du bibliothécaire).
- Pierre CARBONE, *Les bibliothèques**, PUF, QSJ ?, 2012. (Pour aller vite et disposer des premiers rudiments).
- Michel MELOT, *La sagesse du bibliothécaire**, Ed. Du 81, 2004. (Excellente défense de la profession à une époque où son rôle commençait à être discutée).*
- Luciano CANFORA, *La véritable histoire de la bibliothèque d'Alexandrie**, traduit en français chez Desjonquères en 1988. (Probablement la référence la meilleure et par un des plus grands spécialistes de la question sur un sujet qui a fait débat pendant longtemps).
- BRUNO BLASSELLE et JAQUELINE MELET-SANSON, *La Bibliothèque nationale de France mémoire de l'avenir***, Gallimard, 2001. (Une excellente mise au point sur un établissement qui, au fil des siècles, s'est imposé dans le paysage des bibliothèques de renommée internationale et qui joue un rôle central dans la garde de la mémoire vivante nationale et patrimoniale).
- Alberto MANGUEL, *La bibliothèque, la nuit***, Actes Sud, 2006. (Avec la figure de la bibliothèque universelle de BORGES dans *Fictions*. cet ouvrage est un classique du genre et a donné lieu à une exposition à la BNF il y a quelques années).

Ecole et transmission :

- Georges STEINER en collaboration avec Cécile LADJALI, *Eloge de la transmission**, Albin Michel 2003. (Une première approche de cette question de la transmission des savoirs et du rôle de l'école) ; *Maîtres et disciples*** (sans doute le meilleur mais un peu plus difficile d'accès) ;
- François-Xavier BELLAMY, *Les déshérités***, Plon, 2014 (un point de vue engagé sur la question de la transmission).
- Mona OZOUF, *Composition française***, Gallimard, 2009. (Un « classique » à connaître et dont un extrait fût donné à commenter au concours externe de conservateur d'Etat).
- Marie DURU-BELLAT et François DUBET, *L'école peut-elle sauver la démocratie ?***, Le Seuil, 2020. (Lecture nécessaire pour traiter le sujet tombé au concours interne de conservateur d'Etat de 2022. Actualisé et chiffré. Aborde la question délicate de la conciliation entre école et égalité des chances en démocratie).
- Henri CHARLIER, *Culture, école, métier****, Nouvelles éditions latines, 1959. (Sans doute, de mon point de vue, le meilleur qui ait été écrit sur le sujet même si l'auteur, en son temps, resta isolé et reste aujourd'hui encore trop peu connu sur le traitement de cette question).

Le patrimoine :

- Jean-Pierre BABELON et André CHASTEL, *La notion de patrimoine**, rééd. 2022 Chez Liana Levi. (une excellente introduction historique sur le fait patrimonial à travers le temps).
- Marie-Anne SIRE, *La France du patrimoine**, Gallimard, 2005. (La meilleure entrée en matière qui a le mérite de faire le tour de la question).
- *Excursus* sur les suites de l'incendie de Notre-Dame et pour parfaire sa culture dans ce domaine : Victor HUGO, *Notre Dame de Paris*. Emile MALE, *L'art religieux en France au XIIIème siècle*.
- Bruno DELMAS, *La société sans mémoire**, François Bourin, 2006. (Sans doute le témoignage le plus vivant pour appréhender concrètement la question des archives et de leur rôle dans la société. A "actualiser" au vu de la récente loi sur les archives).
- Edouard BOUYE, *L'archiviste dans la cité**, 2017. (Une approche complémentaire du titre précédent).
- Bénédicte SAVOY (dir.), *Le patrimoine, pourquoi, comment, jusqu'où ?*, La documentation française, 2014. (Excellent dossier de presse et d'actualité. Utile pour les dissertations).
- Patrice BEGHAIN, *Patrimoine, politique et société***, Les Presses de Sciences Po, 2012. (Un essai percutant et critique sur la question).

L'art :

- BAUDELAIRE, *Le peintre de la vie moderne.** (Un classique).
- Umberto ECO, *Histoire de la beauté**, Flammarion 2004. (Un excellent prolongement de l'ouvrage d'Hervé LOILLIER).*
- Michel LACLOTTE, *Histoire de musées : souvenirs d'un conservateur **, Scala, 2003. (Une approche concrète et autobiographique de la question « muséale »).
- Pierre-Jean AMAR, *Histoire de la photographie**, PUF, QSJ ?, 1997. (Plusieurs rééditions...pour gagner des points sur une discipline artistique à laquelle on ne pense pas assez).

- Un documentaire de Marianne LAMOUR très stimulant et qui soulève des questions essentielles : « La ruée vers l'art », 2013.
- Fabienne BRUGUERE, *Le goût. Art, passions et société***, PUF, 2000. (Dimension plus sociologique du sujet).
- Marie-Dominique POPELARD, *Ce que fait l'art***, PUF, 2002. (Point de vue plus philosophique).

L'Histoire :

- Jean EHRARD et Guy PALMADE, *L'histoire**, Armand Colin, 1964. (Ouvrage un peu ancien mais remarquable pour faire le point sur cette discipline).
- Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire**, Seuil, Points Histoire, 1996. (Indispensable).
- Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien.*** (Ancien mais fondamental car écrit par l'un des fondateurs de l'École des Annales). *L'étrange défaite.*** (Sur les causes de la défaite de 1940).
- Pour des points de vue plus récents, voire plus engagés, on se référera aux ouvrages suivants : Jacques HEERS, *L'histoire assassinée*, Ed. De Paris, 2006. Georges DUBY, *L'histoire continue*, Odile Jacob, 1991. Régine PERNOUD, *Pour en finir avec le Moyen-Age*, Le Seuil, 1977.
- René REMOND, *Introduction à l'histoire de notre temps*, Seuil, Points Histoire, 1974. (3 volumes)**; *Le siècle dernier.****(Pour réviser ses bases).
- Patrick BOUCHERON, *Histoire mondiale de la France****, Fayard, 2003. (Pour ceux qui en ont le temps et le courage).

L'Europe :

- Jean-Louis QUERMONNE, *L'Europe en quête de légitimité**, Presses de Sciences Po, 2001. *Le système politique de l'Union européenne**, LGDJ, Clefs, 2005. (plusieurs rééditions). (Deux ouvrages synthétiques et d'introduction aux grandes problématiques contemporaines de la construction européenne).
- Rémi BRAGUE, *Europe, la voie romaine***, Critérian, 1992. (plusieurs rééditions) (Un classique sur les liens qui unissent l'idée d'Europe d'avec nos « Mères patries » (Jean-Marie Paupert) Rome et Athènes).
- Bernard VOYENNE, *Histoire de l'idée européenne***, Payot, 1964. (Un point de vue plus récent sur la question européenne).
- Jean-Baptiste DUROSELLE, *L'Europe : histoire de ses peuples****, Perrin, 1990. (Un "classique" complémentaire des précédents).

La Géographie :

- *La géographie de la France*, coll. « Repères pratiques » chez Nathan.* (Très utile pour aller vite et quand on est pressé par le temps pour les oraux).
- Yves LACOSTE, *La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre***, La Découverte. Rééd. 2014 (une approche considérée en son temps comme novatrice de l'objet géographique).
- J.-R. PITTE, *A quoi sert la géographie ?***, PUF, 2021. (Ouvrage collectif et récent et qui aurait pu servir pour traiter le sujet donné au concours externe de conservateur d'Etat il y a quelques années : « La géographie ça sert d'abord à faire la guerre. »).

La modernité :

- Jean-Marie DOMENACH, *Approches de la modernité***, Ellipses, 1995. (Sans doute la présentation la plus pédagogique sur le sujet).
- Deux points de vue plus engagés sur le même sujet** : Jacques ATTALI, *Histoire de la modernité*, Robert Laffont, 2013. Rémi BRAGUE, *Modérément moderne*, Flammarion, 2014.

La religion :

- Marcel GAUCHET, *La religion dans la démocratie**, Folio, 2001. (Ouvrage central par un des spécialistes de la question).
- Régis DEBRAY, *Le feu sacré***, Fayard, 2003. (Essentiel pour comprendre les fonctions sociales du religieux)
- Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien ?***, Points, 2020. (Ouvrage nécessaire pour comprendre la rupture religieuse des années 50-60 dans notre pays). *Le catholicisme a-t-il encore un avenir en France***, Le Seuil, 2021. (par le même auteur).

Culture, cultures :

- Alain GABET, *L'exception culturelle**, Ellipses, 2003. (Une excellente synthèse pour lecteurs pressés sur cette question).
- Hervé JUVIN et Gilles LIPOVETSKY, *L'Occident mondialisé**, Grasset, 2010. (Ouvrage écrit à quatre mains sur la question de la mondialisation de la culture et de ses effets. On lira avec profit en complément celui de Serge LATOUCHE, penseur de la décroissance, *L'Occident mondialisé*.)
- Alain FINKIELKRAUT, *La défaite de la pensée**, Gallimard, 1987. (Un essai devenu classique et probablement un de ceux qui, sur ce sujet riche et sans fin, offre une porte d'entrée utile et large).
- Catherine CLEMENT, *Claude Lévi-Strauss**, PUF, QSJ ?, 2003. (Excellente présentation de sa pensée par une de ses meilleures spécialistes).
- Christine ORSINI, *René Girard**, PUF, QSJ ?, 2018. (Excellente introduction également à la pensée du penseur du « bouc émissaire »).
- Charles TAYLOR, *Multiculturalisme, différence et démocratie**, Flammarion, Champs, 1992. (Synthèse brillante sur un débat de société plus que d'actualité).
- Abel QUENTIN, *Le voyant d'Etampes**, éditions de l'Observatoire, 2021. (Un roman fascinant qui permet une plongée pleine de surprises et de découvertes dans la génération « woke »).
- Charles PERSONNAZ et Emmanuel PENICAUT, *Sauver la rue de Valois ?**, Lemieux, 2017. (Questionnement contemporain sur le rôle et les limites du ministère de la Culture par deux fins connaisseurs).
- Françoise BENHAMOU, *L'économie de la culture***, La découverte, 1996-2004. (Très bonne synthèse sur le sujet).
- Sylvie COURTINE-DENAMY, *Hannah Arendt***, Pluriel, Hachette, 1998. (Un incontournable pour ce concours. Il faut cependant s'astreindre à l'effort de prendre son temps pour s'en assimiler la substantifique moëlle).

- Jean-Baptiste ECHIVARD, *La culture nous aide-t-elle à vivre ?***, Artège, 2012. (Une excellente réflexion avec un point de vue plus original que les précédents puisque centré sur le regard que porte sur le sujet un penseur « réaliste »).
- Etienne GILSON, *La société de masse et sa culture***, Vrin, 1967. (Plus ancien que le précédent mais qui n'a pas pris une ride). Pascal GOETSCHER, *Histoire culturelle de la France de la Belle Epoque à nos jours***, Armand Colin. (prendre la dernière édition). (Incontournable).
- Marc FUMAROLI, *L'Etat culturel***, Editions de Fallois, 1991. (Un "classique" qui a le mérite de poser les bonnes questions).
- Emmanuelle LOYER, *Une brève histoire culturelle de l'Europe***, Flammarion, coll. Champs Histoire, 2017. (Indispensable pour l'approche européenne et de lecture très agréable).
- Jean-François SIRINELLI (en collaboration avec Christian DELPORTE et Jean-Yves MOLLIER), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine***, PUF, coll. "Quadrige", 2010. (Un excellent outil de consultation).
- Lucien ISRAEL, *Cerveau droit, cerveau gauche***, Plon, 1986. (Excellent pour l'approche psycho-anthropologique).
- Allan BLOOM, *L'âme désarmée****réédité aux Belles Lettres en 2018. (Pour ceux qui ont le temps).
- Georges STEINER***, *Réelles presences*, 1991, en poche chez Folio. *Dans le château de Barbe-Bleue*, Gallimard, 1986 (en poche chez Folio essai).
- Bernard LAHIRE, *La culture des individus****, La Découverte, 2004. (Pour ceux qui ont le temps).
- Jean-François MATTEI, *Le regard vide****, Flammarion, 2007. *L'homme dévasté****, Grasset, 2015. (Plus technique que le précédent).

Droit et politique :

- Renaud DENOIX DE SAINT MARC, *L'Etat* *, PUF, QSJ ?, 2004 (nombreuses rééditions). (L'une des meilleures introductions sur le sujet).
- Le *replay* de l'émission « Concordance des temps » du 30 juin 2012 disponible sur le site de France Culture consacrée à la question des monastères au Moyen-Age comme source pour nos démocraties* ;
- Guillaume BERNARD et FREDERIC MONERA, *L'instruction civique pour les nuls**, Pour les nuls, 2010. (Tout simplement remarquable. Une référence à mettre entre toutes les mains).
- Jacqueline RUSS, *Les théories du pouvoir**, Armand Colin, 1994. (Excellente présentation de la matière !).
- Jean CARBONNIER, *Droit et passion du droit sous la Vème République**, Flammarion, 1996. (Brillant, alerte et vivant).
- Jacques CHEVALLIER, *L'Etat de droit**, Montchrestien, Clefs, 2010, 5ème édition. (Une très bonne présentation de la question pour parfaire sa culture juridico-politique).
- Pierre MANENT, *La raison des nations**, Gallimard, 2006. (Approche originale de la question européenne).
- Maxime LEFEBVRE, *La politique étrangère américaine**, PUF, QSJ ?, 2018. (Incontournable sur ce sujet).
- Pascal GAUCHON, *Les 100 mots de la géopolitique**, PUF, QSJ ?, 2010. *Les 100 lieux de la géopolitique**, PUF, QSJ ?, 2009.

- Olivier JAZEC, *Introduction à la géopolitique**, Argos Editions, 2013. (Excellent pour faire le point sur cette discipline).
- Hervé COUTAU-BEGARIE, *2030, la fin de la mondialisation ?**, Tempora, 2008. (Penseur de géostratégie mort trop tôt et pourtant remarquable par la qualité de ses travaux, sa profondeur de pensée et sa culture).
- Françoise BENHAMOU, *Droit d'auteur et copyright**, La Découverte, 2007. (Utile et précieux).
- Philippe BENETON, *Introduction à la politique moderne***, Pluriel, 1987. (Un « classique » qui n'a pas vieilli).
- Bertrand de JOUVENEL, *La civilisation de puissance***, Fayard, 1976. (Remarquable pour comprendre les principales lignes de force de la société industrielle née au XVIIIème siècle et qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. Bertrand de Jouvenel est de plus un des pionniers et des précurseurs par ses travaux de l'écologisme contemporain). *Du pouvoir****, Editions du cheval ailé, 1945 (par le même auteur).
- Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen : Histoire du suffrage universel en France***, réédition Folio Histoire, 2001 (un « classique » également) ;
- Pour ceux qui veulent découvrir ou reprendre les bases en droit public, on signalera de Prosper WEIL et Dominique POUYAUD, *Droit administratif *chez PUF, coll. QSJ ?*, 2010. En droit constitutionnel, les deux ouvrages de Michel CLAPIE publiés chez Ellipses : *Droit constitutionnel Théorie générale*, Ellipses, 2007. *Droit constitutionnel La Vème République*, Ellipses, 2022.
- Pacal ORY, *Qu'est-ce qu'une nation ? Une histoire mondiale****, Gallimard, 2020. (Pour se tenir informé de l'historiographie contemporaine).

Questions de société :

- Roland BARTHES, *Mythologies*, rééd. Seuil, 2010. (Un classique des sciences humaines).
- Serge LATOUCHE, *La décroissance**, PUF, QSJ ?, 2019. (Très bonne porte d'entrée sur la question écologique).
- Christophe GUILLUY, *Fractures françaises**, Flammarion, coll. Champs, 2013. *Le crépuscule de la France d'en-haut**, Flammarion, 2016. (Un chercheur devenu une référence de la géographie sociale et électorale).
- Laurent DAVEZIES, *La République et ses territoires**, Le Seuil, 2008 ; *La crise qui vient**, Le Seuil, 2013. (Un autre chercheur dont les travaux complètent ceux du précédent).
- Michel LEYMARIE, *Les intellectuels et la politique en France**, PUF, QSJ ?, 2001. (Une des meilleures synthèses pour gens pressés sur le sujet).
- Michel WINOCK, *Le siècle des intellectuels****, Points Seuil, nombreuses rééditions. (Un maître-ouvrage dans la perspective du concours).
- Paul VALERY, *Regards sur le monde actuel**, 1931, réédition chez Folio Gallimard. (N'a pas pris une ride).
- Margaux COLLET Claire GUIRAUD, *Le féminisme pour les nul.le.s**, Pour les nuls, 2019. (référence très utile).
- Jean-François BRAUNSTEIN, *La philosophie devenue folle : le genre, l'animal, la mort***, Grasset, 2018.
- Olivier GRENOUILLEAU, *Nos petites patries***, Gallimard, 2019.
- Armelle LE BRAS-CHOPARD, *La guerre théories et idéologies***, Montchrestien, Clefs, 1994.

- Paul YONNET, *Huit leçons sur le sport*** (une synthèse toujours utile).
- Jean-François SIRINELLI, *Ce monde que nous avons perdu. Une histoire du vivre-ensemble***, Tallandier, 2021. (Très bonne mise en perspective sur le sujet).
- Jérôme FOURQUET, *L'archipel français***, Seuil, 2019. (Indispensable pour comprendre et prolonger la question des fractures françaises).

Technique et éthique :

- Jacqueline RUSS, *La pensée éthique contemporaine**, PUF, QSJ ? prendre la première édition. (synthèse très précieuse).
- Jacques ELLUL, *La technique ou l'enjeu du siècle***, 1954, réédition chez Economica en 2008. (Pour une première approche de ce penseur en collaboration avec Madeleine GARRIGOU-LAGRANGE, *A temps et à contretemps : entretiens**, Le Centurion, 1981.).

Un peu de littérature :

- Stefan ZWEIG, *Le monde d'hier. Souvenirs d'un européen.* *
- Xavier de MAISTRE, *Voyage autour de ma chambre.* * (Utile pour éviter la déprime inévitable pendant le temps de préparation des concours).
- Honoré de BALZAC, *Illusions perdues.* *
- Albert CAMUS, *La peste.* *
- Julien GRACQ, *Le rivage des Syrtes.* **
- Marguerite YOURCENAR, *Mémoires d'Hadrien.* ** ;
- Philippe LALANNE-BERDOUICQ, *Pourquoi parler Français ?.* **
- Georges BATAILLE, *La littérature et le mal.* **

SECTION 3 - SUR QUELQUES PROBLEMATIQUES CONTEMPORAINES :

- Philippe DOUSTE-BLAZY, *Maladie française*, L'Archipel, 2020.
- Barbara STIEGLER, *De la démocratie en pandémie*, Gallimard, 2021.
- Philippe LANCON, *Le lambeau*, Gallimard, 2018.
- Eric VERHAEGUE, *Le great reset, mythes et réalités*, 2021.
- Pierre MANENT, *Situation de la France*, Desclée de Brouwer, 2015.
- Jérôme FOURQUET, *La France sous nos yeux*, Le Seuil, 2021.
- Vladimir FEDOROVSKI, *Poutine, un itinéraire secret*, Le Rocher, 2014. *Poutine, l'Ukraine - les faces caches*, Balland, 2022 (par le même auteur).
- Vladimir VOLKOFF, *Petite histoire de la désinformation*, Le Rocher, 1999.
- Roger MUCCHIELLI, *La subversion*, Bordas, 1971.
- Michel HOUELLEBECQ, *Anéantir*, Flammarion, 2022. (Pour exercer son regard critique).
- Edward SNOWDEN, *Mémoires vives*, Seuil, 2019.

Je vous laisse le soin d'en trouver d'autres selon vos goûts et vos besoins...

CHAPITRE II – CONSEILS METHODOLOGIQUES

SECTION 1 - CONSEILS VALABLES POUR TOUTES LES EPREUVES :

§1. Suggestion d'ouvrages de méthode et de cadrage pour vous accompagner

- Clotilde VAISSAIRE-AGARD, *Préparer le concours de bibliothécaire externe. Etat et territorial.* (acheter ou emprunter la dernière édition) ; *Préparer le concours de conservateur des bibliothèques*, édition KLOG, 2017. (Une réédition est annoncée pour la rentrée scolaire 2022).
- Pascal IDE, *Travailler avec méthode c'est réussir*, Fayard, 1998.
- Tony BUZAN, *La lecture rapide*, Eyrolles, 2012 ; *Une tête bien faite*, Eyrolles 2006.
- Pierre-Henri d'ARGENSON, *Guide pratique et psychologique de la préparation aux concours*, Ellipses, 2013.
- Etienne FLORET, Robin GONALONS et Jean-Romain PINGUET, *Préparer et réussir les grands concours de la fonction publique*, Gualino, 2020. (prendre également la dernière édition).
- André BARILARI, *Réussir vos dissertations*, LGDJ, coll. "Systèmes", 1999. ; *Guide de préparation des concours administratifs*, Editions d'Organisation, 2000.
- Klaus KOLB et FRANK MILTNER, *Améliorez votre mémoire*, Vigot, 2008.
- Pierre SIMON, *Dynamisez votre culture générale*, Editions Demos, 2004.

§2. De la nécessité de l'entraînement

D'une manière générale : Entraînez-vous ! Entraînez-vous et réentraînez-vous ! « C'est en forgeant qu'on devient forgeron ! ». On apprend souvent plus et mieux de ses erreurs que de ses réussites. La culture française scolaire hélas ne pousse pas à "capitaliser" et à s'interroger sur ce que l'on a appris de ses erreurs et de ses échecs et de quelle manière on peut en faire son profit pour l'avenir (j'ai pour ma part sur ce point beaucoup appris sur cette question chez les ouvrages du philosophe Charles PEPIN : *Les vertus de l'échec.* et *La confiance en soi.*). Au besoin, refaites des devoirs sur lesquels vous avez échoué et essayez de comprendre et de saisir ce que vous auriez pu améliorer, de repérer les erreurs que vous auriez pu éviter sur le moment, faute, le plus souvent, de ne pas avoir assez pris le temps de réfléchir sur le choix et le sens des mots du sujet retenus par le jury, ainsi que sur ses limites. Surtout, ne restez jamais sur un échec. On peut toujours progresser et s'améliorer.

§3. La question de l'inscription à une préparation ?

Dans le prolongement du point précédent, s'inscrire à une préparation pour « maximiser » ses chances de réussite est indispensable (malheureusement, ce n'est pas toujours possible faute de temps et/ou de moyens et c'est pour cela que ces lignes ont été écrites). Vous y bénéficierez d'un encadrement (le plus souvent de qualité), d'occasions d'entraînement, d'un cadrage dans vos révisions et d'une émulation avec vos autres camarades qui sont dans la même situation et affrontés aux mêmes difficultés et interrogations, voire remises en cause, que vous. Ces concours, si l'on raisonne, toutes choses égales par ailleurs, en terme de ratios de réussite entre

les candidats présents aux épreuves et ceux qui seront *in fine* reçus sont parmi les plus sélectifs de France (au même titre que ceux des affaires étrangères et des administrateurs des assemblées parlementaires).

Concernant les organismes de préparation eux-mêmes, il en existe sur le marché un certain nombre : les principaux étant constitués des CRFCB (vous trouverez les détails sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'industrie). A titre personnel et à choisir (sans doute cela tient-il au fait que je ne venais pas de l'univers professionnel des bibliothèques) ma préférence a été vers la préparation à distance organisée par le CRFCB d'Aix-Marseille (que j'ai suivi l'année où j'ai été reçu) et qui m'a offert tout à la fois un environnement et un accompagnement humains et personnalisés qui me manquaient. Cela m'a redonné confiance après mon échec à l'admissibilité de l'ENSSIB en 2017 (cette préparation a l'avantage d'être ouverte aux candidats qui ne sont pas issus du monde des bibliothèques – ce qui était mon cas). L'autre préparation, et à mon avis la plus proche de l'esprit de ces concours, est la préparation organisée par Mediadix et qui a l'avantage de disposer d'une expertise et d'un savoir-faire reconnus et, *last but not the least*, de proposer des entraînements oraux aux candidats admissibles qui le souhaitent et ce sans frais. Enfin, il existait, lors de mes deux premières tentatives, une préparation interne organisée par la Ville de Paris que j'avais suivie. Je ne sais pas cependant si à ce jour elle a continué. Je signale également la préparation à distance organisée par Clotilde VAISSAIRE-AGARD, CF2ID, que je n'ai pas pratiquée pour ma part.

§4. Quels sont les attendus et les exigences propres à ces concours ?

Autre point : renseignez-vous sur les attendus formels des épreuves des concours que vous présentez. Pour ce faire, lisez et relisez les meilleures copies disponibles sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du CNFPT, ainsi que les rapports des jurys des années antérieures. J'avais pour ma part listé tous les sujets tombés depuis le début du concours pour me faire une idée précise de ce qui pouvait faire l'objet d'un sujet, ainsi que de la tonalité des familles de sujets possibles. Retenez que ces concours, contrairement à d'autres concours administratifs de niveau équivalent, s'inscrivent dans la continuité de l'esprit et des méthodes de préparation des classes préparatoires littéraires qui offrent l'accès à l'Ecole des Chartes et aux Ecoles Normales Supérieures. Par suite, c'est davantage un plan en trois parties pour la dissertation qui aura la préférence de vos correcteurs et cette donnée n'est pas neutre lorsque le parcours académique du candidat est issu d'autres filières que l'histoire, la littérature, la philosophie ou les langues.

§5. De la nécessité du réseau

Enfin, constituez-vous un réseau professionnel pour « optimiser » vos chances de réussite - réseau sur lequel vous pourrez vous appuyer pendant votre période de préparation. En outre, si vous le pouvez, appuyez-vous sur une première expérience professionnelle en bibliothèque (y compris un stage même court) pour confronter vos appétences et vos motivations à la réalité du terrain. Visitez également des bibliothèques ! Munissez-vous d'un "carnet d'étonnement" et poser, de façon innocente et candide, des questions au responsable de l'établissement ou à un bibliothécaire qui acceptera de vous donner des éléments de réponse, voire de vous faire visiter

l'établissement. Le mieux à cet égard est encore de s'appuyer sur son réseau d'amitiés pour ce faire. Enfin, suivez l'actualité générale et professionnelle (abonnements au *Monde* et au *Figaro* ou à *Libération* fortement recommandés) et, pour vous familiariser avec le milieu professionnel et les problématiques professionnelles, choisissez, parmi vos lacunes, les ouvrages des "Presses de l'ENSSIB" et du « Cercle de la Librairie », voire des éditions KLOG, qui seront les plus adaptés à vos besoins.

§6. Remarques terminales

Consultez régulièrement les blogs des professionnels des métiers du livre (il en existe beaucoup aujourd'hui et le choix est vaste et varié), ainsi que des blogs et sites plus généraux tels que "Nonfiction" (utile pour la veille en culture générale), "Actualité" ou tout autre de votre choix. On pourra également consulter les sites et blogs suivants pour leur pertinence et leur à-propos dans le suivi de l'actualité éditoriale et la préparation à l'épreuve écrite de culture générale : <https://laviedesidees.fr>, <https://lerevolver.blog>, <https://philosophieculturegenerale.fr>.

Par ailleurs, l'écoute de « France culture » et de « France Inter » m'a également beaucoup aidé à titre personnel. Je retiens notamment l'émission animée par Natacha Polony et qui fait le point sous forme de débat sur une question d'actualité. Enfin, dans le même ordre d'idées, il va sans dire que la fréquentation d'un quotidien « généraliste » tel que *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, doublée, le cas échéant, d'un hebdomadaire « grand public » comme *Courrier international*, *Le Point* ou *Le Nouvel Observateur* est une nécessité.

N'oubliez pas, à titre de réflexions terminales, qu'il faudra vous laisser un temps de maturation pour franchir les paliers qui vous permettront de décoller dans vos notes (le cerveau c'est 10% d'utilisation consciente de nos capacités et 90% de celles inconscientes). De ce point de vue, chacun est différent et il convient de se connaître et de se respecter et surtout d'éviter d'attendre d'être admissible pour préparer les épreuves orales. Pour ma part, j'avais préparé dès le mois de janvier de l'année où j'ai été admis les épreuves orales dans lesquelles je pouvais et devais progresser. A cet égard, à l'oral comme à l'écrit, insistez sur les épreuves sur lesquels les faiblesses sont les plus importantes. S'agissant des revues, je ne pourrais que recommander la lecture assidue et régulière du *BBF*, d'*Archimag*, de *Bibliothèque(s)*, d'*Arabesque* et de *La Gazette des communes*.

SECTION 2 - CONSEILS VALABLES POUR LES EPREUVES ECRITES :

SOUS-SECTION 1 - CONSEILS POUR L'EPREUVE DE COMPOSITION

§1. Ressources utiles pour aider à s'appropriier et se mettre en situation face à l'épreuve de composition de culture générale

- Hugo CONIEZ, *Questions de culture générale*, LGDJ, coll. "Les grands concours", 2020. (Prendre la dernière édition).
- Sébastien HUA, *17 dissertations de culture générale*, Vuibert, 2010. (Sans doute le plus proche en termes de typologies de plans proposés des attendus de cette épreuve. Vous y trouverez notamment des exemples de corrigés de sujets en trois parties, ce qui est précieux pour comprendre l'esprit et les attentes de ce concours lorsque l'on ne vient pas des filières littéraires pures).
- Etienne GEFFRAY et Christophe GIOLITO, *La culture générale aux concours administratifs*, Sedes, coll. "Impulsion", 2011. (Ce dernier auteur tient par ailleurs un blog de culture générale au sein duquel il propose de nombreux corrigés de sujets – certes plutôt appropriés pour les étudiants en prép'ENA et à Sciences Po mais qui donnent déjà une première base).
- Emmanuelle HUISMAN et Thierry LETERRE, *Eléments de culture générale*, La Documentation française, 2015.
- Pour ceux qui en ont les moyens, je leur suggère de se rapprocher de l'IGPDE qui dépend du Ministère de l'économie et qui offre pour ceux qui peuvent s'y inscrire une base d'actualisation des connaissances absolument remarquable dans toutes les matières des épreuves des grands concours de catégorie A+ et notamment en culture générale (le coût est cependant dissuasif : 350 € pour une année).
- Parmi les revues, l'accent sera davantage mis sur *Esprit*, *Le débat*, *Sciences humaines*, *Les cahiers français* ou *L'Hermès*.
- Le blog des élèves conservateurs territoriaux est très bien fait.
- Regardez enfin les sites institutionnels de l'univers des métiers du livre : Ministères de la culture et de la communication, de l'enseignement supérieur, ainsi que des sites plus généraux qui fourmillent d'informations tels que viepublique.fr ou le fil de l'actu du BBF. De plus, soyez en éveil sur les évolutions et les tendances des professions de la chaîne et des métiers du livre.
- Enfin, un site un peu fourre-tout mais très utile : ekouter.net.

§2. Quelle(s) méthode(s) adopter pour traiter les sujets ?

En fait de méthode, chacun la sienne ! Un conseil valable universellement : prenez des notes sur ce que vous lisez. C'était le conseil du Maréchal Foch ! Prenez une fiche bristol ou un cahier de notes et inscrivez-y les références de l'ouvrage et le nom de l'auteur ; la thèse et le point de vue exprimés par l'auteur ; le problème ou la question posée par le livre ; en quoi vous êtes d'accord ou non avec cette thèse et pourquoi ; des citations. Constituez-vous également sur chacune de vos lectures et le suivi des débats d'actualité des stocks d'arguments, de citations et

d'exemples dans lesquels vous piocherez pour vos dissertations avec les exemples qui iront au soutien de votre argumentation. Avec un peu d'expérience, vous serez capable de résumer en deux ou trois phrases un livre et de repérer très vite si il vous convient ou pas et d'en faire votre miel.

Pour ma part, j'avais suivi le conseil de Sébastien HUA (cf supra) qui précise que la culture générale ne se travaille pas comme une matière technique telle que le droit ou l'économie où le « fichage » s'impose ! Je croisais donc différentes lectures sur un même sujet ou une même thématique afin de me faire une idée plus précise de la thématique et disposer de plusieurs points de vue et regards différents sur la question. Je crois en revanche qu'il reste extrêmement fécond et efficace pour cette épreuve (ce que j'ai pratiqué) de se constituer, par thématiques du programme, des fichiers de définitions et des recueils de citations à utiliser en tant que de besoin en fonction des sujets. Je sais en revanche d'autres candidats qui eux fichaient selon les grandes thématiques du programme et apprenaient ou relisaient leurs fiches à l'approche des épreuves d'entraînement. Je laisse chacun libre de sa méthode.

Enfin, et surtout, je ne saurais trop recommander aux aspirants candidats la *lecture assidue, la plume à la main, des meilleures copies de chaque épreuve (elles sont désormais disponibles sur les sites des autorités organisatrices des concours dont s'agit), ainsi que des rapports du jury*). Dans sa réponse du 21 février 2020 à une question posée par un potentiel candidat sur ce point, l'ENSSIB propose des renvois (dont je me suis abondamment servi) vers lesdits rapports du jury qui permettent de remonter (pour certains d'entre eux) au moins jusqu'au milieu des années 1990. Cette ressource est une mine d'informations et doit être utilisée sans retenue. En outre, m'avaient également aidé les nombreux témoignages de réussite au concours recueillis sur les sites des élèves de l'ENSSIB et de l'association des élèves conservateurs territoriaux relatifs aux retours d'expérience de candidats lauréats de ces concours.

Un exemple de méthode parmi d'autres :

Les ouvrages cités plus haut vous offrent beaucoup de méthodes possibles. Choisissez celle qui vous convient le mieux. Celle dont je me suis beaucoup servie pendant longtemps, s'agissant de la dissertation, reposait sur les 7 questions de QUINTILIEN : QQQOCCP (Qui ? Quoi ? Quand Où ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?). Il en existe cependant beaucoup d'autres.

C'est ainsi que, face à un sujet, après avoir pris un crayon de papier et/ou des stylos et feutres de couleurs différentes, je prenais pour ma part plusieurs feuilles de brouillon : une pour noter les éléments qui vont m'aider à circonscrire et contextualiser le sujet, une autre pour noter la définition élargie des termes du sujet, une pour la rédaction de mon plan détaillé, une autre encore pour la rédaction de l'introduction et de la conclusion et deux autres enfin pour noter les faits, exemples, citations, idées que j'aurai trouvé pendant ma phase de recherche des éléments qui vont m'aider à nourrir ma copie et traiter mon sujet.

Puis, donnez-vous toujours au moins 15 mn pour bien lire le sujet (ceci vaut aussi pour la note de synthèse) en vous souvenant que chaque terme a été choisi avec soin et pour une raison précise par le jury.

Face à un sujet, je me suis toujours posé les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui fait l'actualité du sujet ? (Pourquoi me pose-t-on la question aujourd'hui et pourquoi se pose-t-elle en ces termes ?)

Conseil : soyez vigilants sur les grands débats et questions de fond de l'année et des deux ou trois dernières années qui précèdent l'année du concours (ce pourra être la controverse suscitée par la publication d'un livre, d'un projet ou d'une proposition de loi, un état des lieux des grands chantiers qui agitent le corps que vous prétendez intégrer ou toute autre considération...y compris inactuelle).

- S'est-elle posée ou peut-elle se poser autrement aujourd'hui ?
- A quelles parties du programme le sujet appartient-il (nécessité de le connaître par cœur car cela vous permettra d'identifier très vite les sources et les appuis dans lesquels vous irez chercher vos arguments et vos exemples) ?
- Quelles sont les limites historiques, géographiques matérielles et/ou disciplinaires du sujet ? Une réflexion sur cette question est indispensable pour « cadrer » le sujet et éviter un hors-sujet d'entrée de jeu.
- Qu'est-ce que le sujet, dans tous ses termes, n'est pas (on s'appuie sur les termes du sujet pour éviter les contresens ou prendre un mot pour un autre) ? En d'autres termes, on reprend le sujet et on essaie d'identifier très vite les formulations proches du sujet mais qui ne lui correspondent pas pour éviter les hors sujets rien qu'à la lecture de son énoncé.
- Dans quel(s) champ(s) disciplinaire(s) *a priori* vais-je pouvoir trouver les éléments de réponse ou exemples qui m'aideront pour traiter ce sujet ?
- Est-ce que, à leur lecture, tous les termes du sujet sont pour moi évidents, clairs, simples, compréhensibles, sans ambiguïtés ou équivoques possibles, ni sujet à controverse ou interprétation divergente ? (si oui c'est bon signe car c'est ce qui vous aiguillera vers un piste de traitement du sujet).
- Quelles définitions des termes ou expressions du sujet suis-je susceptible de donner et à quels auteurs, sources, idées, sous-idées ou citations je pense spontanément en le lisant ou le relisant ? (penser à ce stade aux sens opposés, dérivés, éloignés d'un mot ou d'une expression est souvent très précieux pour resserrer le champ du sujet). L'idéal serait de pouvoir, sur un sujet de dissertation donné (citation, question ou notion), définir précisément tous les termes du sujet, mais cela n'est pas toujours possible. Dans cette hypothèse, ce qui peut aider, ce sera la recherche de synonymes des termes du sujet, d'antonymes ou de termes proches qui permettront d'identifier les champs lexicaux auxquels appartiennent les termes du sujet.
- Attention à bien définir précisément chaque terme du sujet. Aucun n'est anodin et le jury a eu une intention bien précise en choisissant tel terme de préférence à un autre proche. A vous d'essayer de comprendre pourquoi.
- Face à un sujet sous forme de citation, deux éléments devront immédiatement attirer votre attention : la consigne et la source de la citation, car dans votre introduction, il sera précieux de présenter l'auteur de cette citation ainsi que les grands axes de sa pensée et quelques uns de ses travaux. Ces éléments seront comme autant de balises qui vous aideront à vous appuyer sur la citation qui vous est soumise pour la discuter.

Pour les autres grandes étapes de la construction d'une dissertation, je renvoie aux ouvrages mentionnés plus haut qui sont très clairs et très bien faits et en particulier à celui de Francine BURLAUD qui est peut-être le plus proche du concours : *L'épreuve de culture générale* chez Ellipses écrit en 2009.

De la question du timing :

Sur un plan pratique, et ensuite, *pendant 1 heure/1 heure et 15 mn si le temps de l'épreuve est de 4h ou 1h15-1h30 si l'épreuve dure 5 heures*, je garde la première feuille pour me noter ces premières informations prises à la volée et j'en prends une deuxième où je vais noter toutes les citations, sources, auteurs, exemples pris dans tous les champs de la culture générale que je connais pour illustrer et étayer mon propos (*brainstorming 1*), ainsi qu'une troisième où je vais noter toutes les idées et sous-idées qui me viennent spontanément à l'esprit (*brainstorming 2*) sans chercher à les rassembler pour le moment autour de thèmes ou sous-thèmes. Je reviens ensuite sur ma première feuille dès que le moment est mûr pour noter ma problématique et je me réserve une quatrième feuille pour mon plan détaillé. Je ne saurai que trop conseiller d'écrire intégralement, au moins dans les premiers devoirs, l'introduction et la conclusion en respectant la logique en entonnoir décrite dans de nombreux ouvrages. Je sais que d'autres candidats préfèrent utiliser « la carte heuristique » suggérée par Tony BUZAN dans ses ouvrages (elle est d'ailleurs très utile pour se constituer sur ordinateur sa propre veille documentaire)...à chacun son approche.

S'agissant du plan retenu, il dépend éminemment du sujet. *En général, il est bon de se donner 30 à 45 mn pour le composer et 15 à 20 mn pour dessiner l'esquisse de votre introduction et de votre conclusion.* Avoir présent à l'esprit cependant (comme les meilleures copies le confirment) que dans les concours des bibliothèques (prisme littéraire oblige !) le plan en trois parties reste incontournable (surtout au concours de conservateur d'Etat) même si, en théorie, les rapports du jury expriment explicitement leur ouverture à d'autres formats de plan davantage en deux parties et deux sous-parties comme à Sciences Po et à l'ENA. A cet égard, les ouvrages de Clotilde VAISSAIRE-AGARD vous offrent des propositions intéressantes de traitement de plans en trois parties sur des sujets d'Annales. En gros, cependant, retenez que le plan de type hégélien thèse-antithèse-synthèse ou tout autre plan en trois parties (thématique ou autre) reste le plus approprié pour ces concours. Très schématiquement, en première partie, énoncé de la thèse que l'on défend sur le sujet ; contrepied de cette thèse et objections possibles en deuxième partie ; dépassement de la question et/ou ouverture sur une autre dimension ou une actualisation du sujet en dernière partie. Pensez aussi à la méthode du *sed contra responso* utilisée par Thomas d'Aquin dans sa *Somme théologique*.

Pour ce qui est de la rédaction, soignez l'écriture et faites des phrases à la structuration simple (sujet, verbe, complément), sobres et élégantes. Un truc que j'ai appris dans l'ouvrage de Jean GUITTON - un peu vieilli maintenant mais très bien fait (*Le travail intellectuel*) - concernant la structuration d'un paragraphe au sein d'un devoir : « on dit qu'on va le dire ; on dit qu'on le dit ; on dit qu'on l'a dit » et on passe au paragraphe suivant. *Donnez-vous bien la moitié de l'épreuve ou la moitié moins 15 mn pour la rédaction car c'est la phase la plus importante.*

Enfin, gardez toujours 5 mn de rab pour la relecture de la copie.

Pour travailler votre style, si vous le pouvez, lisez ou relisez des auteurs classiques et qui correspondent à votre personnalité et avec lesquels vous vous sentez en phase. J'ai pour ma part beaucoup appris sur ce point chez Pascal, Montesquieu, Chateaubriand et Tocqueville, ainsi que dans les ouvrages d'Antoine ALBALAT. C'est en vous assimilant les grands auteurs que vous forgerez votre plume et votre personnalité littéraire. Cela fonctionne par symbiose et imprégnations successives. Laissez-vous guider et vous verrez. Et si le temps vous est compté, choisissez celui qui fera le plus écho en vous. Appuyez-vous sur vos souvenirs de classe pour le trouver.

Si le minutage proposé plus haut ne vous convient pas, adaptez-le à votre propre manière de fonctionner (c'est cela le plus important) et regardez au besoin les conseils donnés sur ce point dans les ouvrages cités *supra*.

SOUS-SECTION 2 - QUELQUES EXEMPLES DE SUJETS INTEGRALEMENT REDIGES ET DE BONNES COPIES :

EXEMPLES D'APPLICATION A QUELQUES SUJETS

Dans cette rubrique, j'ai pris le parti de vous soumettre quelques exemples (avec introduction et conclusion rédigées) de rédaction possibles réalisés par mes soins que l'on pourrait produire sur les sujets suivant : savoir, un commentaire de citation, une question et un sujet neutre. Un exemple de sujet d'annales avec **et** sera, à la fin de cette sous-section, rajouté et commenté par un concepteur de sujet qui a accepté d'enrichir ce document. Qu'il en soit remercié.

§1. Exemple 1 : « *La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre* » Tel est le titre d'un ouvrage d'Yves Lacoste paru en 1976. Qu'en pensez-vous ? » (Sujet de composition donné à la session du concours externe de conservateur d'Etat en 2012) :

La proposition de rédaction proposée ci-après a été volontairement plus détaillée et enrichie que ce qui pourrait être vraisemblablement réalisée dans le temps imparti de l'épreuve. Il s'est agi aussi de donner aux lecteurs des éléments et des apports de connaissances complémentaires sur un sujet qui n'aborde pas toujours aussi frontalement les notions et leurs implications du présent sujet.

PREMIERE ETAPE :

Difficultés soulevés par la consigne et les termes du sujet

Apparemment, la consigne est claire : on ne demande au candidat ni de commenter ni d'expliquer la citation (encore que...) mais d'exprimer, de formuler un jugement, un avis (de préférence argumenté) sur le sujet en prenant position sur la citation pour en extraire, en substance, ce qu'elle a de vrai, de partiellement vrai, de faux, de partiellement faux. Il importe dans les dissertations d'apprendre à jouer avec un sujet, de jongler avec ses termes et de prendre plaisir à faire du bel ouvrage en rendant une copie soignée, bien écrite et agréable à lire. Ces pré-requis sont fondamentaux pour réussir.

S'agissant maintenant de l'intitulé du sujet en lui-même, il présente, *prima facie*, trois difficultés qui peuvent dérouter un candidat :

- le sujet ne comprend, comme on peut s'y attendre pour un concours de ce niveau, aucun élément de contexte concernant l'auteur, l'ouvrage ou les éléments de débat au sein duquel la parution de ce livre s'inscrit. **Ce sera donc au candidat lui-même à aller chercher ces éléments et à les remettre en perspective, le cas échéant dans le corps du devoir ;**
- il ne faut pas être dupe et prendre exclusivement au pied de la lettre le titre que le géographe Yves Lacoste a donné à son ouvrage. Il faut immédiatement en déceler la tonalité pamphlétaire et provocatrice pour pouvoir se positionner intelligemment en donnant son avis sereinement ;
- enfin, un minimum de connaissances géographiques semble, dans la formulation donnée au sujet, être attendu du candidat concernant notamment les grandes orientations doctrinales et épistémologiques qui traversent la discipline, ainsi que les principaux éléments de débat qui opposent ou rapprochent ces « écoles » entre elles. Et c'est à ce niveau-là qu'une connaissance de l'auteur, du contexte de parution de son livre et de sa pensée peut être bénéfique pour permettre une réponse intelligente à la **question implicite** soulevée par le sujet.

Pré-requis pour traiter le sujet :

Pour traiter un tel sujet, on peut s'appuyer sur l'excellent ouvrage coordonné par le géographe Jean-Robert PITTE, *A quoi sert la géographie ?*.

Quelle est l'actualité du sujet ? Pourquoi poser cette question aujourd'hui ?

- Centenaire du décès du géographe Paul Vidal de La Blache en 2018 inscrit au calendrier des commémorations nationales ;
- Publication en 2021 de l'ouvrage déjà cité de J.-R. PITTE ;
- Actualité permanente de la guerre ou des guerres dans le monde depuis quasiment la fin de la Deuxième guerre mondiale...

Ce que le sujet n'est pas dans sa formulation et sa consigne ?

- Le jury ne demande pas au candidat de commenter ou d'expliquer mais bien de se positionner, d'exprimer un jugement sous forme démonstrative sur la citation ;
- Dans la lecture du sujet, différentes erreurs sont à éviter : confondre le terme "d'abord" avec "surtout" ; confondre "géographie" et "géopolitique" ; traiter le sujet « Guerre et géographie » au lieu de la citation.

Dans quelles parties, à quelles parties et rubriques du programme, le sujet se rattache-t-il ?

Il est utile et opportun de bien connaître (dans ses grandes lignes au moins) le programme du concours. Un tel sujet, en l'occurrence, traverse l'intégralité du programme du concours. On en trouvera aussi bien des éléments de réponse dans la partie qui concerne la France que dans celles relatives à l'organisation du monde contemporain ou encore à la dernière consacrée à des thématiques plus spécialisées.

Pour conclure sur cette **première étape** de lecture et d'analyse du sujet, elle ne doit pas, théoriquement, prendre plus de 10 à 15 mn.

DEUXIEME ETAPE :

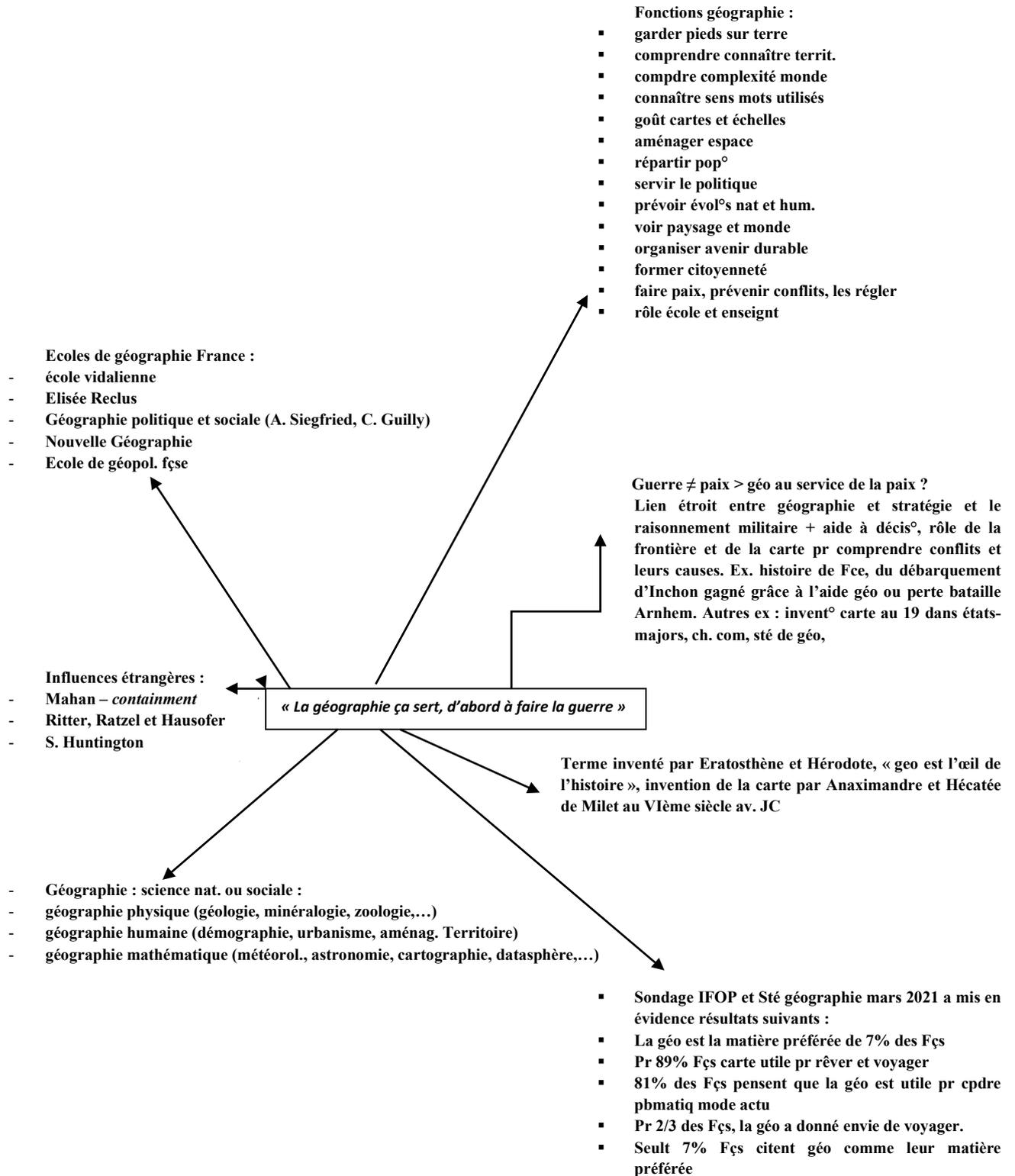
Définition des termes du sujet :

- **Yves Lacoste** : Géographe et géopolitologue de terrain français du XXème siècle. Fondateur de la revue *Herodote*, dont le premier numéro fut publié en 1975. Il est l'auteur d'une œuvre abondante et se signale notamment par un certain éclectisme et une grande attention et curiosité portées aux liens et liaisons d'une certaine façon politique de voir et de lire les problèmes posés par la géographie. Il est le fondateur de l'Institut français de géopolitique aujourd'hui dirigé par Sylvie Giblin qui se pose, entre autres, en continuateur de l'œuvre d'Elisée Reclus, membre comme Paul Vidal de La Blache de la société de géographie créée à la fin du 19^{ème} siècle. On retiendra que, selon les propres termes de l'auteur, la revue fondée par lui a pour objectif de « *démontrer l'importance politique et stratégique d'une discipline jugée fastidieuse et cataloguée comme scolaire.* » ;
- ***La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre*** est le titre d'un ouvrage publié par Y. Lacoste en 1976 et donné sous une forme volontairement "pamphlétaire" mais qui exprime une vérité profonde et qui s'inscrivait dans un contexte où les questions de géopolitique revenaient à l'ordre du jour dans la discipline. Le but visé par le livre est de réintroduire l'étude de la géopolitique en France (dans la continuité de l'initiative de la revue *Hérodote*) en la débarrassant notamment de son injuste image de « science nazie » et en affirmant que la dimension politique de la géographie présente dans l'œuvre d'Elisée Reclus a été éludée par Paul Vidal de La Blache et ses successeurs (ce point mérite cependant d'être nuancé) ;
- ***La géographie (≠ histoire ; géopolitique ; toutes les disciplines annexes qui s'y rattachent)*** : mot d'origine grecque qui signifie « écrire la terre, la dessiner et par extension la représenter et l'aménager afin de la rendre habitable et vivable pour l'homme. Cette discipline met en évidence le lien très fort qui unit l'homme à la terre (et à la Terre) dans sa triple dimension physique, humaine et biologique et leurs interactions réciproques, ainsi que les facteurs d'influence entre ces deux éléments. Cette science a donc pour objet (selon l'encyclopédie Wikipedia par exemple) la description de la Terre et en particulier l'étude des phénomènes physiques, biologiques et humains qui se présentent sur le globe terrestre, à un certain niveau d'abstraction relative qui s'y prête. Aujourd'hui, il est admis que cette discipline présente un fort caractère pluridisciplinaire ;
- ***ça sert*** : Le verbe « servir » exprime l'idée d'une subordination, voire d'une instrumentalisation mais aussi d'aide, de l'appui ou du conseil apporté à la personne que l'on sert (cette double dimension permettra des jeux d'association et de liaison ou de nuance avec les autres termes du sujet) ;
- ***d'abord*** : en premier lieu ; au préalable ; avant toute autre considération ; au début ;
- ***à faire la guerre (≠ la paix ; la trêve armée ; la suspension des armes ; l'abdication)*** : Concernant cette dernière portion de phrase du sujet, il importe de relever dès à présent (pour ceux qui le savent) qu'Yves Lacoste dans son livre n'a pas défini ou précisé ce qu'il entendait par cette expression. Cela étant dit, le sens est clair. Il existe de nombreuses définitions de la guerre. On retiendra celles données par Carl von Clausewitz : « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens.* » ; « *La guerre est un acte de violence dont le but est de forcer l'adversaire à exécuter notre volonté.* » D'une manière générale, les guerres ont lieu entre Etats

souverains. Pour autant, on ne peut s'empêcher historiquement de remarquer et de noter que très souvent il arrive (et il est arrivé) qu'au sein d'un même Etat, différentes factions opposées entre elles se fassent la guerre pour le contrôle de l'appareil d'Etat. Enfin, on ne peut manquer de constater qu'il existe différentes façons de faire la guerre et que toute guerre n'est pas nécessairement agressive ni militaire.

TROISIEME ETAPE :

La recherche des idées :



La présentation en forme de « carte heuristique » (libre à vous de l'enrichir davantage, il s'agissait en l'espèce de vous montrer comment procéder pour ce sujet) présente l'avantage de saisir en un seul espace et un seul moment les différents éléments et aspects du sujet. Il est bien évidemment possible et conseillé de croiser cette méthode avec d'autres dont le fameux questionnement de Quintilien évoqué plus haut ou encore de noter en vrac sur différentes feuilles : citations, exemples, arguments, contre arguments, idées et sous-idées.

La synthèse des arguments pour et contre l'idée explicitée par la citation :

Le pro	Le sed contra
<p>Prendre conscience des réalités de pouvoir qui s'exercent sur un territoire pr en pdre ou en garder le ctrl</p> <p>Sortir la géographie de son catalogage de discipline fastidieuse et scolaire</p> <p>Facteur géo est un des paramètres et des facteurs à prdre en consid° dans art guerre</p> <p>Obj. Y. Lacoste, en créant sa propre revue et en écrivant son livre, est aussi détacher la géo fçse de la sphère d'attract° et d'influ recherche allmde</p> <p>Imprtance carte d'état-major et de l'analyse du paysage ds hist. vu comme palimpseste des interv° successives hôs pr mener à vicoire</p> <p>Géo œil de l'histoire/Daniel Nordman</p> <p>Héritage IIIè Rép. où géo s'invente dans les états-majors militaires, chambres de commerce et société de géographie à des fins de conquête, de prestige et expans° territo</p> <p>Rôle de défricheur ou de continuateur d'Y. Lacoste en réaffirmt importance q° pol et géopol en géo</p> <p>...</p>	<p>La géo auj ne sert pas exclu à faire la guerre</p> <p>Revenir à objet premier et étymol de la géo</p> <p>Gde variété de fonctions et buts assignés à la géo : quoi et pourquoi la géo ?</p> <p>Géo, plus fdmtlmt n'aurait-elle pas pr fonct° servir la paix et à la constr° citoyen ?</p>

QUATRIEME ETAPE :

Recherche de la problématique :

Derrière un tel sujet, plusieurs questions se posent dont certaines orienteront la tonalité donnée au devoir selon le choix qui sera fait de l'une ou l'autre d'entre elles. La recherche d'une problématique est un travail très personnel et qui dans tous les cas résultera du travail d'analyse, de questionnement, de mise en relation des termes du sujet et de recherche des éléments de réponses à la question posée par le sujet que vous aurez effectué auparavant. L'expérience m'a montré que la découverte d'une problématique adaptée au sujet et pertinente est le plus souvent le fruit d'un entraînement répété. Cela dit, les ouvrages cités plus haut dans la rubrique "Ressources pour l'épreuve de composition" pourront vous aider à travailler ce point :

- La polémique suscitée en son temps par la publication de l'ouvrage d'Yves Lacoste est-elle toujours bien réelle, légitime et pertinente ? N'est-elle pas en quelque façon dépassée ?
- La démarche d'Yves Lacoste, en publiant cet ouvrage, visant à « dépoussiérer » la géographie et à la sortir du statut scolaire en y réintroduisant l'approche politique et géopolitique des questions géographiques est-elle fondée en réalité ? La géographie a-t-elle effectivement dans son objet d'étude et son champ d'analyse une dimension politique et stratégique ou bien est-elle clairement vierge et neutre de toute influence en ce domaine ?

Concernant l'élaboration du plan détaillé, le parti a été pris d'en faire ressortir l'ossature et la trame dans le corps de la proposition de réponse intégralement rédigée qui va suivre.

Une proposition de plan détaillé :

I – Encore aujourd’hui, tant d’un point de vue étymologique, physique que social, la géographie ça ne sert pas d’abord à faire la guerre.

La connaissance de la géographie, ainsi que l’étymologie du mot l’indiquent, ça sert, d’abord, à dessiner et écrire la Terre ou la représenter.

Cela étant dit, envisagée dans sa dimension sociale et humaine, la connaissance de la géographie permet à l’homme, en l’aménageant au mieux de ses intérêts et dans le respect de l’environnement, de rendre l’espace qu’il habite vivable et beau.

II – Pour autant, dans une perspective à la fois historico-politique et “scientifique”, « la géographie en effet ça sert, d’abord, à faire la guerre ».

La convocation du témoignage de l’histoire comme de la stratégie confirme que la connaissance de la géographie sert d’abord à faire la guerre.

Sur le plan académique, la démarche initiée par Y. Lacoste a créé un intérêt pour les questions de géopolitique et de politique au sein de la discipline et un élargissement de son champ d’analyse en France.

III – Vu de plus haut, le caractère pluridisciplinaire revendiqué par la science géographique la rend légitime pour être mise au service de la paix comme de la formation d’un citoyen engagé et responsable.

Dans une perspective citoyenne, la géographie peut être un instrument utile pour œuvrer à la paix entre les hommes et les sociétés.

Par ailleurs, cette connaissance du territoire, localisée spatialement, que favorise la discipline la rend apte à faire entendre sa voix dans un contexte géopolitique et politique, tant national qu’international, de plus en plus mouvant et incertain.

CINQUIEME ETAPE

La rédaction du devoir :

Introduction

Accroche : Le penseur grec Eratosthène, l'inventeur du terme « géographie » (terme qui signifie étymologiquement « écrire » ou « dessiner » la Terre), voyait dans cette dernière « *une science sublime qui lit dans le Ciel l'image de la Terre.* »

Contextualisation et mise en abîme : A considérer cette première approche « chronologique » du terme, il saute aux yeux qu'il y a de la hardiesse ou peut-être plus vraisemblablement de la provocation, de la part du géographe Yves Lacoste – fondateur de la revue *Hérodote* et « restaurateur » en France de la dimension politique et géopolitique de la discipline géographique – à soutenir, *prima facie*, que « *la géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre.* » Et en effet, si la géographie est cette « *science qui a pour objet la description de l'aspect actuel du globe terrestre au point de vue naturel, biologique* » (définition donnée par *Le Robert*) et humain pourrait-on ajouter, son champ d'étude et d'analyse ne reposent pas d'abord sur cette donnée politique, voire géopolitique et géostratégique, mais bien plutôt, comme le soutenait d'ailleurs Yves Lacoste dans une autre partie de son oeuvre, sur cette combinaison des éléments physique et humain qui confère au raisonnement géographique son efficacité davantage mise en avant par le géographe Paul Vidal de La Blache et ses continuateurs dont Jean Brunhes.

Problématique : Mais alors, se demandera-t-on, quel était l'objet recherché par le géographe en question en publiant son livre ? Est-ce que sa démarche qui, selon ses propres mots, vise à « dépeussier » la discipline en cherchant à la faire sortir de son statut scolaire en en rappelant la dimension éminemment politique et militaire est la bonne ? Et cette interrogation de fond (« légitime » en un certain sens) ne pose-t-elle pas la question plus fondamentale de savoir s'il convient d'intégrer ou de réintégrer, tant dans le raisonnement que dans le champ d'analyse et d'étude géographiques, ces aspects « guerrier » et politique naguère oubliés ? Car, en définitive, si, comme l'affirmait le stratège et penseur allemand Karl von Clausewitz, la guerre est bien « *la continuation de la politique par d'autres moyens* » - « continuation » qui vise, toujours selon ce penseur, « *à forcer l'adversaire à exécuter notre volonté* » - alors, il faudra convenir qu'à rebours d'une certaine conception de la géographie, héritée notamment de l'école de la « Nouvelle géographie » et d'une certaine interprétation de la pensée de Paul Vidal de La Blache, cette dernière et ses objet d'étude et d'analyse ne sont pas « axiologiquement » neutres et peuvent être mis au service, entre autres, de la paix et de la formation du citoyen. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ces interrogations sont-elles toujours bien réelles, pertinentes et valables ?

Justification : S'il est vrai en effet que dans la perspective académique et intellectuelle de penseurs allemands tels que Ratzel et Hausofer, dont l'approche a au demeurant été discréditée par les conquêtes nazies au XXème siècle, la dimension géopolitique et stratégique de la géographie est bien « consubstantielle » (pourrait-t-on écrire) à la discipline, il ne faudrait pas

pour autant exagérer l'opposition, le caractère antithétique, entre les différentes conceptions qui ont cours s'agissant des fonctions et des finalités de la discipline. Bien au contraire, à cheval entre les sciences naturelles et les sciences sociales, ce caractère pluridisciplinaire aujourd'hui largement partagé par la *doxa* universitaire et professionnelle laisse le champ libre à une grande variété d'approches possibles de l'objet géographique dont sa dimension politique et géopolitique.

En définitive, la réponse à cette affirmation dépendra du point de vue auquel on se place.

Annnonce de plan : En effet, il semble bien, à considérer le problème sous ses angles étymologique, physique et humain, que la géographie ne sert pas d'abord à faire la guerre mais davantage à apprendre à observer la Terre, à connaître cet environnement spatial au sein duquel vit et évolue l'homme, pour mieux le comprendre et agir dessus (I). Cela étant dit, en renversant la perspective et en considérant la face de ce problème sous son angle historico-politique, voire scientifique, on peut légitimement et valablement donner raison à Yves Lacoste de soutenir que la géographie ça sert bien d'abord à faire la guerre (II) et ce deuxième aspect du raisonnement pose la question du savoir si, compte tenu de son caractère scientifique qui la place à cheval sur plusieurs disciplines, la géographie n'aurait pas son mot à dire tant dans la construction de la paix entre les peuples et les sociétés que dans l'entreprise de formation du citoyen (III).

Envisagée dans sa triple perspective étymologique, physique et humaine, la géographie ne sert pas d'abord à faire la guerre. On pourrait même ramener cette triple perspective à trois dimensions : voir, représenter et comprendre – compréhension qui n'exclut pas l'action mais la précède.

Voir ! (A). Oui, voir le vaste monde, la Terre qu'on habite, cet espace territorial localisé dans le temps au sein duquel l'homme, et la société dans laquelle il vit, se meut, évolue, naît, grandit et meurt. Et tel était bien le but que se promettait le grand géographe Paul Vidal de La Blache qui, parti de son expérience d'historien, fit œuvre de pionnier en montrant que la connaissance de la dimension spatiale des événements du passé et notamment militaires (il pensait avant tout au traité de *La guerre des Gaules* de Jules César) peut servir à éclairer le présent en en donnant une description fidèle et réelle.

Cette vision, cette saisie du monde et du réel, permet d'abord à l'homme de se mouvoir pour se situer, prendre ses repères, faire jouer ses cinq sens comme disait le géographe Jean-Robert Pitte...à commencer par celui qui est le plus important dans cette discipline : la vue. Cette vision permettra au « petit d'homme » devenu grand de se déplacer du plus proche au plus lointain, de connaître et d'appréhender d'autres horizons, différents du sien : ceux de sa ville, de sa région, de son pays de son continent, voire, du monde. C'est d'ailleurs cette curiosité qui anima jusqu'à la fin de sa vie Paul Vidal de La Blache qui, dans ses *Carnets* et à l'occasion de son voyage aux Etats-Unis au début du XXème siècle, remarquait déjà toute l'importance que prenait la métropole dans ce pays et ce jeu de bascule entre les « pleins » et les « vides » qu'on ne trouve pas seulement dans les disciplines scientifiques mais bien évidemment aussi en géographie.

Cette orientation dans l'espace, cette volonté de se situer spatialement, est d'abord à l'origine de tout l'effort grec pour comprendre immédiatement cette réalité appelée géographie, repousser les confins du monde connu par la curiosité, l'exploration, le voyage. C'est d'ailleurs pour ce motif et aux Grecs encore que l'Occident doit l'invention de la carte en Ionie au VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ grâce aux efforts conjugués d'Anaximandre et d'Hécatée de Milet. Et l'exercice de cette perception sensorielle visuelle n'était pas exclusivement vrai hier mais l'est encore aujourd'hui, puisque, selon les résultats d'un sondage IFOP de mars 2021 pour la prestigieuse Société de géographie, pour 89% des Français, la carte demeure un objet utile et qui, pour 64% d'entre eux, incite au rêve et au voyage. Enfin, pour également 89% d'entre eux, la vue est le premier sens à être sollicité dans cette discipline.

Voir mais aussi dessiner la Terre, l'écrire comme le veut l'étymologie du mot, la représenter et se la représenter (B).

Dessiner la Terre : oui mais, il convient de le remarquer, la dessiner pour l'imaginer, la faire découvrir aux autres et, sait-on jamais, l'embellir, la rendre plus vivable et agréable à habiter. Ce dessin de la Terre, ainsi que cela a été dit, est d'abord dû à l'effort grec mais a connu dans les siècles qui ont suivi un essor sans précédent grâce à l'invention de l'échelle, aux Grandes Découvertes qui ont favorisé la découverte de nouvelles terres et de nouveaux débouchés et, par ricochet, à l'invention de moyens de navigation ayant servi d'accélérateur à cette soif de connaître. Sextant, boussole, lunette astronomique, échelle...ont en effet été autant d'instruments qui ont favorisé l'expansion occidentale à l'échelle du monde. Plus près de l'époque contemporaine, c'est encore grâce aux efforts conjugués des premières sociétés de géographie et d'aventuriers du dix-neuvième tels que Savorgnan de Brazza, Alexandre de Humboldt ou encore le médecin Albert Schweitzer que le « temps du monde fini » (A Koyré) commence. Dans la période contemporaine, cette pénétration du réel observable a connu un saut quantitatif et qualitatif supplémentaire, grâce aux progrès réalisés par l'astronomie et la météorologie qui ont forgé de remarquables instruments de précision et de prévision des événements naturels mais aussi du fait des impulsions données par le courant dit de la « Nouvelle Géographie » qui, sur le plan quantitatif, a permis des progrès nouveaux dans les domaines de la modélisation et des calculs mathématiques adaptés à la géographie ou encore grâce aux outils d'intelligence artificielle et à la mise sur pied d'un cyberspace et d'une « datasphère ».

Voir, dessiner et surtout connaître pour comprendre et analyser de manière prédictive les interactions réciproques entre l'homme et son environnement spatial et territorial (C).

Cet effort de connaissance et de compréhension, depuis le « miracle grec », se décline de différentes manières et doit beaucoup, dans le cas français, à l'intuition inspiratrice de Paul Vidal de la Blache et de ses successeurs.

Il se décline en premier lieu dans le domaine de l'apprentissage de la discipline. Yves Lacoste rappelait d'ailleurs finement que « *la géographie ne sert pas seulement à faire de la géopolitique. Cela sert aussi, pour tout un chacun, à admirer davantage de beaux paysages en*

comprenant mieux comment ils sont construits. » C'est sur cette première déclinaison que le rôle de l'enseignement prend tout son sens pour tout un chacun. Or, il y a dans ce domaine un vrai défi à surmonter puisque, selon le sondage IFOP précité, seulement 7% des Français mettent la géographie en tête de leur matière préférée.

Cette déclinaison concerne par ailleurs également la branche de la géographie humaine. En effet, les considérations de peuplement d'un espace localisé territorialement, qu'il s'agisse d'une région, d'un pays, d'un continent, voire du monde, sont délicates et complexes à manier. Dépendant de variables telles que la richesse du sol, le climat, les flux migratoires entre aires géographiques, le « politique », pour rééquilibrer intelligemment le territoire, l'aménager au mieux sur les plans urbanistique, économique et social, ou encore chercher à réduire les inégalités intra et extraterritoriales, ne peut se passer de l'apport du géographe dans ce domaine. Dans cette perspective, les travaux anciens d'un André Siegfried dans son *Tableau des partis politiques de la France de l'Ouest* publié en 1913 ou ceux plus récents d'un Christophe Guilly, spécialiste de la géographie électorale et auteur d'un essai qui fit date en 2012, *Fractures françaises*, constituent des balises très utiles pour prendre le pouls des mutations et des grands bouleversements socio-territoriaux qui traversent une société à un moment donné.

Transition : Voir, dessiner, comprendre. Cette triple fonction de l'objet géographique (suffisante déjà pour nourrir la curiosité de toute une vie) laissait manifestement insatisfaite celle plus éclectique du géographe Yves Lacoste qui - s'opposant tout à la fois à l'école allemande et aux écoles française (notamment « vidalienne ») et anglo-saxonne de la *New Geography* - en publiant son « pamphlet conjoncturel » (Alain Miossec) en 1976, a cherché, par ce moyen, à attirer l'attention, revisiter et réhabiliter l'approche politique et géopolitique des problèmes géographiques qui est bien l'une des autres composantes de première importance de la discipline.

Et en effet, tant sur le plan historique que sur celui, plus politique, de la réalité, la géographie, à rebours de certaines conceptions de la discipline qui se revendiquent plus neutres sur le plan axiologique, "ça sert d'abord à faire la guerre" (II).

Historiquement, cette utilisation du facteur géographique dans le maniement de l'art de la guerre est ancienne. On en voudra pour preuve deux témoignages : celui, le plus ancien dans le temps, de l'historien Strabon qui voyait dans la géographie la « science des princes et des chefs militaires » ; celui, postérieur de quelques siècles, du stratège Sun Tzu, auteur d'un *Art de la guerre* dans lequel il donnait aux princes le conseil suivant : « Connais la Terre et le Ciel et la victoire viendra » (A).

Dans la période contemporaine, deux exemples attestent de cette « instrumentalisation » (presque nécessaire parfois pourrait-on dire) de la géographie au service de la politique et de la guerre. Le premier exemple est celui de la construction même de l'Etat-nation en France. Cette construction s'est faite par et autour du concept étatique à la recherche de ses propres frontières pour affirmer et préserver son existence historique – ce que le journaliste et essayiste Jacques Bainville appelait la recherche des « frontières naturelles ». En effet, la position géographique de la France a toujours fait osciller le balancier entre le développement de la façade maritime du

pays et celui de la préservation de ses frontières terrestres (le jeu des événements de l'histoire de France au cours des âges ayant voulu que, compte tenu de la vulnérabilité de notre poche frontalière à l'est, ce soit la préservation de la ligne terrestre orientale qui ait mobilisé l'essentiel de l'effort des hommes d'Etat du pays, au détriment parfois de la grandeur maritime française et de son affirmation face à l'Angleterre).

Et cette prévalence de l'élément oriental dans la politique française a également pesé, deuxième exemple, *a contrario*, en faveur de l'expansion et de la conquête coloniale française en Afrique et en Asie contre l'avis d'une partie de l'opinion politique et publique qui tournait davantage son regard vers l'est et le retour de l'Alsace et de la Lorraine dans le giron métropolitain depuis la défaite de 1870 face à la Prusse. On sait l'importance qu'a prise cette question et combien elle a pesé dans les choix de politique intérieure et étrangère français au cours du XXème siècle – choix dont l'influence est encore bien présente et bien réelle dans la vie politique et sociale contemporaine du pays.

Cette importance du facteur géographique est, en outre, de premier ordre sur le plan stratégique et militaire (B).

L'expérience personnelle et professionnelle d'Yves Lacoste lui-même confirme ce point de vue. C'est en effet à dater d'un article publié dans le journal *Le Monde* en 1972 que l'auteur, selon son propre aveu, a vérifié le caractère déterminant de ce facteur dans l'art de gagner ou de perdre une bataille. En effet, l'article dont s'agit était né d'une enquête menée par l'intéressé portant sur les bombardements des digues du Fleuve rouge et ses conséquences territoriales au plan militaire pour les deux armées (américaines et nord-vietnamiennes) en conflit. Suite à cette recension, Yves Lacoste fut invité à se rendre au Vietnam par les autorités politiques locales et soviétiques afin de leur en dire davantage sur la stratégie américaine. L'issue de cette entrevue eut, entre autres conséquences, un arrêt des bombardements américains sur la zone à la demande du Président des Etats-Unis Richard Nixon en 1974.

Sur le plan doctrinal, ensuite, une observation attentive de la carte du monde montre bien que l'unification du continent eurasiatique constitue un danger mortel pour « l'archipel anglo-américain » dont au contraire, pour maintenir son hégémonie et son indépendance, toute la stratégie géopolitique et diplomatique, comme le voulait l'amiral Mahan et le penseur anglais MacKinder, a consisté et consiste encore à empêcher l'émergence de ce bloc uni en prenant pied en tant que de besoin sur le cap eurasiatique – ce qui a été la finalité de toute la stratégie militaire et géopolitique américaine depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Ce constat éclaire bien en ce sens ce qui se joue en ce moment dans le conflit russo-ukrainien quoi qu'on puisse penser par ailleurs des justifications avancées par la Russie pour envahir l'Ukraine.

Au plan des faits enfin, la bataille d'Arnhem, qui se déroula le 17 mai 1944, avait été perdue par les armées alliées faute, pour le Général Montgomery, d'avoir suffisamment pris en compte le facteur terrain qui, *in fine*, décida de l'issue du combat au profit des armées du Reich. *A contrario*, lors de la guerre de Corée, le débarquement d'Inchon le 15 septembre 1950 fut une réussite pour l'armée américaine grâce au travail de renseignement et d'analyse géographique mené en amont.

S'agissant de la composante plus « scientifique » de la thèse d'Yves Lacoste (C), cette dernière s'enracine dans un débat et une controverse qui ne sont pas totalement étrangers à la conquête, par la population des géographes, de l'autonomie de leur discipline vis-à-vis d'autres sciences à laquelle celle-ci était le plus souvent rattachée : sciences naturelles notamment et, naturellement l'histoire. Il convient de souligner d'ailleurs, à cet égard, s'agissant du cas français, que le couple d'enseignement géographie-histoire est une particularité française qu'on ne retrouve pas nécessairement dans d'autres pays (y compris européens).

C'est qu'à regarder les choses d'un peu plus près, la géographie est bien, dans son objet et son contenu, au croisement tant des sciences naturelles que des sciences sociales. Or, au moment où l'ouvrage du géographe fut publié, la question du devenir de la discipline sous l'influence du baby-boom notamment et du contrecoup des événements de Mai 68 se posait avec une certaine acuité et donna lieu à de nombreux échanges entre spécialistes. Yves Lacoste en effet, dans ce débat, prit le parti de se revendiquer de l'héritage de son maître Elisée Reclus, l'auteur d'une *Géographie universelle* en vingt volumes, en entendant rappeler que sa position, comme celle de son maître, pouvait accompagner la discipline dans cette époque de bouleversements académiques et scientifiques en entendant désigner une façon géographique de voir les choses qui privilégierait les problèmes politiques. Or, de la part de la « *géographie des professeur* » comme il l'appelle, cette approche était loin de faire l'unanimité au moment de la publication de son essai en 1976. Pourtant, cette dimension a pour elle le privilège d'une notoriété ancienne puisque c'est elle qui suscita dans les états-majors des armées, les chambres de commerce et les sociétés de géographie le puissant courant qui fit la notoriété de la France, sur les plans économique et scientifique, tant en France qu'à l'étranger, à la toute fin du 19^{ème} siècle et jusqu'à la fin de la Deuxième guerre mondiale.

Même si, depuis 1976, ces controverses se sont quelque peu apaisées, ce rôle de « défricheur » qu'on pourrait attribuer au géographe essayiste lui a permis de faire école et de redonner à cette coloration politique des problèmes géographiques toute sa place et sa légitimité dans l'étude et l'analyse des questions propres à la géographie, à telle enseigne que pour 81% des Français selon ce même sondage IFOP, l'enseignement de la géographie est utile pour comprendre les problématiques du monde actuel.

Transition : Lorsqu'il partit à la conquête du monde, le jeune Alexandre le Grand, outre ses généraux et ses armées, s'entoura de ses géographes et cartographes pour mieux apprécier et connaître les terres et les limites du monde qu'il entendait soumettre à sa domination et à sa personne. Cet exemple historique et marquant qui confirme amplement l'instrumentalisation guerrière de la discipline mérite cependant d'être interrogé dans ses présupposés. Car, en définitive, si la géographie a son mot à dire dans la conquête pacifique et politique de l'espace, rien n'interdit qu'elle ait son mot à dire pour construire la paix entre les peuples et oeuvrer à la formation de citoyens engagés et responsables.

Utile à la guerre, la géographie, en raison notamment de son statut académique et scientifique qui la met à part tant des sciences naturelles que des sciences sociales a son mot à dire dans la construction de la paix entre les peuples (A) comme dans celui de la formation de citoyens engagés et responsables (B) dans des contextes politiques et géopolitiques de plus en plus incertains (III).

La paix (A). Cette “tranquillité de l’ordre” écrivait le Père et docteur de l’Eglise Augustin d’Hippone dans son maître ouvrage *La Cité de Dieu*. Le pillage de la capitale de l’Empire romain par les armées d’Alaric en 410 après Jésus-Christ fut à l’origine de cette grande fresque – première méditation de philosophie de l’histoire du genre. Oui, la paix est toujours le grand oeuvre que se donnent les hommes y compris et jusque dans la guerre et l’un des biens les plus désirables pour les hommes de tous les temps et de toutes les contrées puisque c’est elle qui, avec la guerre, favorise les grandeurs et les décadences aussi des grandes civilisations qui se succèdent au cours des époques de l’histoire humaine.

Ce grand oeuvre de la paix, la géographie, par les échanges et la meilleure connaissance que les hommes et les sociétés ont, entre eux, rendus possibles à l’époque contemporaine grâce à la révolution des moyens de transport et de communication peut, à la place qui est la sienne, y contribuer. A cet égard, l’exemple le plus évident qui vient à l’esprit est sans aucun doute le développement sans précédent qu’a connu le tourisme de masse depuis la fin du deuxième conflit mondial. Multiplication des agences de voyages et des *tour operators*, succès de magazine tel que *GEO*, démocratisation accélérée de ce phénomène, rendue possible grâce aux plateformes de réservation en ligne telle que Airbnb,...si l’ensemble de ces facteurs a d’abord contribué à mieux faire connaître la Terre et ce qu’elle contient à leurs bénéficiaires, il a également favorisé une plus grande sensibilité et sensibilisation aux grandes problématiques du monde contemporain, ainsi que le rappelait le sondage IFOP déjà cité.

Concernant la construction de la paix proprement dite, à considérer les écrits des grands fondateurs de la discipline en France et son objet, cette dernière a un rôle de première importance à jouer dans son édification. Prévenir les conflits, y mettre fin si cela est possible ou en suspendre le cours, a toujours été un des grands objectifs poursuivis par les géographes contemporains et notamment français. L’on songe d’abord, en évoquant ce point, au grand pionnier que fut en son temps Paul Vidal de La Blache qui, à la suite de la publication de son tableau de *La France de l’Est* en 1917 – ouvrage qui rassemblait des matériaux argumentant en faveur d’un retour de l’Alsace-lorraine dans le giron hexagonal – fut pressenti pour préparer la rédaction, secondé par certains de ses anciens élèves, d’un traité en faveur de la paix. Cette démarche n’était d’ailleurs pas si éloignée que cela de celle d’un Elisée Reclus qui, à la fin de sa vie, souhaitait ardemment substituer à la lutte des classes la coopération entre les êtres humains.

Enfin, dans le même ordre d’idées, on ne peut manquer de penser aux rôles joués par les grands traités de paix du XXème siècle que furent la conférence de Versailles en 1919, ainsi que la Charte de l’Atlantique en 1941 et la conférence de Téhéran en 1943, qui redessinaient ou envisageaient de redessiner la carte de l’Europe et du monde avec les conséquences que l’on sait sur la paix dans le monde entre le début de la Première Guerre mondiale et l’époque actuelle dont presque la plupart des conflits du monde actuel dérivent.

En fait, cette contribution de la géographie à la paix, pour être véritablement effective, doit être couplée à la formation de citoyens engagés et responsables et ce, dans un contexte politique et géopolitique mondial et national des plus précaires et incertains (B).

Cette prise de conscience et cette appropriation du “métier de citoyen” (Claude Nicolet), c’est d’abord à l’école qu’elle s’apprend. A cet égard, dans ce domaine, le rôle des enseignants d’histoire-géographie est de première importance et plus encore celui de leur formation. Or, pour y arriver, beaucoup d’obstacles semblent devoir être surmontés. Mise en évidence de la dimension politique de la géographie dans le cadre de la formation dispensée aux futurs enseignants d’histoire et de géographie, sans doute, contribuer également à un rééquilibrage horaire entre l’enseignement de l’histoire et celui de la géographie, recruter plus de géographes de formation...constituent autant de défis apparemment importants à relever alors que les attentes sont fortes de la part des élèves et que ces derniers apprécient les pratiques innovantes et les déplacements sur le terrain de la part de leurs professeurs en cette matière. Cela dit, ce rôle de laboratoire d’étude de la citoyenneté dévolu à la géographie n’est pas qu’un mot car, par les outils d’analyse des phénomènes qu’elle offre pour comprendre le monde politique et géopolitique dans lequel les élèves d’aujourd’hui vivent (culture des échelles et des jeux d’échelles notamment) et de par son caractère de science des environnements, la géographie est sans doute une des disciplines les mieux placée pour penser la complexité du monde et du réel et ouvrir ainsi des perspectives de compréhension et d’action.

Vis-à-vis du grand public, et dans le sillage de son père Paul-Emile Victor, la création et la diffusion par son fils Jean-Christophe sur *arte* de l’émission *Le dessous des cartes* – aujourd’hui reprise depuis sa mort par Emile Aubry – démontre qu’il y a sur ce créneau un vrai moyen d’intéresser et de sensibiliser le grand public aux grands enjeux et problématiques du monde contemporain dans leur versant géographique. Et ces enjeux restent bien d’actualité comme l’illustre à l’heure actuelle le conflit russo-ukrainien qui est d’abord d’ordre historique (retour de Kiev – capitale “historique” de la Russie dans le giron de la grande Russie et étendue immense de la Russie qui la situe au croisement de nombreuses problématiques du monde actuel d’ordre économique et géopolitique). Sur le plan environnemental enfin, qui a pris une grande importance au cours des trois dernières décennies depuis le Sommet de la Terre de la Conférence de Rio en 1992, la montée des problématiques liées au réchauffement climatique et à l’accélération du rythme des catastrophes naturelles depuis quelques années, semble être une excellente occasion pour le citoyen de mieux appréhender la complexité et l’importance de ces questions grâce à l’outil géographique. A cet égard, la publication, à peu près concomitante à la création d’un ministère de l’Environnement en France, du *Que sais-je ?* du géographe Pierre George en 1971 est une date à retenir en ce qu’elle a permis à la discipline de la géographie environnementale de prendre son envol et l’importance de cette discipline reste à l’ordre du jour.

Conclusion : “Avec ses quatre dromadaires don Pedro d’Alfarubera courut le monde et l’admira. Il fit ce que je voudrais faire si j’avais quatre dromadaires” écrivait le poète Guillaume Apollinaire. A considérer l’étendue des champs d’analyse et d’action qu’offre la matière scolaire appelée “géographie” et souvent, aussi et d’abord, pour faire la guerre, on ne peut que formuler le vœu et espérer, avec le poète, que son rêve aura toujours le dernier mot.

§2. Exemple 2 : « Le numérique peut-il faire évoluer l’exercice de la citoyenneté ? » (Sujet de composition donné à la session du concours externe de conservateur d’Etat de 2014)

Encore un sujet donné au concours externe de conservateur d’Etat. Dans les faits, ce sujet n’a rien perdu de son actualité non plus et son intitulé pourrait être redonné quasiment tel quel. Ses difficultés principales résident dans la nécessité d’être précis sur les définitions, de disposer de solides notions de sociologie politique et de droit public, ainsi que d’une bonne connaissance du numérique. Pour autant, on ne demandera pas au candidat sur un tel sujet de rendre une copie du niveau d’un juriste chevronné, même si des connaissances juridiques peuvent faire la différence qualitativement. En revanche, une bonne connaissance de l’actualité, des connaissances à jour sur le sujet et de la curiosité sont indispensables car la thématique du sujet est riche et éclatée. Vous trouverez ci-dessous quelques références indicatives pour traiter un tel sujet. Une fois encore, le parti a été pris de proposer un corrigé enrichi par rapport à ce que pourrait produire un bon candidat le jour J.

PREMIERE ETAPE :

Lecture et identification des principales difficultés du sujet :

Enoncé sous forme interrogative, l’intitulé du sujet va obliger le candidat à prendre position de manière argumentée sur la question directe et la question implicite soulevées par celui-ci.

Une première lecture du sujet montre que quatre mots ou expressions ont de l’importance dans ce sujet : "numérique", "peut", "évoluer" et "exercice de la citoyenneté". Ce sujet, dans sa formulation, est cependant différent de celui donné la même année au concours externe de conservateur territorial *"Les réseaux d’information favorisent-ils l’exercice de la démocratie ?"*. A l’analyse, le mot "numérique" méritera un véritable effort de définition qui n’est pas si simple qu’il y paraît. Concernant le verbe "évoluer", celui-ci est susceptible de plusieurs acceptions et cela peut constituer une indication qui orientera le traitement à donner à la problématique et au plan. Enfin, l’accent n’est pas mis sur la notion de citoyenneté mais bien sur son exercice, ce qui

peut orienter le candidat vers l'une des dimensions de la notion, à savoir, sa dimension opératoire et "opérative" pourrait-on dire.

Actualité du sujet :

L'année où le sujet a été donné était riche en événements dans ce domaine : "Révolution orange" en Ukraine, affaires "Snowden" et "Wikileaks", recul sur les "révolutions" issues des "Printemps arabes",...ces événements mettaient manifestement en évidence un changement de donne dans le fonctionnement des régimes politiques contemporains issus des réseaux de télécommunications et d'information utilisant des signaux numériques.

Aujourd'hui, ces enjeux restent présents et l'on pourrait même dire et souligner que l'actualité s'est enrichie de faits et d'événements nouveaux sur ce terrain comme l'ont illustré par exemple les élections présidentielles américaines et françaises de 2016, 2017, 2020 et 2022.

Dans quelles parties du programme vais-je trouver les éléments qui vont m'aider à traiter ce sujet ?

Comme pour le premier sujet, il s'agit d'un sujet transversal et qui traverse et transcende toutes les parties et rubriques du programme. Ce constat est une réalité de tous les sujets donnés à ce concours, mais ce réflexe de penser aux différentes thématiques du programme du concours peut être précieux pour orienter le traitement du sujet et nourrir une copie au moyen d'exemples appropriés.

Ce que le sujet n'est pas dans sa formulation ?

A ce stade, il importe, après une lecture attentive de tous les termes du sujet, dont aucun n'a été retenu au hasard, d'éviter quelques pièges tels que : confondre "numérique" avec "Internet" ou "réseaux d'informations" ou "Web" ; ne pas prêter attention au verbe "pouvoir" qui implique une impulsion, une capacité d'action ; prêter une attention imparfaite aux différents sens sémantiques du verbe "évoluer" ou encore confondre "exercice de la citoyenneté" avec les mots citoyenneté ou démocratie.

Tous les mots employés ont une signification apparemment claire. Cependant, une observation attentive du sens ou des sens possibles des quatre termes évoqués plus haut pourra guider le candidat dans son élaboration de problématique et de plan.

DEUXIEME ETAPE :

Définition des termes du sujet :

- **Le numérique** : le terme est issu étymologiquement du latin *numer, eris*, qui signifie le nombre. Sans rentrer dans une définition trop technique qui n'est pas attendue du candidat dans une épreuve de cet ordre-là, on peut légitimement défendre dans un sujet comme celui-là la définition du numérique donné par le dictionnaire *Le Robert* : à savoir, "cet ensemble de techniques de télécommunications utilisant des signaux numériques" et, pourrait-on ajouter, véhiculant des données et du contenu informationnel. A partir de ce premier palier, l'on peut en atteindre un second en constatant que ce terme renvoie à la réalité exprimée numériquement d'un langage et d'un espace publics communs aux dimensions désormais planétaires. Et il est très probable que c'est vers cette approche que le terme retenu par le jury fait signe et donc vers laquelle le candidat devra se diriger ;
- **peut-il** : ce verbe modal pose la question de savoir si le numérique est réellement, concrètement, techniquement et effectivement, en capacité de modifier les pratiques et les comportements ou non des citoyens des sociétés politiques contemporaines et notamment dans leur forme démocratique ;
- **faire évoluer** : le verbe évoluer indique deux idées : celle d'une transformation progressive et graduelle, voire peut-être celle de révolution ? ; celle également d'un glissement, d'un déplacement. La double signification de ce terme en fait un des éléments pivots du devoir et cette double signification pourrait servir d'élément matriciel pour orienter la réponse à apporter à la question posée. Cela étant dit, l'idée d'évolution implique également l'idée d'un sens, d'une direction, voire d'une signification à donner à ce mouvement et cela pourrait éclairer vers une problématique possible : cette évolution impulsée par le numérique, si tant est qu'elle existe, tend-elle à améliorer, à favoriser davantage les comportements et les pratiques du citoyen contemporain entendu *lato sensu* ou pas ? ;
- **l'exercice de la citoyenneté** : comme l'a écrit le philosophe Alain, "*le citoyen républicain adhère à un idéal de vertu et de dépassement des préoccupations individuelles qui repose sur son attachement à la patrie et son dévouement au bien public.*" La notion de citoyenneté, ainsi que l'enseigne l'histoire, est apparue en Grèce et, d'après l'enseignement du philosophe Aristote, repose sur deux piliers : l'idée d'appartenance à la Cité du citoyen qui en est membre en vertu de sa naissance de parents eux-mêmes citoyens ; la faculté qui lui est reconnue de par son statut de citoyen d'être susceptible d'exercer une magistrature qui ne comporte pas de limite dans le temps. Dans la Cité d'Athènes, toujours aux dires d'Aristote, dès 18 ans, le jeune homme reconnu citoyen et inscrit sur les registres de son dème pouvait assister aux séances de l'Assemblée et voter ; à 30 ans, il pouvait être législateur, magistrat ou juré. L'idéal moderne et révolutionnaire a repris cette dimension active de la participation effective du citoyen à la gestion des affaires publiques, mais en en élargissant considérablement les conditions d'accès car fondée sur le présupposé de l'égalité en droit et en dignité de tous les membres de la société politique. Dans ce contexte, et rapporté au cadre de la "société informationnelle" qui est celui dans lequel se meuvent les sociétés politiques contemporaines, cette citoyenneté, ainsi que l'a bien montré le

chercheur Clément Mabi du think tank *Renaissance numérique* comporte une triple dimension qui pourrait constituer la deuxième matrice de réponse à la question posée par le sujet : informationnelle, délibérative et participative.

TROISIEME ETAPE :

La recherche des idées :

A cette étape, le mieux est toujours de croiser les méthodes de recherche des idées. Il en existe plusieurs et nombre d'entre elles sont exposées dans l'ouvrage publié aux éditions KLOG relatif à la préparation du concours de conservateur. Aussi, le parti a été pris, pour le traitement de ce sujet, d'y renvoyer. A chacun de trouver ce qui l'aidera à aborder le plus en confiance possible un sujet donné.

QUATRIEME ETAPE :

La recherche de la problématique :

Pour ce sujet, la problématique suivante pourrait être retenue :

Est-il opportun et conforme aux principes démocratiques de considérer que le numérique – appréhendé à la fois comme espace et comme langage communs – a pu et peut effectivement faire évoluer les conditions d'exercice de la citoyenneté à l'époque contemporaine – citoyenneté entendue dans sa triple acception informationnelle, délibérative et participative et si oui dans quel(s) sens et selon quelles modalités ?

Une proposition de plan détaillé :

I – Si l'outil numérique peut faire évoluer la triple dimension informationnelle, délibérative et participative de la citoyenneté, c'est surtout dans le sens d'une facilitation de ses modalités d'exercice.

II – Quant à la nature de l'acte citoyen, il ne semble pas que ce dernier ait fondamentalement évolué. En revanche, il paraît plus vraisemblable de soutenir que l'utilisation du numérique par chaque citoyen a mis en évidence une fragilisation de la triple dimension informationnelle, délibérative et participative de la citoyenneté.

III – Aujourd'hui, dans sa triple dimension informationnelle, délibérative et participative, l'exercice de la citoyenneté peut évoluer dans un sens dynamique et positif grâce un usage critique des outils numériques mis au service de cette cause.

CINQUIEME ETAPE :

La rédaction du devoir :

La manière dont le mouvement des *"gilets jaunes"* est né, s'est agrégé et constitué, puis a essaimé à l'échelle de l'ensemble du territoire national, par et sur les réseaux sociaux, met bien en évidence le rôle quasiment incontournable que joue désormais l'outil numérique dans les formes de mobilisations citoyennes contemporaines. Désormais, en effet, on ne peut que constater que ce qu'il est convenu d'appeler le "numérique", sous des formes allant du commentaire de l'actualité au tweet posté sur la plate-forme Twitter, en passant par le hashtag tel # Je suis Charlie, a envahi toutes les dimensions de "l'espace public" (J. Habermas) et de la vie politique.

Issu de l'héritage grec, le citoyen se caractérise d'abord et historiquement par son appartenance à la cité dont il est membre, ainsi que par sa participation "active" à la gestion des affaires publiques de cette dernière, au dire du philosophe Aristote. Si, dans ses grandes lignes, cette définition reste valable aujourd'hui, force cependant est de constater que, sous l'influence des révolutions politiques du XVIIIème siècle principalement, la notion de citoyenneté, à rebours de ce qu'en connaissaient les Anciens, a, à l'époque contemporaine, fortement évolué dans le sens tout à la fois d'une dilatation et d'un enrichissement de sa signification.

Cette notion s'est d'abord dilatée car elle trouve à s'appliquer à des échelles de territoire de taille bien supérieure à ce qu'en savaient notamment les Grecs. Elle s'est dilatée encore car ce

concept et le modèle de vie en société qu'il véhicule, partis de l'Occident, ont, pour ainsi dire, fait tache d'huile et débordé les limites du cap européen pour s'étendre à l'échelle du monde connu. En outre, ses conditions d'octroi se sont considérablement assouplies au fil du temps au point que le caractère discriminant de la figure du citoyen a presque changé de signification. Ensuite et enfin, cette notion s'est enrichie de l'exercice de droits nouveaux (inconnus des Anciens) – droits qui ont été accompagnés et servis par une révolution dans les modalités de communication et d'information que l'on peut à bon droit qualifier de "numérique" car elle s'appuie sur un socle et un langage communs issus des algorithmes utilisés par les outils informatiques, devenus indispensables dans notre quotidien. Au nombre de ces droits figurent entre autres celui de s'informer et d'être informé, d'exprimer librement son opinion et de participer à la vie politique par, notamment, l'exercice du droit de vote et le libre accès aux mandats politiques.

Pour autant, la question reste posée et mérite de l'être encore aujourd'hui de savoir si, dans cette triple dimension informationnelle, délibérative et participative, l'exercice de la citoyenneté a évolué substantiellement ("évoluer" entendu dans son double sens de déplacement spatio-temporel et de passage graduel d'un état à un autre amenant à l'existence une réalité nouvelle) sous l'influence de ce qu'on a pu appeler la "révolution numérique" (révolution qui s'est surtout diffusée à l'ensemble de la planète à partir des années 1990 et qui prend aujourd'hui des formes aussi nombreuses que diverses allant de l'usage de la messagerie électronique en passant par l'utilisation des moteurs de recherche sur le Web, les réseaux sociaux ou encore les plateformes de partage et de diffusion).

S'il est clair en effet que par ses caractéristiques d'ubiquité, d'instantanéité, de liberté et d'illimitation spatiale, l'outil numérique a effectivement modifié notre rapport à la réalité et les conditions de notre quotidien, ce constat est-il transposable aux conditions classiques d'exercice de la citoyenneté, constituées par les différentes générations de droits et libertés reconnus aux citoyens des démocraties occidentales ? Est-il certain, par exemple, que la nature de l'exercice du droit de vote aura fondamentalement évolué (entendu dans le deuxième sens de ce terme) grâce au recours au vote électronique ? En ce sens, est-il opportun et judicieux de se risquer à soutenir que l'outil numérique peut effectivement faire évoluer (dans tous les sens du terme) l'exercice de la citoyenneté ? Et si tel est bien le cas, quel(s) sens donner à cette évolution ? N'est-elle pas sans risques pour une activité citoyenne de plus en plus en crise si l'on s'en tient à la lecture de l'étude publiée en 2018 par le Conseil d'Etat français sur la citoyenneté ?

Ainsi, si effectivement évolution il y a et il y a eu, il semble plutôt que cette dernière se soit faite davantage dans le sens d'une facilitation des conditions d'exercice de la citoyenneté que dans celui d'une transformation plus radicale de la nature de l'activité citoyenne. Pour autant, à regarder les choses de plus près, on constate également que cette évolution technique des modalités d'exercice de la citoyenneté, rendue possible par le numérique, a servi de révélateur, voire de caisse de résonance, à une crise de l'activité citoyenne qui elle est plus ancienne

Par suite, si l'outil numérique peut faire évoluer la triple dimension informationnelle, délibérative et participative de la citoyenneté, c'est surtout dans le sens d'une facilitation de ses modalités d'exercice (I). Quant à la nature de l'acte citoyen, il ne semble pas que ce dernier ait

fondamentalement évolué. En revanche, il paraît plus vraisemblable que l'utilisation du numérique par chaque citoyen a mis en évidence une fragilisation de la triple dimension informationnelle, délibérative et participative de la citoyenneté (II). Cette fragilisation qui est en partie le corollaire d'une crise de la citoyenneté déjà ancienne soulève en définitive la question de savoir si une utilisation critique de l'outil numérique peut être mise au service d'un renouvellement et d'une reviviscence de celle-ci (III).

Etre citoyen aujourd'hui c'est d'abord s'informer des affaires publiques de son pays, de la ville au sein de laquelle l'on réside ; c'est ensuite délibérer, discuter de l'état de ces dernières ; c'est enfin, participer de manière effective à la vie publique politique. A envisager les choses sous ce triple point de vue, force est de constater qu'aujourd'hui l'outil numérique a considérablement facilité l'exercice de l'acte citoyen (I).

S'informer (A). Jamais une telle manifestation de l'exercice de la citoyenneté n'a été plus facile qu'aujourd'hui. A côté des modalités usuelles d'information héritées de la société industrielle telles que la lecture du journal ou le visionnage de l'écran de télévision à l'heure du JT du 20 heures, la consultation d'Internet est devenue dans de nombreux pays la deuxième, voire, parmi les jeunes générations, la première source d'information, concernant notamment le suivi de l'actualité politique, sociale et économique. C'est notamment l'enseignement d'un sondage effectué en France qui place la télévision comme source principale d'information encore en tête (42%) et l'utilisation d'Internet en deuxième position (23%). A cet égard, les caractéristiques techniques d'utilisation du Web et d'Internet (ubiquité, instantanéité, liberté, absence de frontières) conjuguées à la "miniaturisation" progressive des outils numériques dits "nomades" ne sont pas complètement étrangers à cette révolution des usages.

Si les caractéristiques techniques d'Internet et le développement des outils numériques nomades ont bien facilité les conditions dans lesquelles désormais tout citoyen d'un Etat sur cette Terre peut s'informer et être informé, il faut ajouter par ailleurs, pour être complet, que cette information prend des formes extrêmement variées. Publication de commentaires de l'actualité sur les réseaux sociaux, usage abondant de la plateforme Twitter, lecture du journal sur l'application correspondante, écriture de blogs, développement des outils collaboratifs tels les "wikis", le citoyen moderne n'a que l'embarras du choix pour être à même d'exercer les autres modalités d'exercice de l'acte citoyen dont celle de la délibération et de la discussion publique.

Délibérer (B). Avant-hier, cette activité s'exerçait sur l'agora et le forum. Hier, elle était le fait des hérauts d'armes. Aujourd'hui, c'est de plus en plus au sein de l'espace public numérique qu'elle trouve à se réaliser. Et-ce à dire cependant que ce nouvel espace est autonome de l'espace public d'hier ? Ce n'est pas si sûr. Toujours est-il qu'aujourd'hui, que ce mouvement parte des citoyens pour aller vers les élus ou des élus pour aller vers les citoyens, se sont démultipliées les initiatives et les occasions qui permettent à tout un chacun de donner son avis sur ce qui regarde les affaires publiques qui le concernent.

Si l'on s'en tient à un mouvement qui partirait du sommet pour aller vers la base (mouvement dit *topdown* en science politique), on constate une floraison d'initiatives locales et

nationales pour permettre et offrir au citoyen l'occasion de s'impliquer dans les décisions publiques qui le visent. L'exemple et le succès rencontrés par la formule du "budget participatif" dans les grandes métropoles de Strasbourg et de Paris en sont une bonne illustration. Dans le même ordre d'idées, la mise en place de plateformes participatives de coconstruction de la ville telles que idees.paris.fr ou "Mulhouse c'est vous" qui ont enregistré plusieurs milliers de contributions montrent qu'il est possible grâce à ces nouvelles formes de citoyenneté inclusives de renouveler la confiance dans le projet républicain.

En sens contraire, nombreuses sont également les initiatives que l'on pourrait qualifier de *downtop*. C'est ainsi, par exemple, qu'à la suite des attentats qui ont visé la rédaction du journal de Charlie Hebdo le hashtag, ce "*drapeau que l'on plante dans le brouillard du web*" (D. Cardon), publié par Joachim Roncin - # Je suis Charlie - a rencontré, en l'espace d'une semaine, un succès phénoménal avec près de 7 millions de tweets publiés à l'échelle du monde. Dans le même ordre d'idées, c'est l'utilisation d'Internet qui ont permis à Julien Assange et Edward Snowden de révéler au monde entier les programmes de mise sur écoutes téléphoniques de nombreuses personnalités politiques révélés par les Wikileaks, ainsi que le programme de surveillance généralisée d'une bonne partie de la population mondiale par la *National Security Agency* (NSA) pour laquelle travaillait Edward Snowden.

Ces différents exemples qui font état d'une forme de renouvellement de l'activité citoyenne se prolongent enfin sur le terrain participatif (C).

La première version qu'a prise et que prend encore aujourd'hui cette participation citoyenne s'inscrit dans les nouvelles formes de mouvement social apparues au début des années 2000 et qui ont culminé avec les "printemps arabes" de 2011 et la "révolution orange" en Ukraine en 2014. Dans ces cas, leur composition est tout à la fois indépendante et différente des formules habituelles de participation de la société civile telles que syndicats, associations et ONG. Même si elles ne résistent pas toujours à l'épreuve du temps, ces formes nouvelles de participation peuvent avoir un fort retentissement au plan politique national et international comme l'ont montré l'exemple des "printemps arabes" avec comme conséquence ultime le renversement du pouvoir en place ou encore l'exemple, pour la France, du mouvement des "*gilets jaunes*".

Une deuxième version de ces nouvelles formes de participation politique peut enfin être observée dans les nouvelles formes collectives qui s'organisent sur le web - formules héritées directement de l'esprit des pionniers du web telles que les interventions des *Anonymous* ou encore les initiatives communautaires issues du mouvement du logiciel libre telles que "Wikipedia". Ces nouvelles formes de participation bouleversent le jeu traditionnel d'entrée dans l'arène politique qui passait et passe toujours par l'accès au mandat représentatif au moyen du processus électoral et par la constitution des partis politiques. Pour autant ces formes nouvelles de participation au jeu politique n'ont pas véritablement bouleversé les formes habituelles de participation citoyenne à la vie politique. Tout au plus s'y sont-elles surajoutées compliquant de ce fait la lisibilité du jeu politique dans la plupart des Etats contemporains.

En abaissant notamment les coûts de transaction, de coordination et de mobilisation (D. Cardon), il est certain que le numérique a considérablement facilité, à l'époque contemporaine, l'exercice de la citoyenneté et remis en cause un certain nombre d'acquis sur les plans médiatique et politique hérités du modèle de la société industrielle. Pour autant, à suivre les choses d'un peu plus près, on constate dans le même temps et de plus en plus ostensiblement une fragilisation de ces mêmes dimensions d'exercice de la citoyenneté que l'utilisation du numérique et son irruption, tant dans nos vies privées que publiques, ont davantage révélé et mises en évidence que réellement fait évoluer (II).

L'outil numérique a d'abord révélé une fragilisation des conditions dans lesquelles tout un chacun, dans son "métier de citoyen" (C. Nicolet), peut s'informer et être informé (A).

Ce n'est pas la moindre des choses que d'affirmer que nous baignons dans un flux d'informations continu. Selon une loi bien connue selon laquelle trop d'informations tue l'information, cette ambiance a deux conséquences sur notre activité citoyenne "informationnelle" : la première, en transposant la loi de Gresham concernant la monnaie, pourrait être énoncée en disant que la mauvaise information chasse la bonne ; la deuxième est que cette saturation d'informations risque de détourner les citoyens des vrais enjeux qui les concernent dans leur quotidien à l'échelle locale et nationale.

Tout d'abord, cette saturation d'informations – saturation qui concerne aussi bien notre écran informatique que notre écran mental – a eu pour première conséquence un rapport à la vérité qui s'est déplacé. Qu'il s'agisse de la multiplication de ce que l'on appelle les "*fake news*" ou "fausses nouvelles" qui sont, il faut le rappeler, de toutes les époques ; de l'adhésion à au moins une théorie du complot par 8 Français sur 10, par exemple, selon un sondage pour la Fondation Jean Jaurès ou encore des risques d'atteinte à la vie privée et à la stricte intimité personnelle, mis en évidence par exemple par les révélations d'Edward Snowden ou le scandale dit des *Cambridge analytica* à l'occasion des élections présidentielles de 2016 aux Etats-Unis... ces quelques exemples montrent bien une fragilisation du lien du citoyen dans son activité informationnelle avec, à la clé, le risque bien réel d'une manipulation de l'opinion publique.

Ensuite, trouver de l'information pour être au fait de l'actualité et de l'état des lieux des affaires publiques est autre chose que commenter cette dernière et la partager même si l'ensemble des maillons de cette chaîne se tient. Or, cette compétence – car on ne s'improvise pas journaliste – demande du temps, de la ressource intellectuelle et de savoir filtrer, trier et hiérarchiser les informations. A cet égard, le sociologue Paul Lazarsfeld avait bien mis en évidence l'importance de ce qu'il appelait les "leaders d'opinion" pour aider les membres d'une communauté (familiale, religieuse, associative,...) à se forger une opinion et un avis éclairé sur les questions politiques qui les touchent. Or, avec ce flux continu d'informations dans lequel nous baignons et la multiplication des canaux de diffusion de ces dernières, les risques d'une dilution et d'un désintérêt de ces dernières, par manque de temps, de ressources ou de découragement, ne sont pas minces et peuvent être lourds de conséquences sur le terrain des décisions politiques prises.

Cette fragilisation se joue ensuite sur le terrain délibératif : celui de la libre expression des opinions et des modalités de discussion publique (B).

Si la liberté d'expression est bien un des pivots d'une société démocratique et libre, force est de constater que, aussi bien en France qu'ailleurs dans le monde, le contexte numérique dans lequel cette dernière trouve à s'exercer montre un durcissement voire un amenuisement du libre exercice de cette dernière. A cet égard, la polémique suscitée, à l'occasion des élections présidentielles françaises de 2022, par les fermetures temporaires de compte sur les réseaux sociaux de certains des candidats à cette élection, montre que ce constat n'est pas un vain mot. Aux Etats-Unis, le constat a été identique à l'occasion des élections présidentielles de 2016 et 2020 concernant notamment la fermeture des comptes Twitter et Facebook du candidat-président Donald Trump que l'on partage ou non cette idée.

Dans ce même ordre d'idées, et notamment sous l'influence des facilités offertes par le numérique, ainsi que des nouvelles revendications sociétales pour plus de démocratie et du bouleversement des modalités d'accès au jeu politique, le risque n'est pas mince de voir la société politique se transformer, ainsi que le pressentait le philosophe Michel Foucault dans son maître ouvrage *Surveiller et punir*, en une vaste panoptique "benthamienne," où tout le monde contrôlerait tout le monde avec pour risques : la paralysie de la vie politique ou au pire l'avènement d'une société totalitaire. D'où l'importance, dans le cadre de cette nouvelle forme de "gouvernementalité" (M. Foucault) électronique, pour les acteurs déjà présents sur la scène politique réelle, mais également dans l'espace virtuel, d'anticiper ces dérives possibles en se souvenant ainsi que le soulignait le philosophe Jürgen Habermas que *"meilleure est la qualité du débat public, plus légitimes et efficaces sont les décisions qui en découlent."*

Cette fragilisation se révèle enfin sur le terrain de la participation politique (C).

C'est peu dire que la démocratie, dans sa version représentative qui est la forme dominante d'exercice et de fonctionnement du pouvoir politique dans nombre de régimes politiques contemporains, est en crise, notamment en France. Cette défiance, selon une étude du CEVIPOF relevée par le Conseil d'Etat dans son étude publiée sur la citoyenneté, touche par ordre d'importance : le personnel politique, les organisations partisanes et dans une moindre mesure le citoyen qui se sent dépossédé de sa capacité à peser, voire tout simplement exister dans le débat public. L'une des conséquences en est évidemment le taux de participation aux différentes élections politiques, qui se traduit par une montée de l'abstention, ainsi que par un désintérêt marqué de nombre d'initiatives impulsées par le sommet pour retisser un lien de confiance avec le citoyen : témoin par exemple le succès mitigé rencontré par les entreprises de consultation des citoyens sous les différentes présidences de la République, à commencer par celle de M. Nicolas Sarkozy à l'occasion du grand débat organisé autour de l'identité nationale en son temps.

Selon le Conseil d'Etat, ce constat ne traduit pas nécessairement une crise du civisme. Il y a en revanche, toujours selon cette institution, bien une crise de confiance dans certains des principes et valeurs fondateurs de la République : manque de confiance dans la capacité de l'école à assurer l'égalité des chances et une intégration réussie au sein de la société selon un sondage

IFOP de 2018, sensibilité particulière à la question de la laïcité dans un contexte marqué par la montée des "séparatismes"...Est-ce à dire pour autant qu'il n'y a pas de crise de la citoyenneté ? Si tel ne semble pas être le cas, on constate cependant une dilution et une érosion marquées de cette dernière et ce dans un contexte de montée de l'individualisme que les pratiques numériques n'auront pas les moyens de surmonter. Dilution de la citoyenneté à l'échelon local et européen ; érosion de cette dernière avec la suppression du service militaire obligatoire ; persistance à l'échelle du territoire de nombreuses inégalités et érosion de la contribution de chacun à la cohésion nationale au moyen des charges publiques...sont autant de signes que l'exercice de la citoyenneté n'a plus la même signification aujourd'hui qu'hier et que quelque chose s'est passé qui semble ne plus pouvoir être surmonté rapidement dans ce domaine.

A ce triple constat d'une fragilisation des différentes dimensions de la citoyenneté que le numérique a davantage mise en évidence qu'il ne l'a causée, quelles réponses apporter pour surmonter une crise des pratiques citoyennes qui est bien là et que très vraisemblablement les outils numériques ont également amplifiés ? Peut-on faire l'hypothèse que ces mêmes outils numériques, utilisés intelligemment, pourraient contribuer, à leur échelle, à renouveler voire revivifier une citoyenneté érodée et diluée pour partie selon le Conseil d'Etat ? Il semble bien que oui.

Aujourd'hui, dans sa triple dimension informationnelle, délibérative et participative, l'exercice de la citoyenneté peut évoluer dans un sens dynamique et positif grâce un usage critique des outils numériques mis au service de cette cause (III).

La dimension informationnelle de l'exercice de la citoyenneté peut être renouvelée par l'outil numérique (A)

Tout d'abord, concernant la dimension active de la pratique informationnelle individuelle et collective, l'accent le plus important semble devoir être mis sur l'apprentissage de la recherche, de la sélection et de la hiérarchisation de l'information pertinente dans un contexte qui, on l'a dit, n'est pas propice à ce type de démarche. Si les pairs, comme le montrait Paul Lazarsfeld, continuent à jouer un rôle important "d'influenceurs", d'autres acteurs plus institutionnels, comme les bibliothèques par exemple, peuvent prendre le relais. C'est ainsi par exemple que certaines universités comme celle de Reims ont pris le parti d'inclure dans leur programme de licence des modules d'apprentissage à la recherche et à la sélection d'informations ayant un caractère obligatoire pour la poursuite du cursus universitaire. C'est qu'en effet cette démarche active de recherche et de sélection de la bonne information ne s'improvise pas. Si elle peut être un moyen de lutter efficacement contre la diffusion de "fausses nouvelles" et de "théories du complot", elle n'est qu'un moyen, et un moyen bien souvent insuffisant compte tenu, d'une part, des "biais cognitifs" qui obèrent bien souvent l'acte de recherche et, d'autre part, des différentes inégalités persistantes face à cet acte de recherche et qui le rendent souvent difficile. Exclusion numérique, inégalités socio-éducatives, capital scolaire et culturel insuffisants sont ainsi autant de défis à surmonter pour aider à retisser un lien de confiance entre le citoyen et sa pratique civique.

Ensuite, dans son versant plus passif, le citoyen peut désormais profiter de dispositifs institutionnels et sociaux qui peuvent l'aider dans ce travail d'information sur les problèmes et l'actualité qui le concerne. La plupart des journaux, par exemple, ont ainsi mis en place des outils de vérification des informations dits de *fact-checking* qui permettent de s'assurer de la qualité de l'information lue sur les médias ou les réseaux sociaux. Par ailleurs, et dans un autre ordre d'idées, dans le cadre européen de la protection personnelle des données qui vise tout un chacun, des obligations sur Internet ont été imposées, dans le cadre de la navigation sur le web, aux fournisseurs d'accès à Internet visant à demander à l'utilisateur son consentement à ce que ses données de navigation soient ou non utilisées à des fins commerciales ou de collecte de données. Plus récemment, ce dispositif est sorti encore renforcé avec l'adoption des directives dites de *Digital service act* et de *Digital market act*.

Cette contribution du numérique à l'évolution de l'exercice de la citoyenneté s'applique aussi à la dimension davantage délibérative de cette dernière (B).

Deux domaines peuvent venir au soutien de cette idée.

Tout d'abord, cet apprentissage de la discussion maîtrisée, raisonnée, du débat d'idées et, partant, de la démocratie, implique au premier chef l'école. Dans un contexte récurrent de crise de l'institution scolaire, cet enjeu n'est pas mince pour aider les jeunes à s'approprier les fondamentaux de la citoyenneté. Cours et jeux de rôles peuvent y contribuer et au premier chef les modules des dernières réformes éducatives dits d'éducation aux médias et à l'information (EMI). De ce point de vue, n'y aurait-il pas profit à s'inspirer des réformes mises en place au Québec où l'éducation à la citoyenneté à l'école à l'ère numérique figure en bonne place parmi les différentes composantes du cursus scolaire ? C'est ainsi que, notamment, dans cette province du Canada, ont été mis en place des cours "d'éthique et culture religieuse", ainsi que de "littéracie numérique" pour aider les élèves à acquérir les compétences indispensables à tout futur citoyen et lui permettre ainsi de participer pleinement à la vie en société à l'époque numérique.

En dehors de l'école, cette dimension délibérative a connu de nombreuses évolutions. S'agissant de la France, par exemple, le parti a été pris entre autres de mettre en place, à la suite des affaires Snowden et Assange, un cadre légal de définition et de reconnaissance du statut de "lanceur d'alerte" qui participe d'une démarche qui, à bien des égards, peut se revendiquer comme "citoyenne". Concernant également la diffusion de rumeurs et de fausses nouvelles, différents dispositifs ont également été institués pour, dans le cadre électoral, favoriser les conditions d'un débat démocratique serein et apaisé, dans des contextes électifs de plus en plus tendus comme l'ont montré notamment les déroulements des deux dernières élections présidentielles aux Etats-Unis.

S'agissant enfin de la dimension plus participative de la citoyenneté, le succès rencontré par le mouvement dit des *civic techs* peut permettre aux citoyens de faire entendre utilement leurs voix auprès de leurs représentants (C).

Intéressés à la chose publique entendue *lato sensu*, la multiplication des initiatives citoyennes sur le web, dit des *civic techs*, témoigne selon le sociologue Dominique Cardon tout à

la fois d'une crise du système représentatif et du refus de s'y résigner. Selon ce même sociologue deux courants sont à distinguer parmi ces différentes démarches.

Un premier ensemble se donne pour horizon de renforcer les mécanismes de la démocratie représentative en rendant plus accessibles et compréhensifs les processus de prise de décision et en enrichissant l'information des citoyens électeurs. On sait à cet égard, depuis le scandale des *Cambridge analytics* aux Etats-Unis, que la cible électorale que les partis politiques (dans la course aux mandats électoraux qu'ils se livrent) doivent convaincre est constituée d'abord par les indécis qui peuvent faire basculer le vote. Au sein de ce courant, ont été mis en place par exemple, en France, des comparateurs de programmes comme "Voxxe.org" ou encore un chaîne de commentaires de débats parlementaires telle "Acropolis", voire, le site "La Fabrique de la loi" qui permet de suivre en temps réel la production de la loi en naviguant parmi les différentes étapes de la discussion et du vote de la loi.

Le deuxième groupe d'initiatives est constitué d'initiatives visant à *"équiper les procédures de la démocratie représentative d'outils participatifs permettant d'élargir le cercle restreint des représentants moyennant une implication plus large du public."* (D. Cardon). C'est ainsi que certaines initiatives tendent à élargir le débat public aux internautes tels "Démocratie ouverte" qui permet par exemple à des citoyens tirés au sort de surveiller des décisions publiques ou de signaler aux élus des problèmes de voirie. Au plan national, on ne peut manquer de signaler l'initiative entreprise en 2012 de réécriture de la Constitution islandaise issu d'un forum de 950 citoyens ou encore, s'agissant de la France, l'expérience entreprise par l'Assemblée nationale, en octobre 2016, de faire appel aux citoyens pour évaluer par exemple la loi relative à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes votée en 2014 afin d'identifier notamment les points à améliorer.

Selon un sondage Médiamétrie pour le *think tank* "Renaissance numérique", 29 % seulement des Français utilisent Internet comme outil politique et, dans la tranche des 15-34 ans, seulement 1/10^{ème} a participé à une action de coconstruction de l'opinion. Ces chiffres montrent à eux seuls que l'outil numérique ne suffira pas à assurer une évolution dans le sens d'un renouvellement et d'une reviviscence de l'exercice citoyen que d'aucuns disent en crise. En définitive, cette crise de la citoyenneté, qui s'enracine dans des causes qui débordent le numérique, soulève deux enjeux qui sont toujours actuels. Le premier : celui de l'amélioration des relations entre les principaux fournisseurs d'accès à Internet (les fameux GAFAM pour Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et les décideurs politiques. Le deuxième : une meilleure prise en compte des besoins et des aspirations critiques des citoyens.

Quelques références indicatives pour aller plus loin :

- Pauline TURK, “*La citoyenneté à l’ère numérique*”, RDP 2018, p. 623.
- Valentin GAZAGNE-JAMMES, “*La citoyenneté numérique à l’épreuve des fausses informations*”, Revue des droits de l’homme n°17, 2020.
- Dossier “Comment les outils numériques renouvellent la démocratie locale” in *La Gazette des communes*, mise à jour du 5 février 2021.
- Clément MABI, “*Quel(s) numérique(s) pour la démocratie ?*”, Cahiers de l’action, 2021, n°57, pp. 89-100.
- Sous la dir. D’Eric SALES, *Le numérique au service du renouvellement de la vie politique*, Institut Universitaire Varennes, 2018.
- Dominique CARDON, *Culture numérique* (tout le chapitre 4).
- Etude annuelle du Conseil d’Etat de 2018 consacrée à “La citoyenneté – Etre citoyen aujourd’hui”.
- www.brunodevauchelle.com : “Eduquer à la citoyenneté numérique – Veille et TICE”.
- <https://rm.coe.int/fiche-d-information-17-citoyennete-numerique-manuel-de-maitrise-de-l-i/1680772edf>.
- <https://www.edcan.ca/articles/construire-sa-citoyennete-a-lere-numerique/?lang=fr>.

§3. *Exemple 3* : “Les enjeux du patrimoine” (Sujet donné au concours interne de conservateur d’Etat en 2011)

Remarques liminaires :

Ce sujet est difficile. Il est difficile par ce que son énoncé est très large et surtout parce qu’il n’offre en première lecture que peu de prises au candidat et peut, par le fait même, désarçonner. Cependant, sa nature ouverte offre une certaine latitude dans le traitement du plan et de la problématique. Celle retenue ici n’en est qu’une parmi d’autres.

Contrairement aux fois précédentes, le parti a été pris de traiter d’une traite le sujet sans en découper les différentes étapes, étant entendu que ces étapes qui ont été abordées dans les devoirs précédents le sont aussi dans les ouvrages de méthode cités tout au long du présent document.

De même, ce corrigé a été volontairement enrichi pour aider les candidats sur une thématique centrale dans les concours d’accès aux bibliothèques.

L'émotion suscitée, tant en France qu'à l'étranger, par l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris en 2019, conjuguée au succès grandissant que connaissent, année après année, les "Journées européennes du patrimoine" – succès qui se chiffre en millions de visiteurs – illustrent toute l'importance prise dans les sociétés contemporaines par la question du patrimoine dans la formation de la conscience nationale.

"Héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir (...)" - selon la définition donnée par l'UNESCO - le patrimoine, entendu dans son sens culturel : c'est-à-dire, cet ensemble indivis, constitué des biens, tant immobiliers que mobiliers, des pratiques, traditions et savoir-faire et qui nous a été transmis par les générations qui nous ont précédé, en raison des liens passionnés et controversés qu'il entretient avec l'histoire et la mémoire d'un peuple dont il forme l'ossature, est loin de laisser indifférent.

En France, plus particulièrement, cette question du patrimoine occupe une place conséquente dans le débat public, ainsi que dans le vécu concret des Français. Elle pèse, toujours aujourd'hui, d'un poids très lourd dans la manière dont le récit national s'est construit et dont les Français pensent et vivent leur destin : en raison, non seulement des conditions dans lesquelles ce patrimoine s'est constitué et a été enrichi, mais également du fait des charges affectives et symboliques dont il est encore porteur aujourd'hui.

C'est que se joue derrière cette question pluridimensionnelle des enjeux essentiels et déterminants pour le maintien de l'unité et l'avenir d'un peuple – enjeux de nature économique, politique, sociale, voire religieuse – puisque, comme l'ont bien montré les historiens de l'art Jean-Pierre Babelon et André Chastel dans *La notion de patrimoine*, le patrimoine a à voir avec le sacré et avec la mort. En effet, ce qui se joue ici porte notamment sur le rapport qu'une nation, qu'un peuple, entretient avec sa propre histoire et sa propre identité, c'est-à-dire ce qui le constitue et ce qui fait qu'il est ce qu'il est au plus intime de lui-même.

Dans ces conditions, on peut à bon droit se demander si, au vu et au su des enjeux passionnés et controversés dont il est et a été l'objet (notamment en France), le patrimoine peut être un facteur d'unité nationale, voire un instrument de pacification des relations entretenues entre peuples ou cultures de nature foncièrement différentes. N'est-ce pas là un vœu pieux, voire, une vue de l'esprit ? La question mérite cependant d'être posée et examinée en détail car c'est un peu de l'avenir de la France et de son devenir historique qui se joue là, vu notamment les menaces et les périls d'hier et d'aujourd'hui auxquels le patrimoine reste sans cesse exposé tant dans sa consistance que dans son champ d'application, ce dernier s'étant étendu de manière quasi exponentielle au fil du temps.

Objet d'enjeux historiques et mémoriels passionnés et controversés, le patrimoine joue en France un rôle politique et économique de premier ordre (I). Cela dit, à l'heure actuelle, force est de constater que cette dimension éminente reconnue au patrimoine, dans la vie de la nation et le vécu des Français, reste en proie à des menaces et des interrogations qui pèsent autant sur sa consistance que sur son statut (II). Par suite, et en raison, notamment, tant de la place grandissante qu'il occupe dans le paysage socio-politique national dans son ensemble, que de la valeur qui lui est reconnue et attachée, sa défense et sa connaissance sont plus que jamais nécessaire tant sur le plan national qu'international (III).

Objet d'enjeux et de débat passionnés mais controversés (IA), le patrimoine jouit d'un statut et joue un rôle notamment politique et économique important (IB).

Sur le plan historique, les conditions et le contexte dans lesquels se sont formés la consistance et la conscience patrimoniales expliquent largement les débats et les controverses dont il est l'objet.

Né des confiscations révolutionnaires, le patrimoine, représentatif des symboles de la monarchie et de l'Eglise de France et constitué des biens même du clergé et des émigrés, a dès le début des événements de la "Révolution française" été voué à l'exécration et fait l'objet d'actes de pillage et de destruction systématiques visant à faire disparaître les symboles et les traces d'un pouvoir politique et religieux honni et rejeté. Mais par leurs excès même, ces mêmes actes sont à l'origine de la naissance d'une prise de conscience patrimoniale associée à la sauvegarde et à la protection de ces "monuments historiques" (le mot est de l'archéologue Aubin Louis-Millin) en raison non seulement de leur intérêt sur les plans historique et artistique mais aussi de leur valeur éducative, ainsi que le soulignait l'abbé Grégoire qui le premier s'opposa à ces actes qu'il qualifiait de "vandalisme". Cette dualité destruction-préservation qui est au cœur de la notion de patrimoine se retrouve tout au long de son histoire. On la voit resurgir à l'époque de la Monarchie de Juillet qui, pour asseoir une légitimité nationale qui ne reposait que sur les journées des Trois Glorieuses (ainsi que le soulignait l'essayiste Patrice Beghain dans son ouvrage *Patrimoine, politique et société*), forge les premiers instruments de formation, de protection et de conservation de la mémoire nationale grâce notamment au travail actif de Prosper Mérimée et de François Guizot et aux interventions publiques de Victor Hugo. Enfin, plus proche de l'époque contemporaine, on ne saurait passer sous silence les débats qui agitent le sort à réserver au patrimoine ecclésiastique issu des lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat et qui donna à l'écrivain Maurice Barrès l'occasion de s'illustrer par un cri d'alarme relatif à "*la grande pitié des églises de France*".

Sur un plan historique, toujours, c'est également la délicate question de l'extension croissante de l'entreprise de "patrimonialisation" d'un héritage qui n'a cessé de s'enrichir d'apports et d'éléments nouveaux au fil du temps et des questions que cette démarche soulève. La question se pose en effet de savoir s'il n'est pas utopique (pour reprendre l'expression de l'essayiste Jean-Michel Leniaud dans son ouvrage *Une utopie française*) de vouloir à tout prix tout conserver et tout protéger. Et si oui, selon quelles modalités et quels critères d'appréciation ? La sociologue Nathalie Heinich dans son ouvrage *La fabrique du patrimoine* a montré combien cette question des critères de patrimonialisation était contingente et relative, et donc difficile à manier. Cette question touche nos sociétés dans le rapport qu'elles entretiennent avec la mort, la perte et le sacré. Elle est d'ailleurs à relier à celle de l'incessante métamorphose du patrimoine qui se nourrit de sa propre destruction et semble renaître en permanence de ses ruines, ainsi que l'illustre l'exemple de la politique urbanistique et architecturale de la Renaissance menée sous le règne de François Ier et qui aboutit à faire disparaître une bonne partie des traces des châteaux-forts médiévaux pour laisser la place à d'autres monuments.

Sur un plan mémoriel, les enjeux, débats et controverses ne sont pas moindres. On connaît le mot de Chateaubriand qui écrivait que *"les destructions des hommes sont plus violentes et plus complètes que celles des âges ; les seconds minent, les premiers renversent."* Ce constat est à l'origine de tout un courant au XIX^{ème} siècle de préservation et de restauration (dû notamment à l'œuvre de Viollet-le-Duc) du gothique et de l'héritage médiéval qui mit longtemps à s'ouvrir à d'autres formes héritées du passé telles que celles issues des siècles de la Renaissance et celles postérieures à elles. Ce choix restrictif (dont la paternité revient notamment à Chateaubriand avec la parution de son *Génie du christianisme* en 1802 et à Victor Hugo avec la publication en 1832 de son roman éponyme *Notre Dame de Paris*), s'il a favorisé une entreprise de protection et de conservation des œuvres héritées de l'époque médiévale de premier ordre, ne s'est toutefois pas opéré sans difficultés, comme l'illustrent les controverses suscitées par les méthodes et la doctrine de restauration prônées par Viollet-le-Duc (l'exemple de la restauration de la basilique Saint-Sernin à Toulouse est à cet égard assez emblématique d'un certain parti pris architectural et culturel), ainsi que l'attention à apporter aux églises de campagne dont notamment Arcisse de Caumont et Alexandre de Mège se faisaient les défenseurs à la même époque. L'époque contemporaine n'a rien à envier à ce sujet au 19^{ème} siècle ainsi que le montre par exemple les questions posées par la préservation et la réutilisation d'un certain patrimoine industriel hérité de ce même 19^{ème} siècle et dont la destruction des Halles de Baltard sous les coups de la modernisation et de l'urbanisation post Seconde guerre mondiale pour accélérer la reconstruction du pays constitue un bon exemple.

Ces quelques exemples mettent en évidence la relation très sensible et très vive que la France et les Français entretiennent avec leur histoire et expliquent pour une large part le statut et les rôles notamment politique et économique dont jouit et que joue le patrimoine.

Sur le plan politique, le patrimoine est tout d'abord à l'origine de la formation d'une conscience patrimoniale qui explique largement le statut reconnu et éminent dont il jouit dans le débat public et l'attachement que lui vouent les Français. Cette conscience est à l'origine, entre autres, d'une circulaire de 1810 prescrivant aux préfets de dresser dans chaque département les listes de châteaux, églises et abbayes dignes d'attention et organisant le retour sur leur lieu d'origine des œuvres d'art dispersées lors de la Grande Révolution. Elle est également à l'origine de la création d'un service des monuments historiques et d'un poste d'inspecteur général des monuments historiques confié en 1834 à Prosper Mérimée afin notamment *"d'incarner la préoccupation de maintenir l'admirable enchaînement de nos antiquités nationales"*, pour reprendre les termes de l'historien François Guizot. Toutefois, c'est surtout avec les lois de 1887 et de 1913, qui posent les critères de classement des biens meubles et immeubles composant le patrimoine de la France, que les caractéristiques de la protection du patrimoine prennent leur visage actuel.

Cette approche politique de la question est également à l'origine d'un travail de constitution et de construction de la mémoire nationale qui fait la renommée encore aujourd'hui de la France. Création de l'Ecole des Chartes pour former les futurs archivistes-paléographes, constitution de corps d'architectes en chef des monuments historiques et d'architectes des bâtiments de France, pour veiller à la restauration et à l'entretien des monuments classés ou

simplement inscrits et, plus récemment, création, sous l'impulsion du ministre de la Culture André Maraux, d'un *Inventaire général des richesses artistiques de la France*, forment ainsi un ensemble de compétences organisées au service de la transmission et de la valorisation de cette mémoire nationale.

Au plan économique, la contribution du patrimoine au produit intérieur brut (PIB) n'est pas moindre. En regard de ce qu'il représentait en 2019 pour le budget de la culture (3% du PIB) et pour le budget de l'Etat (2,1% du PIB), sa consistance et sa valeur ajoutée à l'économie nationale ne sont pas minces. Le patrimoine français c'est d'abord environ 45 500 monuments classés ou inscrits et environ 40 000 édifices religieux selon un rapport du Sénat récent. C'est également, sur le plan de l'économie touristique, 85 millions de touristes entrés en 2017 sur le territoire français, c'est-à-dire 7% du PIB. Il est d'ailleurs remarquable de noter qu'à la suite des enquêtes effectuées par le ministère de la Culture, 1/3 des dépenses touristiques sont justifiées par un intérêt pour le patrimoine. On peut citer à cet effet, les 10 millions de visiteurs que le musée du Louvre draine chaque année, ainsi que les 7 millions de visiteurs respectifs attirés par la Tour Eiffel et le château de Versailles. Le patrimoine, c'est enfin - selon une étude publiée par Xavier Greffe en 2003 - 29 000 personnes des effectifs publics qui travaillent dans le secteur du patrimoine, auxquelles il faut ajouter plus de 15 000 emplois privés de guides, de conférenciers, d'interprètes ou de personnes travaillant dans le cadre des nombreux monuments privés ouverts à la visite, sans compter les travaux de restauration ou de conservation effectués sur les monuments historiques et qui mobilisent une main-d'oeuvre spécialisée d'entreprises de travaux publics, d'artisans et d'architectes représentant 43 000 personnes (24 000 salariés au sein des entreprises concernées, 17 600 artisans et environ 1 300 architectes). On le voit ces chiffres parlent d'eux-mêmes et expliquent pour une large part l'importance prise par les questions patrimoniales dans le débat public en France aujourd'hui.

Ces considérations expliquent pour une large part les menaces et les périls qui ont pesé et continuent de peser, aux échelles nationale et internationale, sur la consistance et le statut dont est l'objet ce patrimoine aujourd'hui.

Le patrimoine reste, encore aujourd'hui, dans sa consistance comme dans son statut, l'objet de menaces, d'interrogations et de tensions toujours vives tant à l'échelle nationale (IIA) qu'internationale (IIB).

A l'échelle nationale, tout d'abord, le patrimoine a toujours été et reste l'objet de menaces et de périls concernant sa consistance et le statut dont il jouit.

Lorsque hier Ludovic Vitet puis plus tard Prosper Mérimée parcouraient la France pour *"dresser l'inventaire de ce qui compose la mémoire nationale et veiller à assurer la transmission aux générations futures de cet héritage"*, la mesure de l'œuvre accomplie par eux force l'admiration, au vu des moyens dont ils disposaient et de l'urgence de l'héritage à sauver, menacé comme le soulignait déjà l'abbé Grégoire en son temps par l'ignorance, l'insouciance et la friponnerie. Spoliations, déplacements d'objets de leurs emplacements initiaux, dépeçage et désossage successifs des biens acquis sous la Révolution pour y être parfois reconstruits ailleurs

(comme ce fut le cas pour l'abbaye saint Guilhem du désert), le patrimoine a, semble-t-il, depuis ses origines contemporaines, en France, été pris en étau entre un manque de moyens criants et des besoins de protection, de conservation et de restauration colossaux pour couper court aux risques de prédation et d'appropriation privées qui ont été présents dès les débuts de la Révolution française.

Le statut des biens devenus par la suite propriété de la Nation ne suscita pas moins de controverses comme en témoigne l'histoire des premières bibliothèques publiques et celui des livres qui formèrent l'embryon des futures collections patrimoniales. Sur le plan muséal, le dépôt et le devenir - rue des petits-champs - des premières œuvres de ce qui deviendra plus tard le musée du Louvre confiées à Alexandre Lenoir, soulevèrent des débats qui mirent longtemps à se résoudre concernant notamment l'origine des œuvres acquises, la politique de restauration à leur appliquer et le lieu d'emplacement à leur réserver car c'est toute une conception du musée et de la culture qui se jouaient derrière ces controverses.

S'agissant de la période présente les menaces, les questionnements et les interrogations ne sont pas moindres et mettent en évidence l'ambivalence de toute politique patrimoniale. C'est, tout d'abord, la baisse drastique des budgets, le repartage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales concernant les transferts de gestion des édifices et équipements de nature patrimoniale qui soulèvent les épineux problèmes du recours au secteur privé via le mécénat notamment et celui des risques qu'ils peuvent poser pour financer les coûts d'entretien et de restauration des œuvres et des bâtiments, ainsi que les dégradations et le désintérêt que suscitent nombre d'édifices religieux pour des raisons variées et dont la sécularisation de nos sociétés n'est pas l'une des moindres causes. C'est ensuite, le risque (toujours présent en arrière plan) d'instrumentalisation de la culture à des fins clientéliste ou politique bien mis en évidence par le film d'Eric Rohmer *L'arbre, le maire et la médiathèque*. C'est enfin, le problème posé par les partages de la mémoire entre des Français qui entretiennent avec cette dernière des rapports de plus en plus conflictuels et tendus...en portent témoignage par exemple la polémique soulevée par l'initiative du Président de la République de l'époque Nicolas Sarkozy de créer un musée de l'Histoire de France ou encore celles suscitées par l'implantation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques à proximité de sites classés.

A l'échelle internationale également, les tensions provoquées par les questions patrimoniales n'en restent pas moins toujours vives pour des raisons variées.

En dehors de la France on a assisté, depuis les années 1970, à une multiplication grandissante des interventions de l'UNESCO (via notamment les conventions de 1970 et 1972 relatives, respectivement, au patrimoine mondial culturel et naturel et au trafic illicite des œuvres d'art) pour tenter de protéger et de réglementer un patrimoine de plus en plus menacé par les conflits dans des bassins régionaux d'envergure stratégique comme au Moyen-Orient ou au Proche-Orient (on peut penser ici à la destruction de la bibliothèque de Badgad). Citons également les risques, pour le patrimoine, liés au terrorisme international ou encore certaines mesures de modernisation étatique aux conséquences qui risquaient de devenir parfois dramatiques comme lors de la construction du barrage d'Assouan voulue par le président

égyptien de l'époque Nasser et qui menaçait une bonne partie des édifices de la Vallée des Rois, ou encore les trafics illicites d'œuvres d'art qui continuent encore aujourd'hui.

Dans le cas français, nombre de biens acquis par la France (dans des conditions qui ne sont pas toujours louables) ont donné lieu et donnent toujours lieu à un contentieux d'actions en revendication qui obèrent les relations que cette dernière entretient avec les pays et les peuples concernés. Ce fut à l'époque des guerres napoléoniennes, par exemple, le cas avec la saisie du tableau de Rubens *Le martyr de Saint Pierre* qui fut transféré de Cologne en France avant d'être à nouveau retiré du musée du Louvre où il était exposé par un conservateur prussien en 1815, au moment de l'invasion de la France après la défaite des armées de Napoléon Ier, pour y être replacé triomphalement dans son lieu d'origine. Plus récemment, les exemples de tensions relatives à des biens appartenant à d'autres pays étrangers et que possède ou possédait la France sont nombreux : opération de restitution de la *Vénus hottentote* à l'Afrique du Sud qui était exposée dans l'ex-musée de l'Homme au Trocadéro, possessions par la France d'un certain nombre de livres manuscrits coréens saisis au 19^{ème} siècle à la suite du massacre de chrétiens français et dont un commencement de restitution a été opéré sous les présidences de la République de François Mitterrand et de Jacques Chirac. L'un des problèmes posés par ces contentieux qui ne concernent pas seulement la France est celui du statut à octroyer à ces œuvres (et ce dans une perspective muséale) qui met en jeu notamment différentes conceptions des fonctions jouées par un musée sont en jeu et de la place physique qui doit leur revenir. Seront-elles plus à leur place sur leur site d'origine ou dans les musées qui en ont actuellement la garde ? Une telle question divise la profession des conservateurs de musées et fait ressurgir des conflits d'intérêt beaucoup plus large.

En creux, la médiatisation et la place prise dans les débats contemporains par ces polémiques et ces menaces montrent la valeur et l'importance attachées au concept de patrimoine et à son champ d'application dans les sociétés contemporaines et plus particulièrement dans la société française. Ces considérations rendent sans doute d'autant plus actuelle et légitime la question de la défense et de la connaissance de ce patrimoine pour maintenir l'unité nationale et favoriser un apaisement de relations souvent conflictuelles entre les peuples et les cultures.

L'importance, quantitative et qualitative, prise par le patrimoine au sein de la société française aujourd'hui et la valeur dont il est l'objet de la part de l'opinion publique (IIIA), rendent plus que jamais nécessaire et légitime sa défense et sa connaissance pour le maintien de l'unité nationale et favoriser la paix entre les peuples et les cultures (IIIB).

Au fil du temps, le patrimoine n'a cessé de voir son champ d'application spatio-temporel et les éléments de sa définition s'élargir, concomitamment à une prise de conscience patrimoniale de la part de l'opinion publique qui lui accorde désormais une valeur éminente.

Depuis l'attachement voué par le peuple chrétien - dans cet "*âge religieux*" dont parlaient les historiens de l'art Jean-Pierre Babelon et André Chastel, aux reliques des saints - en passant par les fameuses "*regalia*" des rois de France jusqu'aux plus humbles *realia* d'aujourd'hui, le patrimoine occupe désormais un espace et un volume qui justifient des mesures de protection et

de conservation importantes et bien balisées - les fameux quatre C pour collecter, classer, conserver, communiquer que connaissent bien les praticiens des archives. Limité pendant la période révolutionnaire et une bonne partie du 19^{ème} siècle à la "monumentalité" (notamment pour des raisons esthétiques), le domaine du patrimoine et ses critères d'appréciation n'ont eu de cesse au cours des deux derniers siècles de s'élargir et de s'assouplir. Passage dans les textes de lois de 1887 et de 1913 d'un "intérêt national" à un intérêt public" pour classer et protéger, élargissement sur les listes des inventaires des monuments et des œuvres postérieurs au Moyen-Age, réglementation du patrimoine paysager et naturel par la loi du 21 avril 1906 puis, plus récemment, sous l'influence d'une certaine ethnographie contemporaine, protection des humbles *realia* héritées du patrimoine industriel et rural des 19^{ème} et 20^{ème} en voie de disparition avec la préservation des moulins, des lavoirs ou des pigeonniers d'autrefois...Le champ du patrimoine en France, on le voit, est aujourd'hui très vaste.

Si ce champ méritait d'être décrit et qu'on s'y arrête quelque peu c'est aussi parce qu'il a bénéficié de mesures de protection et de conservation qui ont vu leurs critères s'assouplir au fil du temps afin de servir de vocation et de témoignage d'un passé en voie de disparition sous les coups de boutoir, selon certains de ses défenseurs, d'une modernisation et d'une urbanisation conséquentes depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. C'est dans cette perspective qu'ont été adoptées, par exemple, les lois de 1887 et de 1913 (déjà citées) ou encore la loi Beauquin de 1930 qui, dans le prolongement de celle de 1906, classa près de 3000 sites naturels ou encore la loi du 25 février 1943 qui définit un périmètre de 500 mètres aux abords des sites des monuments historiques.

Ces quelques exemples illustrent ainsi la valeur prise par les enjeux de défense et de sauvegarde du patrimoine aux yeux d'une opinion publique de plus en plus éclairée et formée. Ce mouvement (qui n'était pas évident en son temps) se traduit aujourd'hui par des initiatives nombreuses : multiplication des associations de défense et des sociétés locales dans le domaine du patrimoine, expositions (dans le domaine religieux notamment à partir des années 1960) des trésors des églises au grand public, importance prise par des émissions telles que *Des racines et des ailes* ou *Secrets d'histoire*, qui favorisent un approfondissement de la relation que les Français entretiennent avec leur propre héritage et sa consistance, mobilisation conséquente de l'opinion publique, via le *crowdfunding* notamment, pour l'acquisition de tel ou tel bien ou le sauvetage de tel ou tel édifice...forment un tissu qui ne saurait laisser indifférent. C'est ainsi qu'à ce jour et selon les chiffres donnés par la Fondation du patrimoine, 26 000 édifices ont pu bénéficier de mesures de restauration et d'entretien conséquents pour leur sauvegarde et leur préservation.

Ces éléments montrent que la défense et la connaissance du patrimoine peuvent servir au maintien d'une unité nationale dénoncée et concurrencée, voire à la paix entre les peuples et cultures et notamment ceux avec lesquels la France a été mise en contact au cours de son histoire.

Concurrencée par le haut avec la construction européenne et la mondialisation qui ont suscité des acteurs nouveaux dans le champ de la vie politique et économique et par le bas par la décentralisation et par les problèmes sociaux et économiques qui secouent aujourd'hui la société

française, on peut se demander si l'Etat a encore les moyens d'une politique patrimoniale conséquente et si cette dernière peut encore aider à cimenter ou recimenter la vie de la nation. Eglises abandonnées, entreprises de délocalisation, voire de transfert d'œuvres au profit d'autres institutions muséales tel que l'antenne du Louvre ouverte à Abou-Dhabi ou encore diminution de la fréquentation des établissements culturels depuis la crise sanitaire de ces dernières années...Cet état de choses retentit forcément sur le patrimoine français et pose la question de son avenir à court et moyen terme. Pourtant, les questions de sa défense et de sa connaissance sont plus que jamais nécessaires et légitimes. A cet égard, il existe fort heureusement des contres exemples qui montrent que le patrimoine peut encore rassembler et aider à faire société. Le succès rencontré par exemple à Grenoble par l'exposition *Pour que la vie continue* peut aider à rapprocher et à favoriser une meilleure compréhension entre les mémoires de population souvent conflictuelles. Dans un autre ordre d'idées, le succès rencontré pendant le confinement par les visites d'expositions virtuelles de musées ou de bibliothèques ou encore, dans bien des musées et de la part d'associations de défense du patrimoine, les mises en scène de mémoires locales montrent que le local peut cohabiter avec le national et aider à prendre conscience d'une identité aujourd'hui fragilisée. Cela étant dit et en dépit du succès rencontré par exemple par le "Loto du patrimoine" lancé par l'animateur de télévision Stéphane Bern - qui a réussi à drainer quelques centaines de millions d'euros depuis sa création - ces différentes initiatives ne seront pas suffisantes pour permettre l'entretien et la conservation en très bon état d'un parc immobilier patrimonial conséquent même si l'effort pour le patrimoine de l'Etat selon un rapport du Sénat n'a jamais été aussi élevé qu'en 2022 (470 millions d'euros).

Sur le plan international, le patrimoine peut aider à favoriser la paix entre des peuples et des cultures aux mémoires souvent déchirées ou abîmées. C'est tout le sens par exemple d'une exposition organisée en 2006 par le Musée du Quai Branly en partenariat avec la Fondation Zinsou consacrée au trône de Behanzin (ancien roi d'Abomey mort en déportation en 1894) qui fut permise par le prêt de 30 objets de la part du musée parisien et acquis plus tard en vente publique par la famille Zinsou. On ne peut, dans ce registre international, passer sous silence le rôle que joue désormais le patrimoine culturel immatériel et reconnu pour sa valeur par une convention de l'UNESCO de 2003. Cette démarche (qui vise notamment à construire de l'universel à partir du particulier selon le mot de l'essayiste Patrice Beghain) a notamment pour but de préserver et faire connaître des pratiques portées par des communautés vivantes qui ont vocation à être les principaux acteurs de la survie de cette réalité patrimoniale. Dans ce domaine ont été par exemple classés le tatouage samoan, ou encore, s'agissant de la France, les ostensions limousines, voire la technique du point de la dentelle d'Alençon. Une telle attention, dans un contexte où le développement du tourisme de masse se trouve facilité par la mondialisation des biens et des personnes, peut clairement permettre une meilleure connaissance des peuples entre eux et être un instrument de pacification des relations internationales.

Le patrimoine a été et reste en France un marqueur et un vecteur d'identité forts. Il ya là une réalité qui tient à la manifestation dans ce domaine d'une certaine exception française. A l'heure où les controverses et les interrogations sur le devenir de la France et l'écriture du récit national n'ont jamais été aussi nombreuses, ne peut-on pas parier que cet héritage peut encore continuer à rassembler et favoriser une certaine unité française même si les inquiétudes sur son

avenir pèsent également d'un poids conséquent dans la vie de la nation ? On ne peut qu'espérer que la demeure soit assez grande pour que nous continuions de pouvoir tous y trouver place ainsi que l'écrivait Marcel Proust à propos des cathédrales en 1904.

§ 4. *Exemple 4* : "Romantisme et politique" (Sujet donné au concours externe de conservateur d'Etat en 2011).

Je remercie M. Alain Lanavère de son aimable contribution à l'enrichissement de ce document qui a accepté de traiter ce sujet.

Remarques sur ce sujet :

C'est là un sujet qui devrait agréer aux candidats ayant pratiqué des classes préparatoires littéraires. La formulation est sobre, de type très classique puisque du genre : Matière et mémoire (c'est un titre de Bergson), L'Être et le néant (titre de Sartre), essence et existence, etc. Ce type de libellé juxtapose (avec un *et* qui peut, ou non, être adversatif) deux termes, en général des notions abstraites et chacune d'elles chargée à outrance de significations et de résonance.

Ici, le couple verbal « romantisme » et « politique » invite à questionner la notion, très liée à l'histoire littéraire et artistique, de romantisme, et de chercher à savoir si cette esthétique du romantisme aurait, ou non, des implications politiques.

Un premier plan de dissertation se profile alors, qui pourrait s'ouvrir sur des considérations de fait (beaucoup d'écrivains et d'artistes du premier XIX^e siècle, professant ou pratiquant un certain romantisme, se sont jetés dans l'action politique, ou ont proposé des doctrines politiques), pour ensuite aborder des questions de droit : était-il conséquent que le romantisme se mêlât de politique et, si oui, prêchât une politique que l'on dira, faute de mieux, « de gauche », libérale (B. Constant, Chateaubriand), libertaire (Lamennais, Fourier), républicaine (Lamartine), révolutionnaire (Michelet), etc.

Mais un second plan se propose, moins dépendant de l'histoire littéraire. Si l'on entend « romantisme » dans son acception dérivée et banale (des amours romantiques, une passion, un tempérament romantique, des paysages romantiques), une toute autre question de pose : que pensent et font, en politique, des hommes que l'on juge dotés d'une sensibilité romantique, Là encore, le fait pourra être constaté en début de dissertation : s'engagèrent dans l'action politique beaucoup de romantiques, en cette seconde acception, à savoir des idéalistes passionnés se vouant à une cause qu'ils estiment généreuse ; les noms abondent, Lord Byron le philhellène, Lawrence d'Arabie, Romain Gary, André Malraux, etc. Comme souvent l'échec, la désillusion ou la mort se rencontrent au terme de l'aventure, une question de droit se pose alors : la politique se fait-elle réellement pour une motivation romantique ? Son exercice normal a-t-il seulement besoin de dévouements romantiques ? N'exclut-elle pas tout romantisme ?

Ce qui nous oriente vers un troisième plan possible.

Une proposition de plan parmi d'autres :

Si nous entendons dans le libellé « Romantisme et politique » le *et* comme adversatif, nous devons réfléchir à une opposition entre le romantisme et la politique. Ceci, le romantisme, exclurait cela, la politique. Que les belles âmes que l'on dit romantiques se soient souvent fourvoyées dans le monde impitoyable de la politique, c'est assez évident. Mais il l'est moins que la philosophie inhérente au romantisme, ici entendu comme une essence, exclut tout engagement politique ou, tout au moins, le voue nécessairement à l'échec. Telles étaient les thèses du critique Pierre Lasserre, dans sa mémorable thèse de 1907 *Le Romantisme français. Essai sur la révolution dans les sentiments et dans les idées au XIX^e siècle*, de Charles Maurras (1898, *Trois Idées politiques*) ou de l'historien Jacques Bainville ; leurs verdicts contre le romantisme ne sont recevables que si, d'une part, la politique se définit comme une activité rationnelle, excluant d'emblée que s'y engagent des amateurs, et que si, d'autre part, le romantisme est paré d'une définition lui assignant quelque irrationalité. C'est le plan que nous allons tenter de suivre.

Attentif à l'opposition que nous avons décidé de lire dans le sujet entre romantisme et politique, nous commencerons par mesurer l'écart incommensurable qui, de droit comme de fait, sépare la politique du romantisme (I). Parvenant là-dessus à des conclusions qui, au plan moral, sont probablement navrantes, nous veillerons dans un second point à risquer du romantisme une autre définition qui laisserait espérer qu'il fût quand même capable d'avoir son mot à dire – un mot qui fût pertinent – en matière de politique (II). Là-dessus viendront, en troisième point, des essais de (re)définition de l'action politique visant à ne plus la rendre inconciliable avec le romantisme (III).

On le voit : notre plan, qui part d'une opposition entre les deux termes du libellé, tendra à la réduire, ou, si l'on préfère, cherchera à muer le *et* adversatif de la formule en jeu en un *et* associatif permettant une coexistence apaisée du romantisme et de la politique.

Nous ne conseillons pas aux candidats affrontant un sujet bipolaire, comme celui-ci, de s'adonner à des jeux de mots, du genre de celui de Jean Ricardou qui parlait du « nouveau roman » des années 1970 comme étant non plus l'écriture d'une aventure, mais l'aventure d'une écriture. Un plan qui jouerait sur le romantisme de la politique et la politique du romantisme n'aboutirait pas à grand-chose.

- I. Romantisme et politique n'ont rien de commun et, partant, s'excluent.
- A. Comment en effet pourrait-il se faire qu'une esthétique, que l'on date en France des premières années du XIX^e siècle, mais que devancèrent l'Allemagne et l'Angleterre, eût rapport avec la pensée et l'action politiques ? D'un côté, par exemple au Congrès de Vienne Metternich et sa *realpolitik* donnaient à l'Europe les nouvelles frontières que l'effondrement de l'Empire napoléonien exigeait. De l'autre, dans des salons parisiens, des écrivains aspiraient après avoir lu les poèmes posthumes d'André Chénier à une prosodie assouplie, ils prônaient contre la froide tragédie voltairienne le drame romantique et cherchaient chez Shakespeare et Walter Scott une inspiration et des modèles que les Anciens ou les classiques ne leur donnaient plus.
- B. Certes, d'aucuns parmi les tenants du romantisme voulurent se mêler d'agir politiquement, héritiers qu'ils étaient (malgré qu'ils en eussent) du siècle des Lumières où avait été cultivée la belle idée que les rois philosophes, les « despotes éclairés », dussent se faire conseiller par des philosophes, à savoir par des écrivains, ce que Voltaire avait espéré faire avec Frédéric de Prusse. Au XIX^e siècle, les plus brillants exemples d'écrivains se faisant acteurs politiques sont ceux de Chateaubriand, diplomate à Rome, pair de France, ambassadeur à Berlin puis à Londres, ministre des Affaires Étrangères, maître d'œuvre de l'expédition d'Espagne (1823) et du Congrès de Vérone, et de Lamartine, député, chef du Gouvernement provisoire de la République et ministre des Affaires Étrangères en 1848, candidat malheureux à l'élection présidentielle contre Louis-Napoléon Bonaparte. Mais n'oublions pas que Victor Hugo fut Pair de France (1846), député de Paris en 1848, l'un des opposants les plus bruyants au Second Empire, député de Paris en 1871, puis sénateur inamovible de la III^e République, que Vigny chercha plusieurs fois à se faire élire député, que Renan de même se présenta à la députation, que Mérimée, haut fonctionnaire, fut sénateur, comme le fut Sainte-Beuve, que Lamennais fut membre de l'Assemblée Nationale en 1848, Stendhal et Gobineau diplomates, Eugène Sue député républicain en 1850. Ajoutons qu'avant de s'illustrer en politique, Guizot était professeur en Sorbonne et Thiers historien.

La consultation des excellents manuels Lagarde & Michard s'imposait ici

- C. Mais c'est peu dire que l'œuvre écrite de tous les auteurs que nous venons de mentionner vaut, aux yeux de la postérité, mieux que leurs travaux politiques, et en tout cas a joué bien davantage pour leur notoriété. Quand bien même un auteur comme Chateaubriand prétend, dans ses *Mémoires*, avoir avec son expédition d'Espagne, accompli le glorieux retour de la France vaincue de 1815 sur la scène internationale, nous autres, modernes, ne savons que trop que cette expédition militaire n'eut pour effet que de remettre sur le trône d'Espagne Ferdinand VII, un despote particulièrement sanguinaire et réactionnaire : Chateaubriand fut bien meilleur écrivain que politique ! Et les déconvenues politiques de beaucoup de ces auteurs romantiques que nous avons cités ne nous intéressent plus que s'ils en ont tiré de la littérature, fût-elle une méditation désenchantée sur leur échec. Le cas de Victor Hugo fait néanmoins exception, puisque le personnage qu'il joua durant son exil sous le Second Empire, puis lors de son retour à Paris, fut spécialement honoré par la III^e République naissante, ainsi que le prouvèrent ses prodigieuses funérailles nationales en 1885 (si bien narrées par Barrès et par Léon Daudet) : la propagande républicaine avait besoin de grands hommes, elle « panthéonisa » V. Hugo qui devint ainsi une sorte de

mythe, populaire aujourd'hui encore ; il serait, nous dit-on, le modèle de l'intellectuel, de l'écrivain dévoué au peuple et qui non seulement eut des idées démocratiques, mais encore sut courageusement entrer dans l'arène politique pour les faire triompher.

- D. Hormis donc V. Hugo, dont le cas spécial relève de l'idéologie républicaine, le plus souvent les romantiques ont exprimé leurs déceptions en matière politique. Les pages de Flaubert sur la désillusion de 1848, dans *L'Éducation sentimentale*, sont à juste titre très connues. Mais Musset a sur l'action politique, selon lui impossible, des accents navrés dans sa *Confession d'un enfant du siècle* ; Vigny, dans *Servitude et Grandeur militaire*, dit la vanité du métier de soldat qu'il exerça lui-même ; Fabrice del Dongo, sur le champ de bataille de Waterloo, n'est bon à rien, et du reste ne comprend rien à la bataille : *Illusions perdues*, ce titre de Balzac est vrai de beaucoup de nos écrivains romantiques, qui se firent, jusqu'à leurs plus lointains descendants (Baudelaire, Barrès) comme une spécialité de décliner les articles de l'impuissance, de la vanité de l'action, de l'échec et du ratage, du spleen. Ceux qui réussissent, comme Rastignac (qui chez Balzac devient Pair de France et ministre à plusieurs reprises), abjurent leur romantisme et, sitôt entrés en politique, se font arrivistes, cyniques, jouisseurs. La politique serait donc corruptrice, selon le mot célèbre de Lord Acton (« **Le pouvoir** tend à corrompre, **le pouvoir absolu corrompt absolument** »), et serait si opposée au romantisme qu'elle le ruinerait sitôt qu'elle et lui se frôleraient.

Nous hésiterons néanmoins à ratifier la conclusion où ces premières constatations nous mènent. Il serait presque absurde que le domaine de la politique fût réservé exclusivement à des âmes antipathiques au romantisme. Sans doute faut-il réviser notre définition du romantisme, et prendre le mot dans une plus large acception.

- II. Si, en effet, par romantisme, l'on comprend, qui s'oppose classiquement à la raison, la passion, et si l'on se souvient de l'assertion de Hegel, dans son *Introduction à la Philosophie de l'Histoire*, « rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans passion », il faudra convenir que nombre d'acteurs politiques ne manquèrent pas de passion ni de « romantisme ». Le tableau de Delacroix, « La Liberté guidant le Peuple » (1830) serait ici emblématique de cette passion qui, active et puissante, renverse les barricades et unit ouvriers, bourgeois, enfants, femmes, en une entreprise commune, et réussie (puisque la Révolution de 1830 renversa bel et bien la monarchie légitime).
- A. Même les philosophies définissant froidement la politique comme un art ou une technique, se conformant à des lois, et par là susceptible d'être établie comme une science (nous pensons à Platon et à Aristote, à Machiavel et à Baltasar Gracián, à Tocqueville, aux libéraux fondateurs de l'Institut des Sciences Politiques, à Durkheim, à Max Weber, à Raymond Aron), ne manquent pas d'exiger de l'homme politique de l'ardeur, du courage, de la hardiesse, de l'audace, du charisme, bref, des qualités autres qu'intellectuelles. À défaut, l'homme politique se réduit à n'être qu'un technicien, un gestionnaire, voire le pauvre exécutant de ce que la nécessité impose, et l'on sait assez qu'aujourd'hui la classe politique française se le voit reprocher. Sans passions, ces politiques, fussent-ils démocratiquement élus et eussent-ils toute sorte de mérites, ne savent plus susciter dans le peuple qu'ils représentent et gouvernent de passion pour une cause nationale (ou européenne, ou internationale). La mémoire collective garde le souvenir d'hommes politiques dont l'éloquence, passionnée, suscitait l'adhésion émue de tous et les déterminait à agir, Mirabeau, Lamartine, Jaurès, Briand, Clémenceau, De Gaulle ; ces voix, éteintes, qui ne souhaite les entendre derechef s'élever, elles promettraient peut-être une renaissance de la véritable politique.

- B. Nous venons de citer quelques noms ; bien d'autres seraient loïsibles. Chez tous ces politiques, qui en effet eurent une action, se remarque la fidélité passionnée à quelque grande idée, la nation ou la patrie et leur grandeur, le peuple, la liberté, le progrès, la paix, etc. Et même, il nous paraît que, romantiques par leur rage de l'aventure, certains acteurs de la vie politique pourraient être ici salués moins peut-être pour leur engagement que pour la réussite des actions qu'ils risquèrent. Les noms de Malraux, de Saint-Exupéry ou de Romain Gary s'imposent quand on songe aux combats contre l'occupant allemand ; mais, quelle que soit la cause défendue, d'aucuns aventuriers que l'on qualifierait volontiers de romantiques inspirent quelque admiration, puisqu'ils se jetèrent dans la politique (et parfois y laissèrent la vie) avec panache (comme Cyrano de Bergerac), avec un courage un peu fou (comme le chevalier Bayard), et sans obtenir de résultat ; un livre vient de leur être consacré, *Le dernier Carré. Combattants de l'honneur et soldats perdus de l'Antiquité à nos jours* (J.-C. Buisson et J. Sévilla, Perrin, 2021). Il y a là comme des *exempla* dont on voudrait qu'ils fussent plus connus d'une opinion publique boudeuse, sceptique, que la politique n'intéresse plus guère.
- C. Et même si l'on revient aux définitions qui furent données du strict mouvement littéraire et artistique du romantisme, il n'y a pas lieu, pensons-nous, de croire qu'il faille l'opposer à la politique. Après tout, l'essence du romantisme fut, comme le dit Max Milner, un « ressourcement ».

Le meilleur livre sur le romantisme que nous connaissons : Max Milner, *Le Romantisme, I, 1820-1843*, Arthaud, *Littérature française*, t. 12, 1973. Nous y puisons.

Le romantisme fut, contre l'universalisme des Lumières, le temps où les Français (re)découvrirent leur passé national, notamment médiéval (*Notre-Dame de Paris*, *Jeanne d'Arc* de Michelet), se plongèrent dans l'histoire, et élaborèrent des philosophes de l'histoire ; contre l'athéisme révolutionnaire ou le sec déisme voltairien, il mit à l'honneur la spiritualité (l'école de Lamennais, G. de Nerval, l'occultisme) ; il s'intéressa aux profondeurs de la psychologie humaine, qu'après le cartésianisme méconnaissait la physiologie matérialiste (l'attention au rêve, le fantastique, le succès de la littérature intime) ; il introduisit de force dans notre culture des cultures étrangères, allemandes, anglaises, espagnoles (Mérimée, Th. Gautier) ; il exalta le génie, le héros, le poète, l'individu, la transgression, la liberté ; il assigna à l'artiste le devoir de dire le peuple, de se faire sa voix (Michelet, *Le Peuple*, 1847), et d'aller au peuple (Hugo, et toutes les écoles socialistes). Toutes ces composantes firent que le romantisme aboutit à profondément modifier l'idée que le Français se faisait de lui-même : désormais singulier, unique, irremplaçable, il n'était plus cet homme, puis ce citoyen abstrait cher aux Lumières. Le mot célèbre de Joseph de Maistre, très romantique en l'occurrence, peut à bon droit être ici cité : « Il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan; mais quant à l'homme je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe c'est bien à mon insu ». Qui ne voit que nos contemporains, héritiers de ce romantisme, réclament une politique qui respecterait leur individualité (sociale, régionale, professionnelle, culturelle, religieuse, etc.), et, partant, récusent la politique réduite à une technique, laquelle au lieu de gérer des hommes concrets, aligne des entités théoriques dans des règlements et sur des statistiques. Si nous osions le mot, nous dirions que pour réveiller de son sommeil dogmatique (comme disait Kant) l'homme politique de 2023, une dose de romantisme ne serait pas de trop !

- III. Car la politique, l'action politique, notamment et peut-être surtout en régime démocratique, ne saurait se réduire à un savoir-faire pratiqué par des professionnels organisés moins en caste dirigeante qu'en commission d'experts.
- A. D'accord avec Bergson, auteur de la formule, un « supplément d'âme » est, les sondages d'opinion le prouvent, partout réclamé, aussi bien dans l'économie que dans la politique. L'État, « le plus froid des monstres froids » disait Nietzsche, est sommé par beaucoup, et pas seulement dans les anciennes « démocraties populaires », de se réformer ; de même, les hommes politiques et les fonctionnaires, même compétents, sont priés de venir sur le terrain rencontrer leurs électeurs et administrés et de leur parler un langage moins froid qu'un texte de loi ; un écrivain, Jean-Edern Hallier, avait en 1979, déjà, publié contre le Président de la République d'alors un vif et brillant pamphlet : *Lettre ouverte au colin froid*. Il subsiste de tels colins, peut-être se réchaufferont-ils !
- B. Mais le mal vient de plus loin. Il se trouve que depuis 1945, notre pays vit en paix, une paix certes relative puisque la France conduisit et conduit encore des conflits armés, mais hors du territoire métropolitain, que des crises intérieures advinrent (le 13 mai 1958, le putsch d'Alger, Mai 68), et que diverses crises, lors de la Guerre froide avec l'Est, firent redouter le pire. Durant ce long laps de temps de paix, la politique elle aussi s'est apaisée.

DEUX EXEMPLES DE BONNES COPIES

Nous avons essayé de conserver la mise en forme originale de ces copies de concours dont certaines d'entre elles sont disponibles sur les sites du CNFPT et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Exemple 1 : « Interrogée, en 1985, sur ce que seraient les années 2000, Marguerite Duras répondit : « Dans les années 2000, il n'y aura plus que des réponses. La demande sera telle qu'il n'y aura plus que des réponses. Tous les textes seront des réponses, en somme. Je crois que l'homme sera littéralement noyé dans l'information, dans une information constante. Sur son corps, sur son devenir corporel, sur sa santé, sur sa vie familiale, sur son salaire, sur son loisir. Ce n'est pas loin du cauchemar. Il n'y aura plus personne pour lire. Ils verront de la télévision. On aura des postes partout, dans la cuisine, dans les water-closets, dans le bureau, dans les rues. Où sera-t-on ? Tandis qu'on regarde la télévision, où est-on ? On n'est pas seul. On ne voyagera plus, ce ne sera plus la peine de voyager. Quand on peut faire le tour du monde en huit jours ou quinze jours, pourquoi le faire ? »

Que pensez-vous, en 2017, de cette prophétie ?

Marguerite Duras, Interview télévisée, septembre 1985. » (Cette copie a été notée 17/20 au concours)

(Sujet de composition donné au concours interne de conservateur d'Etat de la session 2017)

Dans son livre *Le surhomme et le dernier homme*, le philosophe Nietzsche évoquait cet homme qui, regardant les étoiles qui habitent la voûte céleste, se demandera : Qu'est-ce que c'est ?

Cette vision qui n'est pas si éloignée que cela de celle, *mutatis mutandi* et dans un autre registre, évoquée par l'écrivain français Marguerite Duras à l'occasion d'une interview télévisée diffusée en septembre 1985, soulève la question de la communication que l'homme entretient avec ses semblables et son environnement dans un monde où prime désormais, et de plus en plus, la technique et ses conséquences multiformes.

Il y a en effet de quoi être pris de vertige, voire saisi d'effroi, à constater que le progrès de cette invasion omniprésente de l'information sous toutes ses formes et dans tous les champs de l'activité humaine est aujourd'hui devenu réalité. Réciproquement, on ne peut qu'être admiratif de l'intuition formulée à ce sujet par Marguerite Duras, il y a plus de trente ans maintenant, alors qu'Internet, les terminaux mobiles qui en facilitent l'accès, les "objets connectés" n'en étaient qu'à leurs balbutiements, voire n'existaient pas encore.

Cela étant, la thèse énoncée par Marguerite Duras en 1985 et selon laquelle, dans les années 2000, l'homme baignera dans un flux continu d'informations – rendu possible grâce à la pénétration du "petit écran" dans toutes les couches de la société – et, par le fait même, se détournera ou n'aura plus besoin de recourir à d'autres formes d'accès à l'information telles que la lecture ou le voyage, ne saurait être acceptée sans réserves et mérite d'être nuancée à l'aune de l'observation des sociétés contemporaines, à commencer par la société française. S'il faut bien

convenir que cette thèse contient une part de vrai, encore faut-il la rattacher à la personnalité de son auteur, au contexte dans lequel elle a été émise et vérifier si, aujourd'hui, en 2017, cette dernière (qui se voulait prophétique) s'est effectivement réalisée et si les faits, et notamment le développement continu des technologies de l'information et de la communication et leurs conséquences sur les comportements et les pratiques culturelles des Français et d'autres populations, ont donné tort ou raison à l'auteur en question.

Si, en effet, indéniablement, depuis la fin des années quatre vingt-dix et le début des années 2000, le développement continu des technologies de l'information et de la communication, ainsi que leurs conséquences sur les comportements et les pratiques culturelles des hommes et des sociétés contemporaines, ont bien confirmé l'intuition formulée par Marguerite Duras en 1985 (I), encore convient-il, à l'aune de l'observation de ces mêmes sociétés, de nuancer cette vision sur ce même point (II), avant d'essayer d'en dégager des lignes d'interprétation pour les temps actuels, voire, à venir (III).

A l'instar de la loi de Gresham selon laquelle *"la mauvaise monnaie chasse la bonne"*, l'homme contemporain est aujourd'hui "saturé" d'informations, que le progrès des technologies de l'information et de la communication a favorisé, comme jamais à l'échelle de l'histoire humaine.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale on peut dire que, dans le domaine de l'information et de la communication, les progrès auront été en hausse constante au point que d'aucuns n'hésitent plus à envisager de faire l'histoire de cette "société de l'information" (A. Mattelart), voire de repenser l'agir humain à l'aune de cette éthique "communicationnelle" (J. Habermas). Désormais, à l'échelle de la planète, c'est près d'un habitant sur deux qui a accès à l'Internet et, selon les derniers sondages, près de 90% des Français qui sont pris de manière quasi continue dans un flot permanent d'informations via soit leurs "terminaux mobiles, soit leurs postes d'ordinateur.

Ce développement quasi "vertigineux" a quelque chose d'inédit à l'échelle de l'histoire humaine rapporté à ce que nous livre la connaissance des civilisations anciennes sur les systèmes de communication et d'information en usage dans ces sociétés : existence de coureurs chargés de porter les nouvelles et qui se relayaient tous les dix kilomètres dans l'empire Inca ; fondation des relais de postes par le roi Louis XI en France pour assurer et prendre une meilleure connaissance de la circulation des informations dans le royaume de France du quinzième siècle.

Cette abondance et cette omniprésence de l'information – qu'elle provienne de la presse écrite, du téléphone portable, des publications d'ouvrages, d'Internet - s'étend désormais à tous les champs de l'activité humaine ainsi qu'en témoigne le succès rencontré depuis près de vingt ans par les "objets connectés" et qui ont pour conséquence d'abolir en quelque sorte les frontières spatio-temporelles de l'homme pris dans sa totalité. Désormais, grâce à ces derniers et au développement de l'administration électronique, tout un chacun peut, en effet, disposer d'informations quasi-immédiates concernant le montant de ses impositions, le temps qu'il consacre à visiter des parcs d'attraction comme en témoigne le succès du "Puy du Fou", ou encore le temps qu'il met à parcourir, grâce à son portable, un dix kilomètres en course à pied et satisfaire sa curiosité universelle dans presque tous les domaines.

Ce développement des techniques d'information a, notamment, pour conséquences de modifier le rapport que l'homme entretient avec la représentation qu'il se fait de l'espace, du temps et de l'environnement dans lequel il s'insère.

L'exemple des "objets connectés" et de la réduction continue de la "fracture numérique," grâce à des plans ambitieux de couverture réseaux initiés par les différentes collectivités publiques à l'échelle du territoire national, a pour conséquence un caractère de plus en plus instantané de l'information – instantanéité qui n'est pas sans avoir des conséquences sur les comportements sociaux de leurs utilisateurs comme l'illustre *a contrario* la "consécration" d'un droit nouveau à la déconnexion" contenu dans la promulgation de la loi dite "loi Travail" et expérimenté dès avant sa publication au sein de collectivités locales comme la Mairie de Paris.

Deuxième trait de cette modification, le caractère "ubiquital" de l'information. Aujourd'hui, l'information est partout. Si la télévision permet, ainsi que le soutenait Marguerite Duras, d'être, en temps réel, informé de ce qui se passe à l'autre bout de la planète, la mise sur le marché des terminaux mobiles dernière génération tels que les smartphones, iphones et ipads, étend ce phénomène à tous les segments de la vie personnelle et publique : connexion à la messagerie professionnelle même pendant les vacances, existence d'applications pour accéder à ses services bancaires, lecture électronique, achat à distance de biens de consommation.

Cette instantanéité et cette ubiquité, si elles rendent des services, ont cependant leur revers avec la mise en place et la révélation de réseaux de surveillance qui s'étendent à l'échelle de la planète et qui concernent tout un chacun, ainsi que l'ont révélé les affaires "Snowden" et "Wikileaks". Bien que, théoriquement, la collecte de ces informations soit d'abord effectuée pour des raisons commerciales et reste acceptée par ceux qui la subissent (un sondage du *Figaro* en 2014 révélait que plus de 70% des Français acceptent cette surveillance dans leurs pratiques de consommation), les récents développements d'actes terroristes commencés de manière spectaculaire avec les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont donné lieu à des débats passionnés s'agissant de la réponse à leur apporter ainsi que le montre l'adoption du *Patriot Act* aux Etats-Unis.

Modification de son rapport à l'espace-temps, cette caractéristique du développement des techniques d'information en entraîne enfin une autre sur le terrain de l'évolution des pratiques culturelles.

Si l'on suit la dernière enquête de 2008 sur *Les pratiques culturelles des Français* dirigée par Olivier Donnat, ce n'est pas le moindre des paradoxes de constater un mouvement parallèle de diminution de la fréquentation de l'écran télévisuel au profit de l'écran d'ordinateur. En ce sens, ce dernier parle de développement de la "culture de l'écran" et donne à l'intuition de Marguerite Duras un contenu beaucoup plus large que ce qui pouvait être envisagé en son temps sur ce point par Marguerite Duras.

Deuxième évolution des pratiques culturelles : un recul lent mais continu de la pratique de la lecture. C'est ainsi, s'agissant des "gros lecteurs" (ceux qui lisent plus de 25 livres par an) que cette dernière catégorie en l'espace de 25 ans (entre 1973 et 2008) a diminué de près de 23%. En revanche, la part des lecteurs majeurs (ceux qui lisent 1 à 4 livres par an) reste stable voire augmente légèrement (de l'ordre de 8 à 9%).

Enfin, s'agissant de la fréquentation de la presse écrite, source d'information qui a largement accompagné les développements de la société industrielle depuis le dix-neuvième siècle, cette dernière continue de baisser mais se trouve concurrencée par d'autres sources et formes d'accès à l'information que favorisent la création des blogs, le développement des réseaux sociaux ou l'existence de sites d'information alternatifs aux médias traditionnels.

Ce triple constat d'une omniprésence de l'information dans l'environnement immédiat de l'homme contemporain, de son extension à tous les domaines de l'activité humaine, de ses

conséquences sur l'évolution des pratiques culturelles donne-t-il, cependant, entièrement raison à la vision cauchemardesque évoquée par Marguerite Duras ? On peut en douter à considérer le spectacle et le champ d'observation qu'offrent au "spectateur engagé" de Raymond Aron les sociétés contemporaines

Pour s'en tenir au ton employé par Marguerite Duras à l'occasion de cette interview, une "prophétie", pour être vérifiable et authentique ainsi que, sur le terrain méthodologique, l'illustre la religion catholique, chez qui elle est fréquente, ne saurait être maniée qu'avec précaution. D'abord, ainsi que le montre l'Ancien Testament avec l'exemple des Ninivites qui ont fait pénitence à la voix du prophète Jonas, toute prophétie est conditionnelle ; en second lieu, la prophétie s'inscrit dans un contexte qui est celui du temps du prophète qui parle ; enfin, toute prophétie donne lieu à interprétation et n'est souvent réellement comprise qu'une fois qu'elle s'est réalisée dans sa totalité.

En ce sens, s'agissant de cette citation de Marguerite Duras, il convient de la manier avec prudence et de ne pas oublier qu'elle s'inscrit dans un contexte de succès grandissant de la télévision au détriment d'autres pratiques culturelles, à commencer par la lecture qui était déjà à cette époque en diminution. De ce point de vue, il serait sans doute préférable de parler d'intuition ou de jugement de pénétration important plutôt que de prophétie.

Enfin, toute prophétie, compte tenu de sa généralité et de son indétermination sur les temps et les personnes précisément visés, ne saurait s'analyser correctement sans intégrer le facteur d'imprévisibilité qu'implique la part de liberté associée aux actes que pose l'homme. Il y a, à cet égard, dans ce texte, des présupposés implicites qui méritent d'être mis à jour. Deux paraissent s'imposer : d'une part, cette idée qu'avec la multiplication des informations, l'homme sera dépendant en totalité des informations mises à sa disposition au point de ne plus faire effort pour chercher à se faire par lui-même sa propre opinion ; d'autre part, cette idée que les autres modes d'accès à l'information, autres que purement technologiques, disparaîtraient. Sur ces deux points, le jugement émis par Marguerite Duras présente des insuffisances.

A rebours de ce que soutient Marguerite Duras, l'observation des sociétés contemporaines et des pratiques culturelles met plutôt en évidence la cohabitation et la concurrence de modes d'accès à l'information et à la transmission pluriels.

Ce schéma d'interprétation de l'information est, en première analyse, largement tributaire d'une certaine vision du monde qui s'origine dans la société occidentale et qui n'est pas reçue par tous les peuples de la même façon, ainsi qu'il le rappelait le chercheur Serge Latouche dans son livre *L'occidentalisation du monde*. Il est intéressant à cet égard de constater que, sur le continent africain, la culture de la transmission des informations orales continue de cohabiter largement et pacifiquement avec celle des médias d'information télé et audiovisuels. Ainsi que le rappelait un écrivain africain à la tribune de l'UNESCO : *"toutes les fois qu'un vieillard meurt en Afrique, c'est une bibliothèque qui disparaît."*

Par ailleurs, si, dans l'accès à l'information et à la connaissance, l'omniprésence de la culture télévisuelle au sens large semble s'être imposée, ceci n'est pas exclusif de la persistance d'autres formes d'accès à l'information que véhiculent les instances de socialisation plus traditionnelles que sont l'école, la famille, voire les groupes de pairs et que favorise de plus en plus une société fondée sur le réseau et la décentralisation des décisions et des choix.

Enfin, dernière source irremplaçable : l'expérience personnelle et sa transmission. A cet égard, loin de confirmer le jugement de Marguerite Duras, on ne peut que constater que les voyages – à des fins touristiques ou non – ont connu un développement et un essor extraordinaires qu'ont rendu possibles les progrès des moyens de transport, leur massification et sa conséquence : l'abaissement des coûts de transport. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 700 millions de personnes qui voyagent chaque année, soit pour des motifs professionnels, soit pour des motifs plus vitaux liés aux migrations, soit dans des objectifs plus personnels comme : se confronter à d'autres cultures, entreprendre un pèlerinage, voire, satisfaire sa curiosité personnelle.

On peut à un niveau plus profond, se demander si, au fond, cette omniprésence de l'information ne recèle pas un paradoxe, voire, ne révèle pas un angle mort des sociétés contemporaines sur les relations qu'elles entretiennent avec la "galaxie information" ?

Si l'on se place du point de vue du récepteur, ce dernier, en face de l'information qui lui est délivrée, conserve toute sa liberté d'action, voire de réaction, face à elle : il peut l'ignorer, l'écouter, l'accepter, la refuser et manifester son désaccord. Cette liberté, dans la réception et l'usage de l'information, n'est pas sans conséquences sur l'interprétation à donner au développement de la sphère informationnelle et ce d'autant que, de même qu'il y a une pluralité de récepteurs, il y a également pluralité dans les usages et la nature des informations qui "saturent" les sociétés actuelles : le chercheur en sciences humaines ne recherchera pas les mêmes sources d'information ni n'en fera le même usage que le citoyen qui cherche à s'informer afin de poser des choix politiques conscients s'agissant d'une élection.

Du côté du média, donc du canal de diffusion, le développement d'Internet est intéressant à analyser et a considérablement renouvelé le rapport au texte et à l'écrit ainsi que l'a montré l'économiste Françoise Benhamou dans *Le livre à l'heure du numérique*. Désormais, avec Internet, tout un chacun, non content de recevoir des nouvelles et des informations, dispose de la faculté de les transmettre, en en modifiant le cas échéant le contenu, voire d'en produire sans recourir aux canaux de prescription traditionnels. Cet aspect de la question constitue à n'en pas douter une véritable révolution par rapport aux pratiques d'information qui avaient cours jusqu'aux années quatre vingt.

Enfin, la lecture, le voyage et d'autres formes d'accès à l'information comme les visites de musées et de monuments historiques n'ont pas disparu, voire connaissent un succès grandissant. S'agissant de la lecture, les enquêtes sur les pratiques culturelles oublient d'intégrer qu'avec le développement de l'écran d'autres pratiques de lecture se sont développées : de plus en plus de personnes lisent sur écran, qu'il s'agisse d'un cadre professionnel ou pas ; les possibilités de lecture enrichie que favorise l'usage des liseuses ou des livres homothétiques permettent une lecture plus interactive et plus dynamique du texte pour ses utilisateurs. S'agissant du patrimoine, le succès rencontré par des initiatives telles que "Les Journées du Patrimoine", ainsi que le taux de fréquentation des musées sur le territoire français, montrent que le rapport entretenu avec l'histoire, l'héritage culturel, la connaissance sous toutes ses formes, ne se limitent pas au mode télévisuel.

Paradoxe, concurrencée par la persistance d'autres modes d'accès à l'information que la télévision, contextualisée et donc partielle, la vision de l'information défendue par Marguerite Duras, qui mérite d'être nuancée, n'est pas nécessairement mauvaise en elle-même et offre, au contraire, des possibilités inédites dans l'accès au savoir et à la construction d'une information de qualité.

Cette multiplication des sources d'accès à l'information n'est pas nécessairement négative et offre, au contraire, dans l'accès au réel et au monde, des possibilités inédites de renouvellement des champs d'accès au savoir et à la connaissance.

Les biens de l'esprit, à rebours des biens matériels, ont cette qualité de se diffuser sans s'épuiser et de pouvoir être partagés par tous. Cette dimension immatérielle avait été bien vue par les écrivains des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles qui ont posé les bases du régime actuel de la propriété littéraire et artistique. Dans le prolongement de ce mouvement, le développement des "communs" et le succès rencontré par le terme de "bien commun" ou de "bien public" montrent que l'enjeu de l'information s'est déplacé aujourd'hui autour de la question des modes d'accès au savoir et de leur partage. Le succès des MOOCS (ces cours en ligne, interactifs et à distance) tel que, pour la France, la plateforme FUN ou encore la méfiance à l'égard de certaines sources d'information dont l'indépendance ne serait plus si évidente que cela, ainsi que le soutenait de manière polémique le journaliste Serge Halimi dans *Les nouveaux chiens de garde* – méfiance qui se traduit par la multiplication de la présence de blogs ou de sites alternatifs sur Internet – manifestent que nos sociétés se trouvent aujourd'hui en présence d'une mutation de l'information qui ne pouvait être anticipée il y a trente ans.

Cette démultiplication des sources d'information est, dans le prolongement de la pensée des Lumières, plutôt une bonne nouvelle et le signe d'une vitalité en ce domaine qui est loin de donner raison à la pensée qui s'exprimait sur ce terrain dans les années quatre vingt et dont Marguerite Duras se faisait l'écho. Désormais, grâce à cette pluralité d'accès à l'information, le sujet autonome et libre pensé par le philosophe Emmanuel Kant et ses successeurs peut devenir une réalité puisque ce sujet dispose outre de l'école, la télévision, la famille, d'autres sources d'accès à la connaissance telles qu'Internet, les voyages, son terminal mobile ou sa messagerie électronique.

Cela étant, cette culture du partage, pour mériter vraiment son nom, est mise au défi de réfléchir à la construction, pour prendre tout son sens, d'une information de qualité et qui puisse vraiment aider es destinataires à se forger une opinion personnelle, éclairée et libre.

Si, en effet, l'homme d'aujourd'hui baigne dans le flux d'informations, il n'est pas sûr qu'il soit en permanence confronté à une information de qualité et qui trouve du sens à ses yeux. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de transformer un espace de liberté horizontale en un espace de liberté construite et raisonnée. Les développement du "Web sémantique", le progrès des métadonnées s'agissant du monde des bibliothèques, le développement toujours plus perfectionné des algorithmes sur lesquels reposent la conception des moteurs de recherche vont dans ce sens, mais ne sont que des moyens limités à l'usage que tout un chacun entend faire de sa liberté et de ce qu'il veut bien entendre.

De ce point de vue, un tel mouvement ne saurait être dissocié du rôle plus habituel qu'ont à jouer des instances de socialisation telles que la famille, l'école ou le travail, dont la mission vise précisément à donner du sens aux informations qui parviennent à l'homme, à lui apprendre à les organiser, les relier pour ensuite les enrichir et les incorporer à sa vie. Or, ce travail est difficile à réaliser car il dépend du milieu dans lequel chaque individu évolue, de ses désirs, de son éducation, de ses lectures, de son expérience de la vie. En ce sens, sans tomber dans le découragement devant l'amplitude de la tâche, l'enjeu d'aider l'homme à s'élever au-dessus de sa condition animale et à trouver du sens pour s'insérer dans le monde et accomplir son humanité conserve tout son sens pour la génération présente et celle à venir.

Le penseur Jacques Ellul soutenait qu'une des caractéristiques de notre société portait sur le primat de la technique et, pour ce qui regarde la thèse défendue par Marguerite Duras dans cette interview, celui des canaux d'information sur l'information elle-même et son sens. Pour autant, et loin de l'aspect provocateur, voire paradoxal, de cette citation, il n'est pas si évident que cette multiplication des informations de toute sorte et des progrès dans leur diffusion changent fondamentalement la donne et le destin de la condition humaine car, en définitive, le sens à donner à ces informations dépend toujours de ce que les hommes en font et donc, *in fine*, de leur liberté dans le champ des possibles qui s'offre à eux et qui caractérise l'histoire humaine.

Exemple 2 : « Offenser est-il un droit ? » (Cette copie a été notée 15/20 au concours)

(Sujet de composition donné à la session du concours interne de conservateur territorial de 2021)

Dans L'apologie de Socrate, le philosophe grec Platon a raconté comment son maître Socrate fut condamné par les magistrats de la cité à boire de la ciguë pour avoir offensé les dieux de la cité et cherché à corrompre la jeunesse.

Quelques siècles plus tard, en Judée, un autre homme, Jésus, était lui aussi condamné à subir la mort réservée aux esclaves pour avoir notamment « blasphémé » en se prétendant Fils de Dieu ce qui aux yeux de l'élite juive lettrée de l'époque constituait un crime passible de la « lapidation ».

Ces quelques exemples empruntés à l'histoire de l'Antiquité soulignent, s'il en était besoin, combien la question de l'offense, dans les sociétés, est chargée affectivement, de connotations passionnelles et controversées et traverse le temps et l'espace.

« Offenser », au sens propre comme au figuré, c'est « blesser » une personne, un groupe de personnes.

En cherchant les sens proches ou dérivés, à défaut de pouvoir frapper, porter atteinte à la personne ou au groupe considéré dans son corps, ou chercher à l'atteindre dans ses biens, à commencer par celui qui occupe, dans la tradition judéo chrétienne occidentale, une place de première importance : à savoir, après sa santé, sa réputation. Apparemment donc, le sens commun se révolte à l'idée d'associer le verbe « offenser » au mot « droit », si par droit il faut entendre (car c'est ainsi que l'entendaient les juristes romains tel que cela nous est rapporté dans le Digeste) ce qui est juste – soit, cet art du bien et de l'équitable qui consiste à rendre à chacun le sien.

Pourtant, à y regarder d'un peu plus près, les choses ne sont pas si simples car il ne paraît pas inexact, *a contrario*, de rattacher, fut-ce de manière paroxystique et provocatrice, l'offense à la liberté d'expression qui est un des piliers du même ensemble des sociétés démocratiques contemporaines. En droit français, cette liberté est un des droits de l'homme rattachable à ce titre à celui de la libre communication de ses idées et de ses opinions sous les réserves qui tiennent au respect de l'ordre public. Dans ces conditions, et sous certaines réserves, l'offense entendue comme le droit d'exprimer, de manifester, de représenter certaines pensées ou idées dérangeantes, voire choquantes aux yeux de leurs destinataires, semble bien être l'une des modalités d'existence et de « formalisation » de la liberté d'expression et ce d'autant, qu'à rebours de certains États contemporains, le délit de blasphème n'existe pas dans le corpus juridique français.

Dans un contexte social de plus en plus tendu, comme en témoignent entre autres l'affaire Samuel Paty ou, en 2020, les controverses suscitées autour du « grimage » des acteurs chargés de jouer la pièce « Les suppliantes » d'Eschyle, la question du droit à l'offense ne va pas sans soulever de nombreuses questions, passions et controverses.

En effet, si l'exercice du droit à l'offense est possible et reconnu, jusqu'où ce droit peut-il s'exercer et où mettre le curseur en l'absence de véritable définition juridique textuelle ? A qui la définition et l'interprétation de ce droit incomberont-elles ? Quelles limites textuelles, factuelles, individuelles, collectives assigner à son libre exercice ? A quelles conditions l'exercice de ce droit sera reconnu comme légitime et légal ? Dans des sociétés démocratiques, à commencer par la société française, de plus en plus plurielles et pour qui l'image de « l'archipel » paraît de plus en plus à imposer (cf. Jérôme Fourquet, L'archipel français), la réponse à ces questions s'avère cruciale et nécessaire pour l'avenir d'un « vivre-ensemble » apaisé.

Par suite, si la richesse polysémique du verbe offenser autorise à voir dans ce dernier mot l'expression d'un droit que la culture occidentale permet de rattacher au principe de la liberté d'expression (IA) – principe qui constitue un des piliers du vivre-ensemble des sociétés démocratiques contemporaines (IB), pour autant, à l'instar des droits de l'homme républicains et des autres libertés qui sont au fondement de ces mêmes sociétés, l'exercice de ce droit n'est pas sans limites (IIA) et nécessite de s'insérer dans un cadre approprié qui soit compris et accepté par l'ensemble des citoyens (IIB).

Tout d'abord, la richesse polysémique du verbe "offenser" autorise à voir dans ce dernier terme l'expression d'un droit que la culture occidentale permet de rattacher au principe de la liberté d'expression.

Deux principes ont été transmis aux sociétés occidentales par Athènes et Jérusalem : celui de la liberté de discussion et du libre examen des opinions qui, selon Platon, s'expriment dans l'art de la dialectique – cette dernière constituerait un des fondements de la vie politique des cités grecques notamment ; le principe de laïcité qui dérive de la distinction des domaines temporel et spirituel et qui a été conquis de haute lutte par les sociétés modernes.

C'est dans ce référentiel que s'inscrit la question de l'offense. A tenter de cerner le terme d'un peu plus près, l'on se rend compte qu'il convient de tenter de dépasser les catégories et cadres intellectuels et juridiques habituels pour en rendre compte intelligemment et sereinement. Si offenser signifie en effet blesser, porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne, voire d'un groupe, par extension, tout ce qui rentrera dans le champ lexical de cette définition pourra être considéré comme une offense par l'offensé : depuis la simple humiliation ou moquerie en passant par la médisance, la calomnie, la diffamation et jusqu'aux propos ou représentations offensants, insultants et outrageants. Et la gît une des difficultés que soulève le terme offenser, car, en effet, si le processus de "civilisation des mœurs" indiqué par le sociologue Norbert Elias qui a débouché sur la « domestication » des pulsions individuelles aboutit inéluctablement sur l'interdiction de se faire justice à soi-même et d'en référer à une instance tierce - l'État – qui en dernier ressort, possède le monopole de la violence légitime pour décider ce qui est juste et ce qui ne l'est pas et l'appliquer (Max Weber), alors, il faut bien qu'à un moment donné il appartienne au législateur et au juge de définir et préciser, en ce cas, ce qu'il convient d'entendre, à un instant T, par offense. A cet égard, toute la question du duel dans les monarchies d'Ancien régime et mise en scène notamment par les romans d'Alexandre Dumas (Les trois mousquetaires) et de Joseph Conrad (Le duel), illustre la thèse selon laquelle cette question

traverse la vie des hommes et des sociétés.

En droit français, à tout le moins depuis la Révolution française, il paraît plausible et défendable de voir dans l'offense une des déclinaisons, provocatrice certes, de la liberté d'expression. A cet égard, force est de constater que depuis cette fin du dix-huitième siècle, les critères d'appréciation de cette déclinaison de la liberté d'expression ont évolué. Certes, le délit d'offense au chef de l'État ne trouve plus que de rares exemples d'application. Pour autant, l'époque où un Baudelaire, voire un Flaubert, étaient condamnés au travers de leurs publications (respectivement Les Fleurs du mal et Madame Bovary) par la justice pour propos outrageux, licencieux et contraires aux bonnes mœurs, n'est pas si éloignée qu'on ne le pense et rappelle que, même reconnue, la liberté d'exprimer ses idées et ses opinions est tributaire du contexte social dans lequel elle s'inscrit. Cette liberté, dans sa dimension paroxystique, pour être bien comprise, présuppose une certaine mise à distance physique et intellectuelle entre l'auteur et son public, aussi qu'entre le sujet traité et la manière dont il l'est. Cette nécessaire mise à distance fonde la «catharsis» (cette purification des passions que permet la représentation scénique) et est un des arguments de ceux qui soutiennent que l'offense est un droit car elle implique précisément cette mise à distance entre le public et le sujet traité ou représenté – qu'il s'agisse de la catharsis théâtrale ou de la fiction romanesque. Ceci ne saurait faire oublier que le prix à payer de cette liberté de ton et de parole est toujours élevé.

Par suite, constituant une des facettes de la liberté d'expression, l'offense peut être vue comme l'une des modalités ou des déclinaisons paroxystiques de l'existence du vivre ensemble.

Encore aujourd'hui, l'offense, aussi provocatrice que l'assertion puisse paraître, semble bien constituer l'une des facettes de la liberté d'expression et notamment en France. A cet égard, les décisions du Conseil constitutionnel sont précieuses, en termes d'indications, qui font du pluralisme des courants de pensée et des opinions un principe à valeur constitutionnelle régulièrement rappelé dans ses décisions (voir CC, 1981, « Société des entreprises de presse »). Cette liberté de ton possède de nombreuses déclinaisons : représentations théâtrales, shows humoristiques, libertés académique et de recherche reconnues aux chercheurs et aux professeurs d'université (voir CC, 1984, qui fait du principe d'indépendance des professeurs d'université un principe à valeur constitutionnelle), expositions artistiques dont certaines ont pu choquer telle cette exposition « Piss Christ » en 2011 ou encore liberté de caricature ou de se moquer de ceux dont on ne partage pas les idées et les croyances. Cette dernière dimension trouve un écho dans les défenses prise par Voltaire à l'occasion des affaires du Chevalier de la Barre et Calas. Ce dernier n'affirmait-il pas que, bien que ne partageant pas l'opinion des plaignants, il ferait tout pour que leur cause triomphe ? Plus récemment, certains médias, tel notamment le journal Charlie Hebdo, ont payé cher cette liberté de ton et d'expression.

Toutefois, l'une des difficultés majeures posées par la question du droit à l'offense est celle du présumé sur lequel ce droit repose : à savoir, qu'en régime démocratique toutes les opinions se valent et méritent d'être également défendues ou au moins d'avoir droit au respect de ceux qui ne les partagent pas.

Or, depuis plusieurs décennies, il semble bien que la réponse à cette question ne soit pas si aisée et manifeste cette dimension paroxystique et limite de la liberté d'expression. S'agissant du législateur, tout d'abord, celui-ci s'est progressivement immiscé dans des domaines qui, bien qu'ayant leur légitimité, ont eu pour effet de restreindre les termes de débats historiques en "orientant" indirectement le champ des recherches des historiens et de la liberté académique (l'on songe ici notamment aux dérives et aux critiques des historiens auxquelles ont pu prêter le flanc certaines initiatives législatives qualifiées de « lois mémorielles » telles que la loi Gayssot

ou encore la reconnaissance par la France du génocide arménien, voire ce qu'on a appelé "le rôle positif de la colonisation française"). Du côté du juge ensuite, les controverses suscitées en 2014 par la tenue des spectacles de l'humoriste Dieudonné ont mis en évidence la difficulté, pour le juge, de s'en tenir à une position tout à la fois définitive et convergente puisque certaines ordonnances du juge des référés ont été déférées au Conseil d'Etat en cette même qualité – ordonnances qui ont été censurées. Enfin, dernier exemple, il paraît de plus en plus difficile aujourd'hui sur certaines questions sensibles de pouvoir débattre sereinement, et dans le respect des opinions dissidentes, dans le débat public. Bien que ses opinions ne soient pas partagées par tous, force est de constater, par exemple, que le journaliste Eric Zemmour est, dans ce domaine, loin de laisser indifférent. Dans un autre registre les retombées imprévisibles des propos tenus par la jeune adolescente Mila attestent là encore des tensions vives qui traversent la société française où, plus anciennement, à l'étranger, des affaires dites des caricatures de Mahomet et de la publication des Versets sataniques de Salman Rushdie.

Ces exemples on le voit montrent que la question du droit à l'offense est loin de laisser indifférent. *A fortiori*, dans ce contexte, convient-il de rappeler que l'exercice de ce droit n'est pas sans limites et suppose une définition et une pose claire et précise du cadre dans lequel celui-ci doit s'exercer.

En premier lieu, à l'instar des droits et libertés qui irriguent et fondent les sociétés démocratiques, l'exercice du « droit à l'offense » est doublement limité : collectivement et individuellement.

Collectivement, à relire la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, la première limite est celle du respect de l'ordre public. C'est d'ailleurs, les risques d'atteinte à l'ordre public que tant le juge constitutionnel que le juge administratif prennent en considération quand sont mis en balance, au contentieux, l'exercice d'un droit ou d'une liberté avec les pouvoirs de police dont peuvent faire usage les autorités administratives et politiques.

Ce contrôle classique des pouvoirs de police, utilisé pour la première fois dans l'affaire dite « Benjamin » en 1933, a été par la suite régulièrement mis en oeuvre et, plus récemment, à l'occasion de l'affaire dite du « lancer de nain » où le juge administratif a rattaché, par un « obiter dictum », à l'ordre public le principe de dignité de la personne humaine. Toujours dans cet ordre d'idée, deux autres limites ont été posées par le législateur en droit français : l'interdiction de la diffamation par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 qui interdit à l'auteur d'un article de presse de porter atteinte, nominativement, à la réputation d'une personne par des propos fallacieux, mensongers ou outranciers – cette dernière interdiction étant un délit pénal est passible de condamnation par son auteur de la part du juge pénal. Enfin, dernier exemple, celui du contrôle exercé par les autorités administratives sur les publications destinées à la jeunesse. Si, depuis un arrêt « Maspero » du Conseil d'Etat, ce contrôle, qui s'exerce sur les films et sur les écrits, a été allégé au fil du temps, cette question a, en son temps, fait couler beaucoup d'encre comme en témoigne le succès rencontré par l'exposition consacrée à cette question par la Bibliothèque nationale de France et la fameuse liste publiée par l'abbé Bethléem en son temps.

Individuellement, la principale limite porte sur le respect dû aux croyances et aux opinions de chacun de toute nature – respect qui se fonde sur l'égalité en droit de tous les humains et qui s'enracine dans la pensée des philosophes européens John Locke et Emmanuel Kant. Dans le détail, pour autant, force est de constater que, de plus en plus, les affaires dont se fait l'écho la scène médiatique montrent que le curseur est difficile à placer : c'est ainsi que, récemment, à l'Université Panthéon Sorbonne, les propos tenus par un Professeur d'histoire du droit ont été

enregistrés à son insu et diffusés sur les réseaux sociaux au motif qu'ils choquèrent l'opinion de certains de ses étudiants. A ce compte-là, on le voit, c'est la question de la liberté académique et du principe d'indépendance des professeurs de l'enseignement supérieur qui se trouve exposée. De même, comme dans le cas de l'enseignant Samuel Paty, la question qui se trouve posée est celle de trouver un terrain commun de discussion pour débattre sereinement de questions qui par définition ne le sont pas. Dans le cas de ces exemples, c'est, *in fine*, au juge qu'il reviendra de poser la limite et cette question est loin d'être évidente comme l'a montré l'affaire « Matelly », par exemple, du nom de ce haut fonctionnaire qui avait subi une sanction pour avoir, dans l'exercice de ses fonctions, porté atteinte à son devoir de réserve et au principe de neutralité auquel est astreint tout agent public. *A contrario*, il paraît raisonnable de rappeler que deux balises existent dans ce domaine individuel : l'application du principe de laïcité qui s'enracine dans notre texte constitutionnel et qui précise que « la France est une république laïque (...) qui respecte toutes les croyances » ; les principes applicables, notamment, aux agents publics dans l'exercice de leurs fonctions et que sont le principe de loyauté, celui d'obéissance hiérarchique, à condition que l'ordre ne soit pas manifestement illégal et contraire à un intérêt public, ainsi que le devoir de réserve.

L'ensemble de ces données de débat plaide pour qu'une réflexion collective soit menée afin de définir et pose un cadre qui favorise sereinement le maintien et le libre exercice de ce droit.

En amont, l'analyse de l'actualité récente fait ressortir de plus en plus instamment la nécessité de l'élaboration d'un tel cadre. A cet égard, tous les citoyens qui, d'une façon ou d'une autre, ont la charge d'assumer personnellement la teneur de leurs propos sont concernés, qu'il s'agisse bien évidemment du législateur et du juge mais également des autorités administratives, des chercheurs, des éditeurs, des journalistes, des écrivains, des artistes et des agents publics. Le climat dans lequel s'est déroulé l'adoption de la loi dite "de sécurité publique", ainsi que celle visant à réaffirmer les principes républicains et à lutter contre les séparatismes est là pour le rappeler. Il est bien évident qu'un cadre juridique existe déjà qui s'enracine dans les grandes lois sur les libertés publiques de la Troisième République et la jurisprudence administrative. Pour autant, en l'état, sans doute conviendrait-il de repenser ce cadre en l'actualisant car le contexte social dans lequel les lois sur la liberté de la presse et de publier ont été adoptées n'est plus le même. Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui une caisse de résonance qui n'existait pas à cette époque et qui a modifié la donne ainsi que l'a montré la polémique suscitée par l'article de la loi de sécurité publique pénalisant le suivi, par les journalistes notamment, des manifestations et la publication de photos des policiers. Or, une telle réflexion mériterait d'être menée par tous les acteurs concernés.

En aval, la question qui se pose est celle des publics : élèves, étudiants, publics de lecteurs et d'utilisateurs de bibliothèques ou de musées, voire, lectorat de groupe de presse. A cet égard, s'agissant des enseignants par exemple, dans quelle mesure les instructions qui leur sont données pour le bon déroulement des programmes scolaires leur permettent-ils de construire un cadre intellectuel de manière à favoriser l'esprit critique et le jugement de leurs élèves sur des questions aussi sensibles que l'histoire des religions par exemple. S'agissant, autre exemple, des propos tenus par les journalistes dans l'exercice de leurs métiers, favoriser un cadre qui permette, sur des sujets d'actualité, à chaque représentant des sensibilités ou opinions concernées de s'exprimer permettrait de « déminer » certains « biais cognitifs » que les spécialistes des médias connaissent bien. A cet égard, l'introduction, dans les programmes scolaires, de modules d'éducation aux médias et à l'information qui ont donné lieu récemment à des publications de la part des presses de l'ENSSIB peuvent être des outils de nature à aider élèves et étudiants à se forger une opinion et un avis sur les grands problèmes du monde contemporain libre et éclairé. Enfin, s'agissant des

bibliothèques par exemple, il est clair que leurs missions les mettent en première ligne pour sensibiliser leurs publics à ces questions grâce à l'organisation d'expositions sur ces thématiques ou encore aux rencontres qu'elles peuvent organiser avec des écrivains ou des auteurs ayant écrit sur ces mêmes thématiques.

Offenser est-ce un droit ? Oui à condition que l'on s'entende sur ce que signifie précisément offenser et que certaines limites soient posées à son exercice. Pour autant, l'histoire enseigne que ce droit, à un moment donné, pour justifier de sa consistance, doit être payé de sa personne de la part de celui qui l'exprime. Ce prix est élevé comme l'a prouvé l'exemple ancien d'Antigone, voire, plus tard, à la Renaissance, par l'humaniste Thomas More, mais n'est-ce pas aussi le prix à payer pour que la vérité fasse son chemin ? La question reste posée et est plus que jamais posée aujourd'hui.

DES SUJETS POUR VOUS ENTRAÎNER

- « Victor Hugo a écrit : « *lire c'est voyager ; voyager c'est lire.* » Qu'en pensez-vous ?
- « Dans son ouvrage *Le fil de l'épée* paru en 1932 le Général de Gaulle écrivait : « *La véritable école du commandement est donc la culture générale. Par elle la pensée est mise à même de s'exercer avec ordre, de discerner dans les choses l'essentiel de l'accessoire, d'apercevoir les prolongements et les interférences, bref de s'élever à ce degré où les ensembles apparaissent sans préjudice des nuances.* » Vous discuterez cette affirmation. »
- « La laïcité aujourd'hui : quelles approches ; quels débats ; quels enjeux ? »
- « *Toute bibliothèque est par définition un choix et son envergure est par nécessité limitée. Tout choix en inclut un autre, celui qui n'a pas été fait. La lecture coexiste de toute éternité avec la censure* » écrivait Alberto Manguel dans son ouvrage *La bibliothèque, la nuit* en 2006. Qu'en pensez-vous ? »
- "Science et éthique"
- "*La modernité, c'est le transitoire, le fugitif, le contingent, la moitié de l'art, dont l'autre moitié est l'éternel et l'immuable*" a écrit Charles Baudelaire dans *Le peintre de la vie moderne*. Que vous inspirent cette réflexion ?"
- "Quelle(s) place(s) pour la liberté de l'information dans le monde contemporain ?"
- "La France s'enlaidit-elle ?"
- "*Réussir est devenu l'obsession générale de notre société, et cette réussite est mesurée par notre capacité à l'emporter dans des compétitions permanentes. Il est pourtant clair que la principale performance de chacun est sa capacité à participer à l'intelligence collective, à mettre en sourdine son je et à s'insérer dans le nous, celui-ci étant plus riche que la somme des je dans laquelle l'attitude compétitive enferme chacun. Le drame de l'école est d'être contaminée par une attitude de lutte permanente qui est à l'opposé de sa finalité*" écrivait Albert Jacquard dans *Mon utopie*" Qu'en pensez-vous ?"
- "*L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité*" (Jules Michelet). Partagez-vous cette opinion ?"
- "A quoi sert une bibliothèque aujourd'hui ?"

Remarques générales :

S'agissant de la note de synthèse, c'est d'abord une épreuve de rapidité et les techniques de lecture rapide vous y aideront. Cela étant dit, le mieux pour progresser consiste à s'entraîner et à bénéficier pour ce faire d'un cadre de préparation. Il existe, à défaut, dans le commerce, beaucoup d'ouvrages dédiés à cette épreuve (ceux des éditions de la Documentation française sont bien adaptés au format de ces concours). Contrairement à d'autres concours, cette épreuve comporte un sujet. Il faut s'appuyer dessus et prendre le temps de réfléchir en premier à bien définir chaque terme ou expression du sujet car c'est cela qui donnera l'orientation et le ton de la réponse de votre note.

Par ailleurs, deux conseils m'avaient été donnés à l'époque pour appréhender correctement cette épreuve :

- *Dès que vous le pouvez, prenez n'importe quel document (article de journal, de revue, chapitre de livre ou autre) et donnez-vous 5 à 10 mn max pour pratiquer une lecture « d'écrémage » - « a skimming reading » comme le disent les Anglo-Saxons - et identifier l'idée ou les principales idées de l'article ou du chapitre avec leurs sous-idées et leurs exemples en faisant attention aux « connecteurs logiques ». De cette façon, vous progresserez rapidement ;*
- *Identifiez, dans les revues professionnelles que vous aurez sous la main (cela vous servira aussi pour les oraux), un thème susceptible de faire l'objet d'une note – « l'illectronisme » par exemple – et constituez-vous, sur ce sujet, votre propre note en allant rechercher dans des journaux, revues généralistes et spécialisées ou toute autre source d'information, des articles se rapportant à cette thématique en remontant dans le temps jusqu'à 7-8 ans par rapport à la date à partir de laquelle vous effectuez ce travail. Cette technique vous apprendra à cerner et déterminer la cohérence et les liens logiques qui unissent les articles entre eux de votre futur sujet de note de synthèse.*

Enfin, entraînez-vous sur les annales à défaut d'autre entraînement en respectant scrupuleusement la durée totale de l'épreuve et le format imposé (pas plus de 4 pages). Il n'existe pas à ce jour (et je le regrette) d'ouvrage spécifiquement dédié à cette épreuve et adapté à cette famille de concours.

Pour ma part, je ne vous cacherais pas que, détail personnel, en panne d'inspiration lorsque je passais le concours de conservateur territorial pour la deuxième fois, avant cette épreuve et usé nerveusement, j'ai déroulé scolairement et pris le parti d'appliquer strictement à l'épreuve de note sur dossier les conseils proposés sur le blog des élèves conservateurs de l'INET. Cela m'a valu une bonne note et a constitué un gage d'admissibilité. Toutefois, méfiance car cela ne marche pas toujours.

Remarques plus techniques

Retenez que vous pondrez une note professionnelle à destination de votre hiérarchie et dans un contexte donné. Il importe donc d'être efficace, professionnel, opérationnel, simple, clair et d'aller à l'essentiel. Apprenez en permanence à éliminer l'accessoire. Pour ma part, je me suis entraîné systématiquement dès que je lisais quelque chose à me dire : Qu'est-ce qui est important ? Quelle est l'information essentielle dans ce que je lis – quel que soit la source ou le support ? Il faut également faire très attention aux sources et aux supports qui constituent le dossier car ils vous offrent des indications sur l'ordre des documents à lire en priorité, ainsi que les différents angles de lecture du sujet et leur pondération relative dans le rendu final.

Efforcez-vous surtout d'identifier très vite le(s) document d'entrée et le(s) document(s) pivot(s) de chaque sujet de note de synthèse (en gros ceux qui vous permettront de vous faire une première idée du sujet surtout si vous ne le connaissez pas et qui vous offriront des pistes de structuration de votre plan). Le Maréchal Foch avait deux marottes pour éplucher et traiter ses dossiers rapidement : « De quoi s'agit-il ? » « Qu'est-ce qui fait la valeur *hic et nunc* de ce que je lis en ce moment (cela pourra en aider certains) ? »

L'essentiel de cette épreuve porte sur la lecture des documents (pas plus de deux heures), le choix de la prise de notes la plus adaptée pour ce faire et une identification après analyse et choix personnel des arguments et des documents les plus pertinents pour la construction du plan du devoir (c'est le plus gros volume de temps de l'épreuve). Faites des phrases simples et courtes si vous le pouvez : sujet/verbe/complément. Pas de fioritures.

Enfin, tant pis si vous ne terminez pas vos premières notes dans les temps. Cela fait partie du jeu. Vous ferez mieux à la deuxième et ainsi de suite.

Je terminerais sur cette épreuve en vous disant que la fréquentation de la littérature professionnelle m'a énormément aidé à progresser dans cette épreuve et que la consultation du blog des élèves conservateurs territoriaux m'a été précieuse et vous sera en tout état de cause précieuse. Idéalement, s'astreindre à effectuer pendant l'année au moins 3 devoirs dans chaque épreuve, voire 4, et s'entraîner en plus si on peut à rédiger des plans détaillés sur d'autres sujets.

Concernant, à titre liminaire, la méthode à suivre, je procédais pour ma part de la manière suivante :

- Lecture attentive du sujet comme pour une dissertation afin d'identifier ses grands axes directionnels et de traitement (5 à 10 mn). Je profite de cette première étape pour noter sur une première feuille les éléments textuels et paratextuels du sujet avec les définitions que je peux mettre à jour de ses principaux mots et expressions.
- Balayage de la page contenant le sommaire des documents et du dossier pour déterminer un ordre de lecture et identifier les principaux éléments ou mots-clés du dossier qui serviront d'aiguillage pour la recherche de la problématique et du plan (5 grosses minutes).
- Identification du ou des documents d'entrée, documents pivots (ceux sur lesquels je vais m'appuyer au principal pour rédiger mon plan et trouver ma problématique) et première prise de notes (de préférence sur le dossier), pour repérer précisément chacun des éléments importants pour chaque document : auteur, nature du document, date, origine de la source du document, titre, sous-titre et paratexte (10 à 15 mn).
- Ensuite, et pour ma part, en terme de lecture des documents (en gros 1h45 à 2h00 souvent), je prends une feuille par document et je procède à la prise de note en tâchant de démarrer par les documents d'entrée et pivots puis par ceux dont la lecture est la plus facile. Il va de soi qu'il faut user à ce stade des techniques de lecture rapide et noter sur sa feuille le thème, les idées principales du texte avec les principaux exemples, ainsi que des mots ou des phrases-clés auxquels on pourra se référer au moment de la préparation du plan. Il existe bien évidemment différentes méthodes de prise de notes. A chacun de choisir celle qui lui conviendra le mieux.
- Recherche de la problématique et rédaction du plan détaillé (30 à 40 mn). En termes de choix de plan, différents plans sont possibles aussi. L'essentiel est que le plan soit adapté au contenu du dossier et permette de bien saisir les principaux enjeux, problèmes soulevés et réponses à apporter au sujet du dossier.
- Enfin, rédaction (je notais les grands éléments de l'introduction au brouillon sur une feuille à part) du devoir (1h à 1h15). On essaie de s'accorder 5 mn pour une relecture.

Je donne ces éléments à titre indicatif. L'ouvrage d'Alain Patez et de Clotilde Vaissaire-Agard est très bien fait sur ce sujet et je prends le parti d'y renvoyer. Cela dit, cette approche n'est que la mienne. J'ai essayé de la proposer pour une durée de 4h. A chacun cependant d'ajuster en fonction de sa personnalité et de sa manière de travailler.

« *Engagement citoyen et bénévolat* » (sujet de note de synthèse donné au concours interne de conservateur territorial à la session 2021).

Cette copie a été notée 14/20 au concours. La mise en forme d'origine a été conservée. A, en revanche, été mise en évidence l'ossature du plan qui ne figurait pas sur le document d'origine. Ont été *a contrario* omis les commentaires des correcteurs pour des raisons de confidentialité dans la correction.

Selon des sources convergentes (voir document 2 et 4 notamment) le bénévolat en France se porte bien puisque ce secteur d'activité représente près de un Français sur trois qui s'est engagé au profit d'une association intervenant dans ce secteur (que ce Français soit adhérent ou non de ladite association).

Définie comme "*une activité non rémunérée et choisie librement, qui s'exerce dans des associations loi 1901 ou dans des organismes ou fondations d'intérêt général ou d'utilité publique*", le bénévolat, par sa dimension sociale, contribue au développement et au bien-être social et individuel, ainsi que le révèle une étude menée par les universités de Southampton et de Birmingham de 2016 (document 2).

Pourtant, à y regarder d'un peu plus près, que ce bénévolat s'exerce dans le secteur culturel et notamment dans celui des bibliothèques de lecture publique ou dans d'autres domaines, ces chiffres révèlent de nombreuses disparités, un paysage contrasté selon la variable que l'on prend en considération et soulèvent de nombreuses interrogations et difficultés en fonction de l'angle d'attaque que l'on prend.

Dans un contexte social d'ensemble de crise, tant sanitaire que des finances publiques, et qui a vu, selon un article du journal *Libération* du 23 novembre 2020, la part des seniors parmi les bénévoles diminuer sous l'effet de la Covid 19 (document 4), la question du maintien de ce secteur et sa contribution à l'engagement citoyen reste posée.

La présente note après avoir montré que le bénévolat joue un rôle actif dans l'engagement citoyen (I) s'efforcera d'évaluer et de recenser les difficultés qui peuvent contribuer à distendre ce lien (II) avant d'évaluer des pistes de proposition pouvant contribuer à son resserrement (III).

En France, la forme d'engagement citoyen qui a la faveur des citoyens reste le bénévolat (I).

Par secteur d'activités (A), ce bénévolat s'exerce dans de nombreux domaines. Si l'on prend l'exemple des bibliothèques publiques, une enquête de 2013 du Ministère de la Culture et de la Communication mettait ainsi en évidence que 55% des personnes travaillant dans les bibliothèques étaient des bénévoles (voir document 5) : ce qui en fait le secteur d'activité du bénévolat le plus dynamique et celui qui est le seul à déléguer des missions de service public aux intéressés (voir document 10). Toutefois, d'autres secteurs sont concernés. C'est ainsi que le domaine de la musique avec l'organisation de festivals est un secteur très actif où les bénévoles sont nombreux (certains festivals ont notamment vu grossir l'écart de 1 à 9 en termes de nombre de bénévoles au fil des années comme cela est le cas pour le Cabaret vert (cf. document 11). A cet égard, à l'occasion de ses vœux, le maire de Virofley, Olivier Lebrun, faisait état de la variété d'engagements bénévoles de ses concitoyens (voir document 6).

Par âge et par genre (B), ce secteur est également très dynamique. Par âge, s'agissant des jeunes par exemple et notamment des lycéens, un article du *Monde* du 7 mai 2018 relatait une enquête menée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire en 2019 (voir document 7) qui constatait que 44% des jeunes lycéens (et notamment des élèves de Terminale) s'étaient impliqués dans des organisations humanitaires ou environnementales. Toutefois, dans ce même ordre d'idées, le rapport 2019 de France Bénévolat (voir document 1) précisait que, en définitive, sur les 22 millions de Français bénévoles, la majorité d'entre eux ont atteint l'âge de la retraite – ce qui en fait le contingent le plus élevé.

Par genre, la dernière enquête menée par l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'économie sociale et solidaire fait état de similitudes nombreuses dans les profils d'adhésion en fonction de la socialisation et de la pratique religieuses des intéressés (la moitié des personnes enquêtées avaient des parents bénévoles au temps de leur adolescence : voir document 8).

Enfin, ce secteur se caractérise par certains traits qui attestent de sa vitalité (C) : importance numérique des organismes associatifs qui représentent 1,3 millions de structures en France ; cette activité permet de se faire du bien à soi-même et de contribuer au bien-être des autres (voir document 1) ; elle favorise l'insertion professionnelle des intéressés dans certains cas (voir document 9) : elle contribue enfin, selon Olivier Lebrun, à la cohésion de la France.

Pour autant, ce domaine d'activité est confronté à des défis et des difficultés dans sa mise en œuvre qui menacent le rôle citoyen qu'il joue dans la cité (II).

D'un point de vue plus général, différentes interrogations interpellent aujourd'hui certains spécialistes de la question du rôle citoyen du bénévolat (A).

Sur le plan sociologique, ainsi que le notait la sociologue Maud Simonet dans un entretien consacré à la revue *Ballast* le 25 février 2019 (voir document 12), il y a d'abord le regard social porté sur cette activité. A l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis, note l'intéressée, l'Etat joue un rôle délicat à évaluer car à la fois c'est lui qui est un acteur clé du fonctionnement de cet engagement citoyen, via les financements, la construction des institutions et la création des statuts qu'il favorise, et de l'autre le constat dressé par cette sociologue amène à se poser la question du risque de "déqualification" et de "déprofessionnalisation", voire de "gratuitisation" du travail dans le service public. Toujours dans ce domaine, l'enquête "Genre et bénévolat" rappelée plus haut mettait en évidence la persistance d'inégalités, d'un "plafond de verre" entre les hommes et les femmes, dans le domaine, notamment, de l'accès aux responsabilités et de l'exercice de la présidence d'associations (seulement 4 femmes sur 10), ainsi que des contraintes spécifiques de nature à entraver l'engagement des femmes : parentalité ; effets de recentrage et de cooptation notamment.

S'agissant du secteur associatif lui-même (B), par ailleurs, Denis Bernardeau, dans un article de la revue *Sociologies* paru en 2018 (voir document 3), notait, conséquence du désengagement de l'action de l'Etat, une tendance à la rationalisation des organismes associatifs et à une évolution vers un modèle gestionnaire sous l'effet de la demande des usagers et de la pression des acteurs publics. Ce point pourrait "signer" la fin, de la part de certains bénévoles, d'une certaine forme d'engagement de leur part pour des motifs d'abord désintéressés.

Concernant les bibliothèques publiques (C), l'importance du bénévolat dans ces établissements soulève des interrogations nombreuses et qui ne sont pas encore tranchées à ce jour : nécessité d'un cadre juridique du bénévole qui pourrait être soit celui du collaborateur occasionnel du service public, soit celui du volontariat ; persistance de disparités importantes en matière de lecture publique entre le monde rural et le monde citadin (document 5) où, paradoxalement, ce sont les communes qui ont recours au plus grand nombre de bénévoles (dans les communes de 5000 habitants, 78% des personnes qui y travaillent sont des bénévoles contre 6% dans les communes de 100 000 habitants) avec, à la clé, la question de la formation et du recrutement de ces derniers sur des tâches, qui sont normalement celles des bibliothécaires de métier ; enfin, cette réalité pose la question de la maîtrise de la part des bénévoles qui travaillent dans les bibliothèques de lecture publique des grands principes du service public et d'une nécessaire clarification des rôles entre bénévoles et professionnels.

Le constat de cet état des lieux et de ces réalités rend nécessaire la recherche et la mise en œuvre de solutions, voire de propositions, qui pourraient permettre de conserver et de resserrer le lien qui unit le bénévolat et l'engagement citoyen (III).

Dans les bibliothèques de lecture publique, quelques pistes pourraient permettre de progresser dans ce secteur (A).

Sur le plan métier, il peut paraître pertinent, comme y incite Denis Bernardeau, de se doter d'un référentiel de métiers qui pourrait permettre de préciser les attentes des bénévoles en matière de lecture publique.

A l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la musique, la création de poste de responsable de bénévoles dans ces bibliothèques semble être une piste judicieuse.

La question de la clarification du statut juridique du bénévole se posera à un moment donné, même si de nombreux outils ont été développés en ce sens par les collectivités locales qui ont mis en place par exemple des conventions avec des associations ou encore des chartes du bénévole liant la collectivité et les individus. Cet aspect a le mérite d'obliger les bénévoles à se projeter dans le cadre professionnel et juridique de leur future activité en ayant en tête les principaux enjeux et missions qui seront les leurs. Enfin, en amont, l'attention portée aux critères de recrutement et à la formation de ces derniers paraît indispensable.

Dans le monde du bénévolat, plus largement (B), il s'agit de renforcer notamment et d'étendre les dispositifs existants tels que celui du crédit d'heures défiscalisables mis en place par la proposition de loi du 21 mars 2018. S'agissant des lycéens, la création d'un compte temps bénévolat qui serait nécessaire pour le bac permettrait aux futurs lycéens, à l'instar de ce qui existe aux Etats-Unis, de pouvoir bénéficier d'une compétence utile à valoriser dans un futur parcours professionnel

Dans un autre domaine, le chercheur Denis Bernardeau a suggéré une piste intéressante d'harmonisation des référentiels de compétences existants tels "Anifac" ou "Portfolio" qui permettraient une transposition facilitée des bénévoles vers la vie professionnelle via les dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience en jouant sur la care des comptences transférables : capacités cognitives, techniques et sociales.

Si indéniablement et tout à la fois, le bénévolat sert la société et constitue une forme plébiscitée par les Français d'engagement citoyen, néanmoins, la crise de la Covid 19 et les difficultés à "fidéliser" les bénévoles, dans un contexte de désengagement de l'action de l'Etat des territoires au sens large, interrogent sur la pertinence des liens unissant ces deux termes et son maintien pour l'avenir de la "cohésion du pays". L'avenir de cette question est crucial donc.

UNE PREMIERE PROPOSITION DE REDACTION DE SUJET

"Où va l'administration française ?"

(Sujet donné à l'épreuve du concours externe de conservateur d'Etat en 2013)

Pour trouver le sujet, suivre ce lien et les indications qui y sont données. Aller d'abord sur cette page : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/annales-des-concours-retrouver-les-anciens-sujets> puis sur celle-ci : https://web.archive.org/web/20160914094849/http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/50/0/FCE_EP2_249500.pdf.

Remarque : contrairement au concours territorial qui est plus souple sur ce point, la fréquentation des meilleures copies de cette épreuve montre qu'en général il convient de ne pas citer les sources des documents de la note dans le corps du devoir.

Présentation et prise en main du dossier :

Le dossier comporte 13 documents d'une longueur de 1 à 4 pages, le tout formant un ensemble de 31 pages. La première information qui saute aux yeux à sa lecture est celle de l'écart chronologique entre la date du document 1 (1859) et celle du document 13 (2013). Cette ligne temporelle inhabituellement longue pour une telle épreuve attire sans aucun doute notre attention sur une évolution dans le temps dont il va falloir rendre compte.

Ce qui frappe ensuite c'est la diversité des documents retenus :

- 2 extraits d'ouvrages de science administrative ;
- 2 discours adressés aux élèves de l'ENA à des dates différentes ;
- 2 articles de revues d'idées ;
- 4 documents de présentation pédagogique issues de sources ministérielle et gouvernementale ;
- 1 article de presse grand public ;
- 1 communiqué syndical ;
- 1 extrait du programme de formation continue de l'ENA.

A la lumière de ces premières informations et à la lecture du sujet, on conviendra que le sujet est difficile à aborder et assez déroutant en première approche.

La lecture du sujet l'est également car peu d'informations, parmi les documents, sont susceptibles de nous éclairer sur une définition et les contours de ce qu'il faut entendre par l'expression "administration française". Ensuite, le verbe "aller" est susceptible de multiples acceptions. Il va sans dire que nous ne nous trouvons pas dans le cas d'un

déplacement local d'un lieu à un autre avec un tel sujet. En revanche, le sujet semble offrir une première prise avec le document 8 qui est extrait du *Programme des rencontres de modernisation de l'Etat* et nous offre une frise chronologique de "*l'histoire interminable de la modernisation de l'Etat*" comme l'indique le document lui-même avec des jalons extrêmement pertinent. Ce document peut d'ailleurs servir de document d'entrée et de document pivot pour ce dossier.

A la suite de ce rapide balayage, nous pouvons identifier le thème du dossier qui tourne autour de la démarche (toujours en cours) de modernisation de l'Etat et, partant, de l'administration française et nous poser d'entrée de jeu la question de savoir si cette démarche suit un ordre prédéfini à l'avance, déterminé une bonne fois pour toute ou pas et, dans le cas contraire, comment rendre compte, le cas échéant, de cette démarche réformatrice de l'action publique. Ces éléments pourront d'ailleurs servir de base à une éventuelle problématique.

S'agissant de la prise en main du dossier, une fois ce survol des documents et ce premier questionnement du sujet effectués, j'ai pris le parti, pour ma part, de commencer ma lecture par les documents 7 et 8 – le document 7 étant un article extrait du journal grand public *20 minutes* et pouvant également servir de document d'entrée, puis de suivre l'ordre de lecture chronologique des documents qui est d'ailleurs celui dans lequel ils se présentent en première lecture. Il va sans dire qu'un autre ordre de lecture est possible et c'est à chacun de trouver celui qui lui conviendra le mieux.

Des questions pouvant servir de matrice à une éventuelle problématique :

La démarche de rénovation et d'amélioration de ses modalités de fonctionnement et d'intervention dans laquelle est engagée depuis longtemps l'administration française obéit-elle à une logique claire et dûment identifiable ? Cette entreprise de modernisation suit-elle un cap bien déterminé, une direction prédéfinie à l'avance ou bien est-elle davantage tributaire des circonstances dans lesquelles elle se meut afin de rendre le meilleur service possible au citoyen et à l'usager des services publics ? Cette démarche est-elle à ce jour achevée et a-t-elle répondu aux attentes placées en elle ?

Une proposition de rédaction

Déjà au dix-neuvième siècle, dans ses *Etudes administratives*, Vivien se plaignait des difficultés de fonctionnement de l'administration française de son temps et esquissait pour son époque les contours d'un programme de réforme de cette dernière pour la rendre plus efficace et plus proche du public qu'elle est censée servir.

Ce diptyque "critiques/volonté réformatrice" est au fondement de toutes les démarches réformatrices de l'administration française qui se sont succédées jusqu'à ce jour et qui ont accompagné et suivi les transformations de l'Etat, de ses pouvoirs et de ses modalités d'intervention tout au long de son histoire. Est-ce à dire pour autant que cette initiative modernisatrice suivrait un ordre déterminé à l'avance et fixé une bonne fois pour toute qui pourrait aiguiller sur le sens à donner cette réforme de l'administration ? Il semble plutôt que non à suivre l'historique de cette modernisation interminable de l'administration française et qui est aussi ancienne que celle de l'Etat. Face à ce constat surgit inévitablement une question : Pourquoi alors réformer ? Quelle signification revêt cette volonté et cette démarche de réforme au sein de l'administration et en dehors d'elle ? Et peut-on en identifier une ?

Si la motivation la plus évidente paraît bien être celle du service de l'intérêt général et la satisfaction la meilleure possible des besoins de la population, alors il faut répondre que cette modernisation apparemment sans fin de l'administration française et de ses modalités d'action est peut-être inhérente à l'administration elle-même, étant donné la nature et la variété des missions qu'elle a à assumer dans un environnement qui par définition a été et sera toujours changeant. Ce constat est encore valable aujourd'hui et explique pour l'essentiel les démarches de modernisation de l'action publique actuellement en cours comme le montrait un communiqué de presse des services du Premier ministre de 2012.

Pour autant, si cette entreprise réformatrice a produit d'indéniables résultats, il n'est pas certain qu'elle fasse encore l'unanimité, dans un contexte différent de celui de l'après Seconde guerre mondiale, et c'est sans doute un des motifs de l'actuelle démarche de modernisation de l'action publique qui par bien des points diffère de celle qui l'a précédée au sortir de cette même guerre.

Ainsi, après avoir indiqué que la volonté de réforme de l'administration française, qui est ancienne et inhérente au mode de fonctionnement de l'administration, a rendu possible, grâce à un environnement favorable à cette réforme, une modernisation de celle-ci sans précédent (I), la présente note précisera, cependant, que la transformation actuellement en cours des modes de fonctionnement et d'intervention de l'administration n'a sans doute pas le même sens que la précédente – circonstance qui plaide pour une approche renouvelée de la modernisation de l'action publique adaptée à l'époque actuelle (II).

La volonté de réforme de l'administration française qui est aussi ancienne que l'Etat lui-même et inhérente à la nature de l'administration a rendu possible une modernisation de cette dernière sans précédent et ce grâce à un environnement favorable à cette démarche réformatrice (I).

Tout d'abord, cette volonté de réforme de l'administration française a été d'abord envisagée comme une réponse aux critiques et aux dysfonctionnements qui lui étaient reprochés (A).

A suivre la frise chronologique de "l'histoire sans fin de la modernisation de l'Etat" extraite du *Programme des Rencontres de la Modernisation de l'Etat et des acteurs publics (RMDE)* de 2009, c'est presque toute l'histoire de l'Etat moderne, de sa croissance et du rôle qu'il joue dans la société, qu'il faudrait convoquer : première limitation des ministères en 1791, décret du 25 mars 1852 dû à l'initiative de Vivien et qui est un peu l'ancêtre de la charte sur la déconcentration de 1992, publication du livre *Administration industrielle et générale* en 1917 par l'ingénieur Henri Fayol qui y développe des principes de gestion applicable dans le secteur public comme dans le secteur privé afin de rendre le fonctionnement interne de l'administration plus efficace...ne sont que quelques jalons dans cette volonté de rénover et d'améliorer le fonctionnement de l'administration française.

Cela étant dit, cette démarche réformatrice s'est toujours accompagnée d'un discours critique sur les maux et dysfonctionnements de l'administration - discours qui est aussi ancien que l'existence de l'administration française moderne elle-même et qui semble lui être inhérent. Sous le Second Empire, c'est Vivien qui reprochait à l'administration d'avoir été envahie par l'esprit judiciaire et un désir de contrôle et de garantie porté à l'excès selon ses propres mots. Au tournant du XXème siècle, c'est Francis Hekking qui dans ses *Réflexions sur la mécanique administrative* - écrites depuis les Etats-Unis - rappelait les conditions nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'administration de son temps : énergie, volonté, planification. Enfin, c'est l'ingénieur des Ponts Casamayor qui, dans un article de la revue *Esprit* de 1970, mettait en garde contre l'envahissement de l'administration par l'esprit de critique (notamment de la part des responsables des postes les plus importants), l'argent, la politique et le raisonnement technocratique avec à la clé le soupçon qui s'insinue dans l'esprit du citoyen sur la probité de l'administration publique.

Ces maux anciens qui étaient devenus inévitables du fait de la croissance et de la variété des missions assurées et assumées par l'Etat moderne ont vraisemblablement et avec le recul du temps été surtout surmontés au sortir de la Deuxième guerre mondiale avec le programme de modernisation de l'administration impulsé notamment par le Général de Gaulle et Michel Debré grâce à un environnement réformateur porteur.

Et de fait, dans un contexte social, économique et politique inédit, cette volonté réformatrice a rendu possible une modernisation de l'administration française que l'on pourrait qualifier de première importance (B).

Ce contexte, c'est d'abord celui du sortir de la guerre. La France est ruinée. L'appareil productif est à reconstruire. A ce siècle qui, pour reprendre les termes du Général de Gaulle, est celui des machines et de la vitesse, il faut un appareil d'Etat et un Etat à la hauteur des défis et des enjeux qui sont ceux de la reconstruction et de la modernisation de la France afin d'en refaire une grande puissance et de la sortir des contradictions et des

divisions d'abord politiques et qui épuisèrent ses forces vives. C'est ce désir qui a animé la création de l'ENA due à l'initiative de Michel Debré afin que, grâce à ce fer de lance de la modernisation administrative, l'Etat puisse, pour la réalisation de ses ambitions et de son programme, disposer d'une administration efficace et agissante au service de l'intérêt général. Créer une véritable "élite intellectuelle et morale" qui serait en prise sur les besoins de la société et qui soient prête à exercer les responsabilités qui devaient être les siennes : telle était l'intention de ses pères fondateurs.

En 1946, c'est le statut général de la fonction publique dû au ministre Maurice Thorez qui unifie pour la première fois les règles s'appliquant aux fonctionnaires. C'est également la place donnée à l'aménagement du territoire avec la création de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) ou encore celle des préfets de région en 1964 afin de coordonner au plus près du terrain l'action de l'Etat. C'est enfin, entre autres, les débuts de l'informatique en 1966 qui s'accompagnent d'une simplification des formulaires administratifs. Plus près de nous, ce sont les dispositifs et programmes de modernisation et d'évaluation des politiques publiques lancés par les gouvernements des années 1990 et surtout le vote de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2001 qui ont créé les outils de pilotage et de contrôle du programme de révision des politiques publiques de 2007 avec une attention plus soutenue portée aux questions d'efficacité et d'efficience de l'action publique.

Ces quelques exemples de modernisation de l'administration française et de son action dans et sur la société sont-ils suffisants pour continuer de faire face aux attentes actuelles des citoyens et des usagers, ainsi qu'à leurs besoins, dans un contexte qui est de plus en plus un contexte de crise, ainsi que le rappelait Marylise Lebranchu dans un discours adressé aux élèves de l'ENA en 2013 ? Il semble bien que la question mérite d'être posée à regarder le changement de cap donné par le gouvernement de M. Jean-Marc Ayrault et concernant la modernisation de l'action publique. De plus les défis et les besoins actuels ne sont plus ceux de l'après Seconde guerre mondiale et le sens à donner à cette modernisation a changé ainsi que le reflète en creux les différents programmes de modernisation suivis à ce jour.

Par suite, s'agissant de l'entreprise de modernisation de l'administration française suivie actuellement, celle-ci diffère de bien des manières de celle qui l'a précédé et ce même si le besoin d'Etat et d'une administration qui soient au plus près des attentes du public et de ses membres est toujours aussi présent (II).

Une entreprise de modernisation dont la signification s'inscrit dans un contexte différent de celui de l'après Seconde guerre mondiale (A).

D'abord, il semble bien, à suivre le déroulement dans le temps de la démarche de modernisation suivie depuis le XIXème siècle de l'administration française, que cette dernière semble devoir ne jamais s'arrêter. Peut-être même (l'hypothèse mérite d'être évoquée) convient-il de se demander si cette "modernisation interminable" n'est pas inhérente au phénomène administratif lui-même. Ce qui est certain c'est qu'elle a connu une accélération sans précédent au cours de la deuxième moitié du XXème siècle ce qui n'en a facilité pas la lisibilité et l'interprétation.

Pour autant, si une césure doit être trouvée, elle se situe plutôt vers le milieu des années 2000 où, dans un contexte de crise des finances publiques et de demande de plus de

démocratie, comme le soutiennent, s'agissant de ce deuxième facteur, notamment les chercheurs David H. Rosenbloom et Julie Dolan dans un article paru dans *La Revue française d'administration publique* en 2006, la question de la réforme de la fonction publique de ses valeurs, de ses missions et de ses métiers s'est imposée à l'agenda politique. Besoin de disposer d'une fonction publique plus représentative de la société qu'elle entend servir, ainsi que le soutenait les auteurs de l'article précité, réforme des modalités de recrutement de la fonction publique plus centrées sur les compétences pratiques, plus grande mobilité des fonctionnaires entre les trois versants de la fonction publique et au sein de leur fonction publique d'origine, meilleure prise en compte des besoins des usagers, constituaient quelques uns des axes forts qui étaient remontés à l'occasion notamment du grand débat national sur la fonction publique qui s'était déroulé en 2007-2008.

Et pourtant, il n'est pas sûr que l'expression de ces attentes ait été entièrement satisfaite. En effet, il est possible que la démarche de révision générale des politiques publiques (RGPP) entreprise au début de la présidence de la République de M. Nicolas Sarkozy (et continuée tout au long de son mandat) ait ralenti les besoins et les attentes exprimés à l'occasion de ce grand débat national : politique de rationalisation des coûts de la dépense publique, unification à l'échelle interministérielle des processus de prise de décision, recherche d'économies et de diminution de la masse salariale avec notamment le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux (comme le reconnaissait d'ailleurs le Secrétaire d'Etat à la fonction publique André Santini dans une interview accordée au journal *20 Minutes* en 2009) inspirées de la démarche de la LOLF, ont sans doute eu pour effets de ralentir en partie la mise en œuvre de ce vœu d'une fonction publique ouverte et adaptée aux enjeux et défis du XXIème siècle. C'est d'ailleurs ce qu'exprimait prudemment un communiqué de presse des services du Premier ministre de 2012...la RGPP semblant mal masquer la volonté de réduire les dépenses publiques en supprimant des effectifs avec notamment le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Dans un autre ordre d'idées, le communiqué de presse de la CGT du 18 décembre 2012 rédigé à l'occasion de la Conférence Interministérielle de la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) juge insuffisant et manquant de sincérité les efforts effectués à ce jour par l'Etat dans le domaine de la démocratie sociale et de la protection de tous les agents publics et notamment des agents contractuels employés dans le secteur public.

L'ensemble de ces éléments semble plaider donc pour une approche différente et renouvelée de la démarche de modernisation de l'action publique actuellement suivie (B).

Ce renouvellement de la démarche de modernisation se traduit d'abord par un recentrage de l'Etat sur les grands chantiers entamés notamment lors de la mise en place de la LOLF dans le secteur public et continué avec la RGPP quoi qu'on en dise : simplification de l'action administrative, continuation et accélération du programme de la transition numérique, évaluation indépendante des politiques publiques.

Ce renouvellement se traduit ensuite par la définition d'une meilleure prise en compte du contexte, tant externe qu'interne, au sein duquel évoluent désormais les "managers" du secteur public : environnement extérieur, notamment économique, de plus en plus incertain, contraintes de plus en plus fortes de toute sorte qui pèsent sur ces managers, meilleure prise en compte de l'élément humain dans la fonction "managériale", ainsi que le rappelait

Marylise Lebranchu aux élèves de l'ENA et attention plus soutenue portée aux questions déontologiques, tels sont quelques uns des enseignements que livre le programme de formation continue destiné aux élèves de l'ENA.

La prise en compte de ces réalités doit permettre à la puissance publique de conserver le rôle qui est le sien dans la modernisation de la société et de l'économie et au "modèle français" hérité de la Libération de conserver toute sa pertinence même si force est de constater que les contraintes financières, juridiques et internationales pèsent de plus en plus lourdement sur l'efficacité de l'action publique comme le rappelait toujours Marylise Lebranchu. Et dans cette démarche c'est à l'Etat et, au sein de l'administration, aux futurs dirigeants du secteur public de demain, élèves de l'ENA, à fixer le cap et montrer la direction à suivre : nécessité d'un Etat stratège, garant de la cohésion nationale et d'une haute administration "exemplaire" pour surmonter ces défis en remontant notamment l'élément humain au cœur de l'exercice des missions de l'administration.

D'après les résultats d'un sondage *20 Minutes-France Info-Obea* de 2009, les Français restent attachés à leur administration et à leur fonction publique puisqu'ils sont 72% à avoir une bonne image de leurs fonctionnaires et 73% à en être fiers. Dans un contexte où les défis que la puissance publique doit relever et les attentes qu'elle doit satisfaire n'ont jamais été aussi nombreux et importants, ce soutien du public desservi par l'administration française est précieux et atteste que le service de l'intérêt général forme comme le noyau de l'action publique et doit rester au centre de toute démarche de réforme de cette dernière.

"Du bon usage des moteurs de recherche"

(Sujet donné au concours interne de conservateur d'Etat en 2014)

Vous trouverez l'intégralité du dossier ici :

https://web.archive.org/web/20160914023759/http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/05/4/FCI_EP2_complet_317054.pdf

Le sujet

Le sujet est formulé de manière neutre et sans verbe. Son intitulé en fait un sujet ouvert qui laisse au candidat une certitude latitude dans le choix de la problématique qui sera la sienne. Les termes du sujet ne comportent pas de réelle difficulté sémantique et de compréhension en première lecture.

Le dossier :

Le dossier est long rapporté au temps dont disposera le candidat pour rédiger sa note (45 pages). C'est sans doute le dossier d'annales le plus long jamais tombé. Il comporte 10 documents de longueur et de technicité inégale et assume une orientation nettement "science de l'information". Le thème du dossier porte manifestement sur la recherche documentaire et plus précisément sur la recherche d'information sur Internet. Apparemment, une certaine technicité du dossier en fait un sujet difficile. Les documents s'étendent de 1996 à 2013.

Analyse des documents et relevé des idées :

Le document 1 est un extrait de livre relatif à l'information numérique et nous renseigne sur l'origine des moteurs de recherche, ainsi que sur une présentation relativement exhaustive de ces derniers avec les différentes manières de bien s'en servir. Ce document pourrait constituer un des documents pivots du dossier. Des chiffres relatifs à la recherche d'information sur internet sont donnés qui pourront nourrir l'ensemble du devoir.

Le document 2 est un article extrait de l'encyclopédie Wikipedia qui vient préciser et compléter le document 1 et qui est relatif au moteur de recherche chinois *Baidu* qui est en pleine croissance en Chine et dans le monde. Des informations sont fournies par ce document sur les biais et les filtres, notamment politiques, dans son utilisation par les internautes.

Le document 3 est un article tiré de la revue *BBF* écrit par un professionnel de la documentation et qui porte sur la recherche documentaire sur Internet. Cet article est intéressant car il présente un premier état des lieux de ce dernier thème au moment où les premiers moteurs de recherche étaient lancés sur le marché, insiste sur leurs modalités de fonctionnement et montre dans quelle mesure la présence de ces derniers sur Internet vient interpeller et sans doute modifier le rôle des professionnels de l'information à commencer par les bibliothécaires;

Le document 4 est également tiré de la revue *BBF* et s'interroge sur le rôle des professionnels de l'information face aux moteurs de recherche en 2007. Il porte sur ce qui s'appelle la "référence virtuelle" et montre dans quelle mesure ce service offert aux usagers des bibliothèques et des moteurs de recherche peut venir relégitimer le rôle des professionnels de l'information pour aller chercher l'utilisateur là où il va chercher l'information.

Le document 5 constitue un autre des documents pivots du dossier. Cet article, écrit par un des spécialistes des questions numériques, est également un extrait de livre et porte sur la question des modèles qui sous-tendent les modalités de fonctionnement des principaux moteurs de recherche et réseaux sociaux utilisés dans le cadre de la recherche d'information sur Internet. Il analyse en détail de quelle manière ces modalités de classement de l'information fonctionnent avec leurs dérives, leurs atouts, mais aussi les conséquences qu'ils entraînent sur le rapport de leurs utilisateurs à l'objet Internet.

Le document 6 est une interview accordée par le président du Conseil national du numérique au journal interne de l'INRIA et porte sur la question de la neutralité du net et de la liberté d'expression et d'accès au Web des internautes – libertés qui s'exercent essentiellement par le biais des moteurs de recherche. Le président du CNN ne cache pas notamment la nécessité d'imposer aux sociétés à l'origine de la création des moteurs de recherche une certaine transparence dans la manière dont ceux-ci fonctionnent même si la question est sensible et semble d'application difficile.

Le document 7 porte également sur la question de la neutralité du net et montre les liens notamment économiques et les logiques de profit à l'œuvre entre des extensions qui se veulent centrer sur le blocage des publicités et donc neutres et Google.

Le document 8 est un article du journal *Le Monde* qui porte sur la question de la neutralité du net, les problèmes que ce principe soulève et la manière dont le Conseil national du numérique le comprend et entend le faire respecter.

Le document 9 est tiré de la revue *Archimag* qui, d'une part, fait le point sur les évolutions techniques et les progrès qu'ont fait les moteurs de recherche dans la "trouvabilité de l'information" sur Internet et, d'autre part, chiffres à l'appui, retrace les principales tendances à l'œuvre en 2013 dans le cadre de la recherche d'information sur le net avec les limites que cette dernière comporte.

Le document 10 enfin est un article écrit par un professeur documentaliste à destination de ses collègues et qui insiste sur la nécessité de comprendre comment fonctionne Google, d'en faire une présentation démythifiée auprès des élèves de collège et de lycée afin de leur apprendre à s'en servir de manière critique et avertie.

A l'issue de cette analyse du dossier, les documents suivants pourraient s'apparier ensemble :

- 6 et 8 > Neutralité du net
- 3, 4 et 10 > Rôle et attitude des professionnels de l'information vis-à-vis des moteurs de recherche
- 1, 2 et 9 > Quelle présentation des moteurs de recherche
- 5, 7 et 10 > quels sont les problèmes et les limites posés par l'utilisation des moteurs de recherche.

Rédaction d'un plan détaillé avec introduction et conclusion rédigées

Avec 5,4 millions de recherches sur Internet en France en 2009, contre 18 millions aux Etats-Unis en 2011, selon différentes études convergentes, l'essor de la recherche d'information sur Internet, au moyen notamment des moteurs de recherche, connaît un succès qui ne se dément pas année après année.

Fruit des évolutions techniques de l'informatique documentaire au mitan des années quatre-vingt dix, les moteurs de recherche sont ces logiciels qui permettent, grâce à leurs fonctionnalités et leurs caractéristiques techniques, d'effectuer des recherches d'informations sur internet.

Aujourd'hui, à l'heure où, selon une étude *Forrester*, 54% de la recherche sur Internet passe par les moteurs de recherche et 32% par les réseaux sociaux, ces chiffres témoignent du caractère quasiment incontournable, voire irremplaçable, de ces outils dans la recherche de l'information sur internet. Ce caractère incontournable des moteurs de recherche en fait désormais un acteur majeur de l'écosystème de la recherche documentaire.

Cela dit, la question se pose de savoir si cette utilisation massive des moteurs de recherche possède en termes de pertinence, d'exhaustivité et de qualité de l'information, la même efficacité qu'une recherche dans des ouvrages spécialisés, des thésaurus, des dictionnaires ou autres encyclopédies. A considérer le modèle informatique et économique qui a donné naissance à l'Internet et qui commande pour partie la création des moteurs de recherche par des sociétés dont le profit reste le principal moteur, cela n'est pas si sûr. Partant, une "trouvabilité de l'information" effectivement neutre, pertinente, avertie et critique par son utilisateur est-elle réellement possible au regard des logiques économiques, sociologiques et politiques à l'œuvre dans la promotion et le succès rencontrés par ces oui ? Et si oui à quelles conditions ?

L'usage des moteurs de recherche pour la recherche d'information sur Internet connaît aujourd'hui un essor qui ne se dément pas et un succès qui repose sur une efficacité remarquable dans la "trouvabilité de l'information" (I). Cependant, par certains de ses aspects, cet usage intensif et massif des moteurs de recherche ne va pas sans soulever des interrogations et des difficultés de différents ordres qui plaident pour une utilisation neutre, critique et éclairée autant que possible de ces derniers (II).

I) L'usage des moteurs de recherche pour la recherche d'information sur Internet connaît aujourd'hui un essor et un succès considérables qui reposent sur une efficacité dans la "trouvabilité de l'information" remarquable.

A) Des outils en constante évolution qui connaissent un essor et un succès considérable.

1. Ces outils s'inscrivent dans le prolongement des progrès de l'informatique documentaire depuis les années 1990 et s'imposent aujourd'hui dans les usages par leur nom, leur graphisme et leur technique (docs 1, 9 et 10).
2. Ces outils connaissent un succès qui ne se dément pas année après année et qui d'abord économique et populaire (docs 1, 2 et 9).

B) Le plébiscite rencontré par l'utilisation de ces outils repose surtout sur une diversité et une efficacité dans la "trouvabilité de l'information" remarquable.

1. Une diversité de moteurs de recherche qui s'est accrue de manière très conséquente depuis l'invention des premiers moteurs de recherche en 1995 (docs 1, 2 et 9).
2. Une efficacité qui repose sur une "trouvabilité de l'information" absolument remarquable (docs 1, 3, 5, 9 et 10).

II) Un succès dans l'usage qui, par certains de ses aspects, est biaisé et trompeur et qui plaide pour une formation à l'utilisation des moteurs de recherche neutre, critique et éclairée.

A) Un succès dans l'usage des moteurs de recherche biaisé et trompeur.

1. L'existence de biais politiques : l'exemple de *Baidu* (document 2).
2. L'existence de biais économiques et sociologiques : les exemples de Google et de Facebook (documents 5, 7, 10).

B) Des biais qui plaident pour une formation à l'utilisation des moteurs de recherche neutre, critique et éclairée.

1. D'après le Conseil national du numérique, un usage neutre des moteurs de recherche est possible et souhaitable (documents 6 et 8).
2. Vis-à-vis de leurs utilisateurs, les professionnels de l'information et de la documentation ont un rôle de premier à ordre à jouer dans la formation à un usage critique et éclairé des moteurs de recherche (documents 3, 4, 9 et 10).

Plus que jamais, et à l'heure où le Web des personnes est en train de se substituer au Web des documents, cet usage critique et éclairé s'impose. A défaut d'une initiative législative, dans un cadre national et/ou européen dont il n'est pas sûr qu'elle aboutisse du fait du poids des lobbies et des enjeux politiques, économiques et financiers sous-jacents à la question de la neutralité du net, ce constat redonne toute leur importance et une légitimité nouvelle aux professionnels de l'information et de la documentation dont le rôle est de plus en plus, face aux usages nomades d'Internet, d'aller chercher l'utilisateur de manière critique et éclairée là où il va chercher l'information.

DES SUGGESTIONS DE THEMATIQUES UTILES POUR L'EPREUVE

- La bibliothèque face aux crises.
- Quelle place pour le handicap en bibliothèque ?
- Jouer en bibliothèque.
- Les bibliothèques entre mutualisations, coopérations et partenariats.
- Les enjeux de la numérisation en bibliothèques aujourd'hui.
- Politique de la donnée ou politique des données pour les bibliothèques ?
- Les bibliothèques et l'information en contexte numérique.
- Quelle politique du patrimoine aujourd'hui ?
- La bibliothèque et l'école.
- Lire en bibliothèque aujourd'hui.
- La circulation des œuvres d'art en France.
- Valoriser la culture en France aujourd'hui.
- Etre libraire aujourd'hui.
- Quel sens donner au métier de bibliothécaire aujourd'hui ?

Des ressources utiles pour la préparation des épreuves orales :

- André SIEGFRIED, *Savoir parler en public*, Albin Michel, 1981.
- Thierry LEVY et Jean-Denis BREDIN, *Convaincre : Dialogue sur l'éloquence*, Odile Jacob, 2002.
- Charlotte HENARD, *Le métier de bibliothécaire* (prendre la dernière édition).
- Thierry DELCOURT, *Rendre les salariés heureux*, Pierre TEQUI, 2018.
- Guillaume de TARDES, *Lyautey – Le chef en action*, Gallimard, 1959.
- Charles BUGNET, *En écoutant le maréchal Foch*, Les Cahiers rouges (rééd.), 2017.
- Jean-Pierre LE GOFF, *Les illusions du management*, La Découverte, 2003.
- Les *libguides* de l'ENSSIB consacrés au management en bibliothèque et en temps de pandémie.
- Jean-François LEMMET et Marie AGOUZOUL, *Manager avec réussite dans la fonction publique : théories, conseils et cas pratiques*, Gualino, 2020.
- Françoise HECQUARD, *Manager un équipe en bibliothèque*, Le Cercle de la Librairie, 2014.
- Marielle de MIRIBEL, *Diriger une bibliothèque : un nouveau leadership*, Le Cercle de La Librairie, 2016.
- Nicolas CAREL, *Exercices de version anglaise*, PUF, coll. Major, 2013.
- Fabrice ANGUENOT, Joël CLEREMBAUX et Thierry GIAPPICONI, *Je prends mon poste de directeur de médiathèque*, Editions Territorial, 2021.
- Cécile DEJOUX, *Du manager agile au leader designer*, DUNOD, 3^{ème} éd., 2017.
- Isabelle ANTONUTTI (dir.), *Figures de bibliothécaires*, Presses de l'ENSSIB, 2020.
- Pour l'anglais au concours territorial : Pierre COUTURIER, *L'épreuve d'anglais aux concours administratifs et juridiques*, Studyrama, 2018.

Quelques évidences

D'abord et avant toute autre considération : éviter d'attendre l'admissibilité pour s'y mettre. S'y prendre dès le début de l'année civile pour préparer les épreuves orales dans lesquelles on est le plus faible. Pour ma part, c'est surtout sur l'oral de motivation que j'ai concentré le tir l'année où j'ai été reçu. Faites des oraux blancs ! Le mieux est de solliciter ses enseignants ou ses contacts pour leur demander de vous mettre en relation avec des professionnels du métier et vous organiser avec eux ensuite pour qu'ils acceptent de vous donner un coup de main en ce sens. Sinon, demandez à vos supérieurs hiérarchiques disponibles (si vous êtes en poste) ou à vos camarades préparateurs et entraînez-vous avec eux ou bien appuyez-vous sur les exercices d'entraînement oraux organisés par votre centre de préparation. Plus vous en ferez, plus vous serez en confiance.

En termes de stratégie gagnante, soyez déterminé ! Réfléchissez à vos motivations personnelles et professionnelles qui vous poussent à présenter ce concours et pas un autre et soyez au clair avec elles. Sentez-vous légitime et sûr et de votre bon droit et de votre

place en tant que futur cadre des bibliothèques (c'est l'erreur que j'ai faite lors de l'année de mon admissibilité au concours de conservateur d'Etat). Vous avez toute votre place dans ce corps. Dites-le vous bien ! Si le jury vous a permis de passer le cap de l'admissibilité c'est qu'il pense que vous avez le niveau. Dites-vous surtout qu'au cours de ces épreuves c'est à celui ou celle qui tiendra le plus longtemps possible sans baisser la garde ou son attention (et je pèse mes mots), tant sur le plan émotionnel que nerveux et physique, que reviendra la victoire (et ce y compris si on est crevé) car les oraux s'enchaînent à ce stade de l'admissibilité et c'est très éprouvant nerveusement et émotionnellement. Il n'est pas rare que l'on s'effondre et que l'on pleure après (cela m'est arrivé) avoir enchaîné plusieurs oraux dans la même journée. Il faut tenir ! Penser à la phrase de Frédéric Mistral dans *Mireille* : "*Ils ont tenus !*"

Concernant les aspects de présentation de son parcours et de présentation de soi, l'année de mon admission, j'ai très tôt pris le parti de repérer les points suivants pour me mettre en position de réussite : mots valises du métier, savoirs-faires et compétences acquis au cours de mes études et de mes expériences professionnelles (si modestes et petites soient-elles) ; réussites (ce dont je suis le plus fier) ; échecs (être capable de les reconnaître, de les accepter, d'en parler et d'explicitier de quelle manière cela m'a fait grandir ou progresser) ; épluchage des fiches de poste et des "référentiels métiers" du corps auprès duquel on postule pour se faire une idée de la marche à franchir et des moyens d'y parvenir ; autant que cela est possible, rencontre avec des gens du corps que l'on prétend intégrer. Les faire parler de leur parcours, de leur quotidien. C'est un corps ouvert et ils en seront honorés. Un conseil utile : retravaillez votre CV ! Cela vous permettra d'être au clair sur votre parcours, de travailler sur sa cohérence et de gagner en assurance pour le jour J et ce d'autant plus qu'aux concours d'Etat vous devez le joindre.

Procéder à la liste de ses qualités et de ses défauts. Etre en mesure de présenter ses motivations, de justifier chacune de ses expériences professionnelles ou de ses études et de se projeter dans son futur quotidien. A ce niveau-là de la hiérarchie administrative, ce sont des cadres dirigeants que l'on recrute et le savoir-être est autant sinon plus important que le savoir-faire ou le savoir théorique. Prendre le parti de se former et de valoriser ses formations, ainsi que des projets que l'on a mené à bien. Un pied dans la boutique est bien évidemment un gage de motivation et est déterminant ;

Pour rappel, à ce stade de la compétition, vous ne connaissez pas vos notes. Deux cas de figure sont possibles : soit vous êtes dans la moyenne basse des admissibles et dans ce cas-là, il vous faudra donner le maximum de vos forces car c'est une nouvelle bataille qui commence ; soit, vous êtes dans la moyenne haute et, dans tous les cas, il ne faut pas baisser la garde. J'ai connu les deux situations. Il convient alors de se faire confiance et d'avoir présent à l'esprit que le résultat final de l'admission sera une moyenne et qu'en tout état de cause, il est rare de réussir toutes les épreuves (y compris chez les majors).

Le dossier RAEP

La remise d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est devenue, à ces concours, un passage obligé. Même si, comme l'indique les textes, le jury n'est pas obligé d'en tenir compte dans la notation, la présence de ce dossier compte dans pour l'épreuve de motivation professionnelle et peut aider à faire la différence entre deux candidats à notation égale.

L'année où j'ai été admissible au concours de conservateur d'Etat, pris par le temps et le stress, j'ai manqué d'attention dans la rédaction de ce document. Je l'ai payé cher et la solitude dans la rédaction de ce dossier a sans doute pesé dans la note finale qui m'a été attribuée.

Mes conseils seront donc les suivants :

- Eviter d'attendre l'admissibilité pour réfléchir et anticiper ce que vous choisirez de mettre en valeur et de développer en termes d'expériences réussies en lien avec les bibliothèques. Soyez stratégique et si vous êtes en poste ou en stage mettez à profit la moindre de vos responsabilités pour la valoriser dans le dossier ;
- Soigner le CV ! Ce point est capital et c'est l'autre élément qui peut faire la différence, surtout si, quand on est candidat externe ou qu'on ne vient pas de la filière et que l'on ne peut mettre en avant des initiatives ou des missions exercées en bibliothèque. Réfléchir en amont à ce que l'on peut apporter au corps en termes de ressources et d'apports extérieurs et à ses motivations s'avère ici déterminant ;
- Enfin : éviter de rédiger le dossier seul. Faites-vous relire au moins ou accompagner dans le cadre de la rédaction du dossier. C'est une erreur que j'ai essayé de ne pas reproduire quand j'ai été admissible au concours territorial et bien m'en a pris.

Qu'en est-il de la préparation formelle de ces épreuves ?

- S'agissant des aspects plus techniques de la préparation de ces épreuves, je renvoie volontiers les candidats vers le site (*op. cité*) des élèves conservateurs territoriaux qui, tant sur les conseils méthodologiques que s'agissant du jour même, fournit d'amples développements qui sont excellents et qui méritent toute votre attention.
- Notez également que la préparation *Mediadix* organise des simulations d'oraux blancs pour les épreuves de culture générale et de motivation et que ces journées d'entraînement sont accessibles à tous les candidats admissibles aux concours de conservateur d'Etat et territorial. Il serait dommage de s'en priver.
- Sur un plan plus personnel, l'expérience m'a montré que, à cette étape du processus de recrutement, ce qui est payant, là encore, c'est l'entraînement. L'année où j'ai été admis j'avais pour ma part effectué pas moins d'une petite dizaine d'entraînements blancs pour l'oral de motivation qui était mon « maillon faible ». Cette capitalisation m'a aidé même si je n'ai pas spécialement « brillé » à cette épreuve. A cet égard, des amis anciens élèves de l'ENA m'ont toujours dit que ce qui compte c'est la moyenne d'ensemble qui vous assurera l'admission. L'important est surtout de ne jamais baisser les bras.

- Concernant la préparation formelle de ces épreuves orales (hors les langues bien sûr), retenez qu'il s'agira, au cours des discussions avec les membres du jury, de présenter un commentaire de texte qui s'apparentera à une mini dissertation. A ce sujet, j'avais pour ma part répété et rabâché les conseils donnés par les auteurs de l'ouvrage *Préparer et réussir les grands concours de la fonction publique* publié chez Gualino, à savoir : I.A) Historique de la question. I.B) Quels constats contemporains – Quel état des lieux peut-on dresser ? – Comment se présente-t-elle à nous aujourd'hui ? II.A) Quelles difficultés, quels obstacles cette thématique rencontre-t-elle aujourd'hui dans ses applications et ses implications ? II.B) Remèdes – Propositions – Pistes de préconisation ? Si cette présentation vous paraît infussisante je ne peux alors que vous renvoyer vers les ouvrages de préparation aux oraux de concours de la fonction publique.

Attention ! Ce plan n'est qu'un canevas utile et il importe d'en faire une utilisation intelligente. Il est très efficace pour les concours qui recrutent des « généralistes » de l'action publique mais sans doute est-il moins pertinent pour les concours de conservateur...encore que... A chacun de se connaître et de tester l'approche qui lui convient le mieux.

Au cours de l'échange avec les membres du jury – quelle que soit l'épreuve orale – soyez sincère et spontané ! Si vous ne savez pas répondre à une question dites-le ! Et soyez vous-même sans avoir peur de votre ombre. C'est cela que le jury attend. Au besoin, montrez-vous sous votre meilleur jour et dites-vous avant d'entrer dans la salle : je vais passer un bon moment avec les membres du jury et leur donner envie de me recruter. Pour cela, il faut savoir séduire intelligemment ! Enfin, faites court dans vos réponses. De toute façon, les membres du jury ne vous laisseront pas vraiment le temps de souffler.

C'est ici que la fréquentation de la presse vous aidera pour « humer » l'air du temps et identifier si tel ou tel article que vous lisez pourrait faire l'objet d'un sujet et ce que vous pourriez en dire d'intelligent à un jury. Mon grand-père m'avait donné un truc quand j'étais plus jeune pour être clair et pédagogue avec mon interlocuteur : « Comment est-ce que je raconterais ça à ma petite sœur ? » En revanche, si c'est l'oral de motivation, ce qui aide c'est de se mettre dans la peau du futur manager que je serai. Enfin, souvenez-vous des chiffres suivants : 7% de verbal, 38% de para-verbal et 55% de non verbal ; 20% de ce qu'on dit est retenu disent les spécialistes du marketing.

Un conseil valable pour tous les oraux : consulter abondamment les rapports du jury des années précédant votre candidature afin d'identifier les sources et les grandes thématiques de sujets susceptibles de tomber aux épreuves !

Pour la partie plus spécifiquement foire aux questions, s'agissant de l'oral de culture générale, on joue à « Questions pour un champion » et il s'agit de ne pas perdre ses moyens. Faites appel à tous vos souvenirs. Pour ce faire, visitez des expositions (celles de la BNF et de la BPI notamment...mais pas que), repérez les derniers romans ou livres qui viennent de sortir (ceux dont les médias parlent pour vous forger une opinion) ; suivez les grands débats de société dans l'air du temps et qui donneront lieu à des sujets possibles ou des questions, ainsi que l'actualité intellectuelle et culturelle (faites un tour au salon du livre). Un souvenir personnel : cela m'a aidé pour l'oral de culture générale du concours de conservateur d'Etat où une erreur d'aiguillage m'a fait atterrir au salon du manga. La première question qui m'a en effet été posée portait sur le « cosplay » et je ne regrette pas a posteriori de m'être trompé de salon. Celui-ci était en effet situé physiquement juste à côté du Salon du livre et cette erreur d'orientation m'a permis *in fine* de répondre correctement à la question. Fréquentez les émissions de France culture et France Inter et des chaînes TV qui sont ouvertes au débat public. Allez au cinéma, ou au théâtre. Faites vous plaisir et cultivez les champs que vous maîtrisez le mieux et, si vous le pouvez, amenez le jury vers vos domaines de prédilection. Ce sont des années où l'on apprend énormément et il y a toujours du plaisir à découvrir du nouveau. Le poète l'a dit : « *Du nouveau, toujours du nouveau, encore du nouveau.* »

En revanche, n'oubliez pas qu'on ne vous pardonnera pas des lacunes dans des connaissances de base. D'où l'importance de commencer très en amont ses révisions et d'identifier très tôt ses lacunes en les confrontant au programme du concours. Donc curiosité toujours en éveil et aux aguets dès que vous entendez ou découvrez une information que vous ne connaissez pas et susceptible d'enrichir votre culture générale.

Pour l'oral de motivation, s'entraîner beaucoup aux mises en situation professionnelle qui sont devenues un incontournable de ce concours. Appuyez-vous pour ce faire sur les fiches (que vous trouvez sur internet) proposées par Mediadix et la Ville de Paris et qui vous offrent sous forme de tableaux des listes de questions-réponses posées aux oraux de ces concours.

Si j'avais deux conseils à donner aux candidats sur cet aspect de l'épreuve de motivation, je leur dirais : lisez l'excellent livre de Thomas d'ANSEMBOURG sur la communication non violente (CNV) qui vous ressortira de toute façon une fois en poste : *Etre heureux ce n'est pas nécessairement confortable.*

Il existe par ailleurs des canevas possibles de réponses aux questions liées aux mises en situation : la méthode DESC notamment inspirée de la CNV ou encore une approche réflexive en 4 temps conseillée par certains des auteurs cités plus haut : risques de la ou des décisions à prendre pour résoudre le problème/options de long terme et de court terme/acteurs impliqués/que faire très concrètement au cours des prochaines heures/jours/semaines

Montrez aussi, si vous le pouvez, que vous maîtrisez les connaissances essentielles de l'environnement professionnel qui sera le vôtre et que vous êtes au fait des grandes théories et approches managériales en cours dans le métier (exemple "la méthode agile"). Au besoin, visitez des bibliothèques adaptées au concours que vous visez. Soyez actif lors de vos visites. Tenez un carnet d'étonnement et de surprises ! Interrogez les

responsables d'établissements si vous le pouvez. Sinon, regardez ce qui se fait, ainsi que les grandes tendances dévolution du métier en visitant les blogs et sites de bibliothèques en vue (renseignez-vous sur internet pour ce faire).

Enfin, un retour d'expérience de ma pratique de joueur de club d'échecs : faites en ou à défaut tout autre jeu de stratégie ! Cela aide énormément pour les études et pour la vie en général : travail sur l'imagination, l'espace de création artistique, la tactique, la stratégie, la logique, l'esprit de décision, l'affirmation de soi, l'anticipation des coups de l'adversaire, la mémoire spatiale et visuelle, l'intelligence situationnelle...tout y passe et cela apporte d'énormes satisfactions à la fois personnelles et professionnelles.

Tous oraux confondus, réfléchissez aux réponses que vous pourriez donner aux questions suivantes (il y en a d'autres bien entendu...) :

- Votre bibliothèque idéale ?
- La dernière exposition, le dernier roman, livre ou film visité, lu ou vu ?
- Vos qualités ?
- Vos défauts ?
- Le personnage de la plaque de votre rue ?
- Votre ville de résidence ?
- Votre lieu de naissance ?
- Votre date de naissance (Que s'est-il passé ce jour-là ?)
- Votre livre ou film préféré ?
- Vos loisirs ?
- La réussite dont vous êtes le plus fier ?
- Votre expérience professionnelle la plus douloureuse ? La plus difficile ?
- Vos motivations ?
- Présentez-vous (3mn) ?
- La bibliothèque dans laquelle vous ne voulez surtout pas aller ?
- Les qualités d'un bon manager ?
- Votre poste idéal ?
- Comment vous projetez-vous dans 5 ans ? 10 ans ?
- Lisez-nous des vers qui vous plaisent ?
- Quelque chose que vous souhaitez nous partager pour terminer ?
- Pourquoi devrait-on vous prendre de préférence à d'autres candidats ? ("Parce que je le vau**x** bien !" Pensez à la pub de l'Oréal !).

Quelques exemples de textes d'entraînement oraux de culture générale et d'entretien confondus

- "Un complotiste à la médiathèque ? Orléans annule une conférence", ActuaLitté, 21 septembre 2022 (oral de culture générale)
- "1984" de George Orwell : Quel miroir pour la Russie de l'ère Poutine ?", The Conversation, 23 juin 2022 (oral de culture générale)
- "La lecture, un truc de fou ? La réponse du philosophe Peter Szendy", Telerama, 23 septembre 2022 (oral de culture générale)
- "Argenterie romaine, trône de Dagobert...après 12 ans de travaux, la BNF Richelieu dévoile ses trésors", Le Parisien, 13 septembre 2022 (oral de culture générale)
- "Depuis la crise sanitaire, les maires en milieu rural voient les bibliothèques comme des espaces essentiels de convivialité", Bulletin des bibliothèques de France, 22 septembre 2022 (oral de motivation professionnelle concours interne)
- "L'argot de bureau : "l'intelligence collective", au fondement du management", Le Monde, 5 septembre 2022 (oral de motivation professionnelle concours externe)
- "Les agents territoriaux broient du noir", La gazette des communes, 5 novembre 2021 (oral de motivation professionnelle concours interne)
- "La grande démission gagne la France", Les Echos, 15 juillet 2022 (oral de motivation professionnelle concours externe)
- "Comment la crise sanitaire a profondément changé le rapport au travail", Challenges, 1^{er} juillet 2022 (oral de motivation professionnelle concours interne)
- "La loi bibliothèque est une première étape", La Croix, 7 janvier 2022 (oral de motivation professionnelle concours externe)

Qu'en est-il de l'oral de langue ?

Une précision : je témoigne de mon expérience en tant que candidat au concours interne. Pour les futurs candidats externes, ce que j'ai écrit n'est valable donc que dans une certaine mesure.

Concernant les langues, il vaut mieux les préparer tôt. J'ai pour ma part pris le parti de prendre les moyens concernant la langue choisie (l'anglais) de trouver un enseignant avec qui je m'entraînais une fois par semaine sur un texte que je lisais et traduisais ensuite, suivi d'une conversation avec lui. Vous avez 10 mn et il faut aller le plus loin possible dans la traduction d'articles de journaux souvent d'un certain niveau de difficulté. S'y prendre bien en amont pour éviter le stress lié à l'admissibilité paraît également essentiel. Il existe pour ce faire des programmes précieux sur Internet comme le site

podcastinenglish, les émissions de la chaîne BBC 4 ou encore les vidéos de Yale University disponibles sur Youtube. Enfin, rappelons que l'adhésion à *The Guardian* sur Internet est gratuite pour ceux qui sont intéressés par sa lecture.

Le dictionnaire unilingue est autorisé. Je vous conseille de vous en servir ! J'avais pour ma part oublié le mien sur un de mes oraux d'admission et je l'ai payé cher car j'ai séché sur un mot que je n'avais pas identifié comme difficile. J'ai paniqué quand je me suis rendu compte en allant à l'épreuve que je l'avais oublié et la qualité de mon oral s'en est ressentie. A éviter donc ! Si vous ne pouvez pas trouver un enseignant, écouter la radio en anglais et lire les journaux de la langue restent encore les meilleurs moyens de s'entretenir et d'être au point.

Excursus rapide sur les langues anciennes

Je m'y suis remis lorsque j'ai préparé ces concours. J'ai travaillé notamment sur *Le latin pour les nuls* que j'ai trouvé excellent et la *Méthode Orberg*. C'est peut-être une tarte à la crème qui vaut ce qu'elle vaut. Elle a cependant le mérite de vous faire aimer cette discipline qui fait partie du fonds de culture attendu des futurs bibliothécaires et conservateurs au regard, notamment, de la richesse des collections et fonds que vous serez peut-être appelés à conserver, enrichir et valoriser.

Enfin, retenez que le principe des épreuves est de vous voir à l'œuvre et de repérer notamment comment vous vous adaptez en réel à des situations que vous n'avez pas choisi et qui auront pour effets ou conséquences de vous déstabiliser, vous faire perdre vos moyens, ou vous désarçonner et comment vous gérer la pression. C'est d'ailleurs ce qui vous attendra très probablement dans votre nouvelle et future vie professionnelle. Tenir, rester poli et maître de soi fera la différence. En début et fin d'épreuve, remerciez le jury de vous avoir permis de passer cette épreuve. Ses membres vous en seront reconnaissants. Pensez aussi qu'ils enchaînent les candidats pendant plusieurs jours de rang et qu'il importe donc de les marquer positivement.

CHAPITRE III – CONSEILS TERMINAUX

A titre liminaire, je dirais que la stratégie payante et gagnante consiste à passer tous les concours qui semblent adaptés à vos exigences (y compris ceux que vous mettriez en deuxième ou troisième choix). Voyez les comme des entraînements et des occasions de vous confronter à l'obstacle en vous mettant en situation et ce même si, d'une part, ce n'est pas nécessairement celui que vous visez et, d'autre part, si, au surplus, vous êtes fatigué et usé. C'est normal. C'est la règle du jeu. Cependant, c'est le meilleur entraînement que je connaisse. En outre, la vie est faite de surprises. Vous ne savez pas à l'avance ce qu'elle vous réserve et il peut être bon et utile d'apprendre à évaluer son niveau en situation réelle. J'ajouterai pour terminer que le concours de bibliothécaire d'Etat est plus dur que ceux de conservateurs car il faut a minima 14,5 de moyenne pour avoir une chance d'être admissible et c'est une excellente préparation que de le passer (on peut d'ailleurs ne pas être admissible à ce concours et l'être à ceux de conservateurs comme cela fût mon cas lors de mes deux admissibilités à ces derniers concours).

A ce degré de sélectivité, une bonne santé physique et une bonne hygiène mentale et de vie sont indispensables. Faites du sport régulièrement et si ce n'est pas le cas, alors remettez-vous y ! Non seulement, vous sécrétez des endorphines et vous améliorez votre qualité de sommeil, mais, en plus, vous évacuez le stress, régulez votre rythme cardiaque et gagnez en efficacité (ceci est désormais démontré scientifiquement ainsi que l'a écrit le psychiatre David Servan-Schreiber, *Guérir le stress, l'anxiété et la dépression sans médicaments et psychanalyse*). L'idéal est au moins 2 heures par semaine. Visez simple et économique : course à pied et natation ou vélo et au besoin prenez ou reprenez des cours en natation ou toute autre activité sportive ou physique que vous aimez et dans laquelle vous vous sentez bien.

Cela vous sera bénéfique car vous compenserez par ce biais des déceptions que vous pourrez avoir par ailleurs dans d'autres segments de votre vie et y trouverez des occasions de progresser et de gagner en confiance en vous. Je l'ai expérimenté pour ma part et je vous garantis le résultat. A défaut : marchez au moins ½ heure chaque jour. Le philosophe Aristote pratiquait cet exercice physique et dialectique avec ses disciples et ses élèves au Lycée quotidiennement. Vous connaissez le résultat...

Soignez également votre alimentation et ayez des horaires de lever et de coucher réguliers, y compris et surtout si vous travaillez en parallèle. Un conseil utile pour tous : faites des micros siestes (15mn). L'histoire raconte que Salvador Dali se servait de sa clef pour déterminer le temps de repos dont il avait besoin pour récupérer de ses grosses journées à l'occasion de ses siestes effectuées après le déjeuner.

Par ailleurs, utilisez des méthodes de relaxation et de détente qui vous permettront de mieux travailler, y compris si vous devez vous y remettre le soir après une journée de travail. Ménagez-vous des plages fixes pour ça, ainsi que pour les entraînements aux épreuves. Mieux vaut peu mais bien. Parmi les approches dites « thérapeutiques », vous

aideront plus particulièrement l'EFT, la Méthode Vittoz, la cohérence cardiaque, la méditation en pleine conscience et la méthode TIPI. Ce sont des méthodes que l'on peut apprendre à faire tout seul même si (cela a été mon cas) il vaut mieux au début apprendre avec un spécialiste. Pour aller plus loin, vous pouvez regarder les livres suivants : Pascal IDE, *Des ressources pour guérir* ; Martine MINGANT, *Vivre pleinement l'instant présent*.

Je vous suggère aussi d'écouter des musiques relaxantes et d'apprendre à travailler avec la musique baroque et le chant grégorien. Ce sont des musiques remarquables par leur beauté mélodique, leur sens de l'harmonie et qui favorisent la concentration et la mémorisation inconscientes. On les utilise dans les pays slaves pour apprendre les langues étrangères avec plus de facilité. A tous : pratiquez ponctuellement l'acupuncture et l'ostéopathie pour lâcher les tensions et rééquilibrer le circuit énergétique du corps humain.

Tâchez en outre de vous faire plaisir dès que vous sentez que vous tournez en rond comme le lion dans sa cage ou que votre esprit tourne à vide afin de recharger les batteries et de tenir. Au diable les remords et les faux scrupules ! Vous êtes tous dans le même bateau et il faut savoir alterner sprint et marathon tout au long de la préparation en y intégrant les temps de repos nécessaires. Certes, un planning personnel peut vous y aider, mais c'est d'abord à vos besoins du moment qu'il faut l'ajuster. "3 kifs par jour" écrivait Florence SERVAN-SCHREIBER dans son livre éponyme. Ce pourra être : un pot ou un repas partagé avec des amis, un voyage, un roman qui vous plaît, un bon livre ou une bonne pièce de théâtre, une promenade dans la nature ou en forêt pour recharger les batteries et vous évader. Pour ma part, la reprise de cours de chant en individuel m'a aidé à tenir. Pour d'autres, ce pourra être des cours de théâtre, des ateliers de dessin, de l'art-thérapie, le contact avec les animaux ou toute autre chose. De manière générale, cette ouverture au monde extérieur est très profitable et féconde pour repartir ragailardi, revigoré, l'âme en paix et l'esprit plus net.

Enfin, pour lutter contre la déprime, la fatigue et les coups durs inévitables, je suggère l'exercice suivant : d'abord, accueillez vos émotions telles qu'elles se présentent à vous, ainsi que vos sensations dans votre corps sans les juger (si vous les refoulez, elles reviendront au pas de charge et ce sera pire) ; ensuite, expirez au ralenti le plus longtemps possibles au moins 3 fois de suite en lâchant tout ce qu'il faut lâcher ; puis, pratiquer lentement 5 grandes respirations abdominales, lentement. Puis, dans votre corps et votre esprit, assis confortablement dans un fauteuil, accueillez votre respiration, les points de contact de votre corps avec le fauteuil, les sensations et les informations que vous renvoient vos 5 sens externes sans les analyser, puis vos idées, sans les juger. Laissez les passer. Elles partiront d'elles-mêmes. Restez comme ça centré sur votre respiration et vos sensations pendant 3 mn puis, doucement, revenez à votre présence à vous-même ici et là et étirez-vous (je vous suggère le bel ouvrage de Christophe ANDRE, *3 mn à méditer*). Vous y verrez plus clair ensuite pour prendre les décisions qui s'imposent. Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie d Jésus, conseillait de ne pas prendre de décision à la hâte dans la tempête ou le brouillard. Pour fuir la solitude et le découragement, deux remèdes : trouvez des personnes sûres à qui vous pouvez vous confier et parler (familles,

amis ou autres) et/ou tenez un journal de bord dans lequel vous noterez ponctuellement ou au jour le jour vos sensations, émotions, faits divers du quotidien et que vous reprendrez en tant que de besoin afin de pouvoir juger de l'évolution de votre état plus tard.

Je terminerai en vous disant que m'ont aidé à gagner en assurance et en confiance en moi quatre initiatives qui ont contribué à ma réussite : la reprise d'un des sports qui me procure et m'a toujours procuré le plus de satisfaction, à savoir : le ski nautique ; une activité de bénévolat auprès de l'Ordre de Malte (je faisais de l'accueil auprès des SDF dans une bagagerie dédiée à cet effet et j'ai donné des cours de français langues étrangères aux migrants) ; une activité d'enseignement en tant que chargé de travaux dirigés auprès d'étudiants de L1 en droit constitutionnel ; l'organisation bénévole d'activités et de sorties extérieures pour des amis et amis d'amis (cela apprend à se positionner en tant que leader, animateur et organisateur et cela redonne du souffle et de la confiance.

POUR TERMINER, QUELQUES ENCOURAGEMENTS :

- « *Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer.* » (devise attribuée à Guillaume d'Orange)
- « *La fortune sourit aux audacieux.* »
- « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas ; c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.* » (citation attribuée au philosophe Sénèque)
- « *Je n'échoue jamais. J'apprends toujours.* » (Nelson Mandela)
- "*Impose ta chance, serre ton bonheur, et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront.*" (René Char)

Croyez à votre chance et à votre bonne étoile et surtout écoutez votre intuition et votre cœur : ils ne nous trompent jamais !

Bon courage et bon vent !